

**Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie**

L'attitude policière face au filicide

La gestion des émotions dans la police

Auteur : De Cleyre Aude

Promoteur : Marie-Sophie Devresse

Année académique 2023-2024

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de
l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont accompagnée et soutenue durant les étapes qui ont mené à l'achèvement de ce mémoire.

Je remercie ma promotrice, Madame Marie-Sophie Devresse, pour le suivi considérable de ce mémoire, ses conseils, l'intérêt profond qu'elle a porté à mon sujet et sa capacité à continuellement alimenter ma réflexion.

Je voudrais également remercier les policiers et policières qui ont accepté de répondre à mes questions malgré leur aspect sensible, pour leur disponibilité et la confiance qu'ils m'ont accordée.

Je remercie ma famille et mes proches pour leur soutien constant lors de mes moments de doutes, leur aide pendant la relecture de ce mémoire, et leurs nombreux encouragements.

Introduction générale.....	9
Première partie : Contexte théorique.....	12
INTRODUCTION	12
TITRE 1 : LA POSITION DU PROBLEME.....	13
1. L'objet	13
2. La problématique	13
3. La question de recherche.....	14
Chapitre 1 : Le filicide et son éclairage théorique	15
Introduction.....	15
1. Précisions préalables sur le filicide	15
1.1. Définition du filicide.....	16
1.2. Le néonaticide.....	16
2. Le filicide en tant que phénomène historique et mythique	16
3. Le filicide dans le droit	17
3.1. Dans le Code pénal belge	17
3.2. Dans la jurisprudence	18
3.3. Expertises sur l'auteur.e de filicide.....	19
4. La psychiatrisation du filicide.....	20
5. Filicide et dimension de genre	21
5.1. Le filicide maternel	22
5.2. Le filicide paternel.....	23
6. La police face au filicide	24
6.1. La suspicion de filicide et enquête	24
6.2. Les auditions.....	25
7. Le filicide traité par les médias	25
8. La place de l'empathie dans les affaires de filicide	26
Conclusion	27

<u>Chapitre 2 : La gestion des émotions dans la police</u>	<u>27</u>
<u>Introduction</u>	<u>27</u>
1. L'émotion	28
1.1. Typologie des émotions	29
2. L'étude des émotions et approches.....	30
2.1. La perspective physiologique	30
2.2. La perspective psychanalytique	31
2.3. La perspective cognitive	32
2.4. Les théories schématiques	33
2.5. La sociologie des émotions.....	33
3. La place des émotions dans le monde du travail.....	34
4. Les compétences émotionnelles exigées dans la police.....	36
4.1. Les compétences émotionnelles et les compétences professionnelles	37
4.2. Les compétences émotionnelles dans la formation.....	38
4.3. Les compétences émotionnelles au sein de la police.....	39
5. Le travail émotionnel	40
5.1. Caractéristiques du travail émotionnel.....	41
5.2. Types de travail émotionnel.....	41
5.3. La dimension du genre dans le travail émotionnel	42
6. L'expression des émotions	44
7. La régulation émotionnelle	44
7.1. Une régulation en plusieurs temps	46
7.1.1. <i>La régulation anticipative à l'apparition de l'émotion</i>	<i>46</i>
7.1.2. <i>La régulation après apparition de l'émotion</i>	<i>48</i>
7.2. Les stratégies de coping et les mécanismes de défense.....	49
7.3. Les formes de régulation émotionnelle dans la police	50

8.	Le sens du travail policier	50
9.	La fatigue compassionnelle et le traumatisme vicariant des policiers	51
10.	Les risques psychosociaux liés aux émotions au sein de la police	52
10.1.	Les facteurs de risques psychosociaux	53
10.2.	L'entrée de la psychologie dans la police	53
11.	Le soutien social et ressources mises en place.....	54
11.1.	Théorie de la conservation des ressources	54
11.2.	Le soutien social	54
11.2.1.	<i>Le soutien social hors professionnel</i>	<i>54</i>
11.2.2.	<i>Le soutien social au sein de la police.....</i>	<i>55</i>
	<u>Conclusion</u>	<u>57</u>
	<u>Deuxième partie : Recherche empirique.....</u>	<u>58</u>
	<u>TITRE 1 : METHODOLOGIE</u>	<u>58</u>
	<u>Chapitre 1 : Terrain de recherche et échantillon</u>	<u>58</u>
1.	Processus de sélection des répondants	58
2.	Profil de nos interlocuteurs	60
2.1.	Robert – « Moi j'ai pas la casquette de psychologue, j'ai pas la casquette d'assistant social, j'ai la casquette de flic ».....	61
2.2.	Marie – « Avec l'expérience en tout cas, on apprend à ne plus présumer de choses »	61
2.3.	Annika, Elien, et Victoria – « C'est des émotions pour moi en tout cas, oui. Mais... le principe, pour savoir faire son travail, c'est de savoir les mettre de côté ».....	61
2.4.	Dirk – « Ça fait, malheureusement, ça fait partie du job ».....	61
2.5.	Mirjam – « Ça va rester toute ma vie sur... Mes yeux, quoi. Le regard du bébé ».....	62
	<u>Chapitre 2 : Collecte des données qualitatives.....</u>	<u>62</u>
1.	Type d'entretien	62

2. Consigne d'entretien	63
3. Guide d'entretien.....	63
4. Contexte de passation des entretiens.....	64
<u>Chapitre 3 : Méthode d'analyse des résultats.....</u>	<u>64</u>
<u>TITRE 2 : ANALYSE DES RESULTATS</u>	<u>65</u>
<u>Introduction</u>	<u>65</u>
<u>Chapitre 1 : Être policier, une trame collective.....</u>	<u>65</u>
1. Des enjeux partagés au sein de la police	66
1.1. La conception du rôle policier.....	67
1.1. La violence comme partie intégrante du métier.....	68
1.2. L'importance de l' « objectivité » et la déontologie policière	69
1.3. La tentative de « neutralisation » des émotions.....	70
2. La résistance à la dimension émotionnelle.....	71
<u>Chapitre 2 : Les émotions, la face cachée de la police face au filicide.....</u>	<u>73</u>
1. Les compétences émotionnelles et la formation	73
1.1. La perception d'un changement de mentalité quant aux émotions dans le monde professionnel.....	74
1.2. L' « avant » et l' « après » le devenir policier	74
1.3. Des compétences émotionnelles à la fois innées et acquises.....	75
2. Le travail émotionnel policier	77
2.1. Le concept de performance et les résultats de l'enquête	79
2.2. Le « surface acting » et le « deep acting »	80
2.3. La police et ses « feeling rules »	81
2.4. Une distance émotionnelle et physique.....	82
2.5. L'humour, une stratégie de régulation des émotions	83
3. L'aspect genré de la perception des émotions dans la police	85
4. L'importance du soutien social professionnel	87

4.1.	La mise en valeur du soutien de l'équipe	88
4.2.	La perception du soutien institutionnel.....	90
4.3.	La police, un milieu impénétrable ?	91
5.	La nature insaisissable du discours sur les émotions	92
<u>Chapitre 3 : Le filicide et la police, un miroir de l'incompréhension</u>		<u>93</u>
1.	L'intérêt professionnel.....	93
2.	Le besoin de comprendre et l'amour parental.....	94
3.	La charge émotionnelle du filicide.....	96
4.	Une spécificité du métier policier	97
5.	La question de la singularisation du filicide	98
<u>Chapitre 4 : Le suivi du dossier et la gestion de la frustration.....</u>		<u>98</u>
1.	La notion d'efficacité	98
2.	Le suivi d'un dossier de filicide	99
3.	Gérer sa frustration.....	100
<u>TITRE 3 : DISCUSSION DES RESULTATS.....</u>		<u>101</u>
<u>Introduction</u>		<u>101</u>
<u>Chapitre 1 : Réponse à la question de recherche initiale</u>		<u>101</u>
<u>Chapitre 2 : Apport de la démarche empirique quant au contexte théorique.....</u>		<u>102</u>
<u>Chapitre 3 : Réflexions critiques sur la méthodologie</u>		<u>103</u>
<u>Chapitre 4 : Pistes pour de futures recherches</u>		<u>104</u>
1.	L'impact de nouvelles technologies	104
2.	L'impact du soutien social sur le travail émotionnel.....	104
3.	La contagion émotionnelle.....	105
4.	L'apport de la formation policière.....	105
<u>Conclusion générale</u>		<u>106</u>
<u>Bibliographie</u>		<u>108</u>
<u>Législation.....</u>		<u>108</u>

<u>Jurisprudence.....</u>	<u>108</u>
<u>Articles scientifiques.....</u>	<u>108</u>
<u>Annexe.....</u>	<u>121</u>
<u>Guide d'entretien.....</u>	<u>121</u>

Introduction générale

*« En fin de compte, il semble que nous nous fassions une idée de notre 'vrai moi', un joyau intérieur qui reste notre propriété unique, quel que soit le panneau publicitaire que nous avons dans le dos ou le sourire que nous arborons sur notre visage. » - A.R. Hochschild, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012, p. 34.*

Ce mémoire vise à étudier l'attitude des policiers à un type d'affaires criminelles spécifique : le filicide, c'est-à-dire le meurtre d'un parent sur son enfant¹. Nous nous sommes demandée pour la rédaction de ce mémoire comment se déroulait la régulation émotionnelle des policiers confrontés à ces dossiers, et quel était leur discours sur les émotions ressenties pendant et après l'enquête. Les policiers étant exposés à des risques psychosociaux au vu des contacts fréquents qu'ils ont avec la mort et la souffrance humaine², nous nous sommes intéressée à la manière dont la gestion des émotions se déroule dans la police.

Actuellement, dans notre société occidentale, les filicides choquent le public et génèrent une grande médiatisation. Ils suscitent incompréhension, angoisse, colère, parfois de la compassion, et des interrogations profondes sur les causes qui ont mené à ce passage à l'acte, qu'elles soient individuelles ou sociétales. Comment un parent pourrait-il tuer, ou tenter de tuer son enfant³ ? Les policiers, étant en connaissance des faits et en investiguant sur la dynamique familiale, ne sont pas exempts à ces questionnements, tout en exerçant une fonction qui leur nécessite une importante gestion des émotions.

Pour la réalisation de ce mémoire, nous avons décidé de conduire des entretiens avec des policiers ayant traité de filicides, et de les mêler avec la théorie produite par la littérature scientifique sur le travail émotionnel, les aspects collectifs de la profession policière, la réaction des policiers aux crimes familiaux, car leur récit était d'une richesse conséquente pour répondre à notre problématique. La méthode empirique nous semblait la plus appropriée. Nous avons voulu analyser la place toute particulière donnée aux émotions au sein de la police, son évolution et la construction d'un discours sur les émotions parmi nos interlocuteurs.

Dans une première partie, nous ferons l'état d'un contexte théorique, à la fois sur le filicide, la manière dont il est appréhendé par la recherche scientifique, et sur la gestion des émotions dans la police, ses mécanismes, les bases qui en constituent le fondement et les ressources dont disposent les policiers. Nous voulons avec cette partie décrire les concepts associés à l'étude des émotions et du filicide présentés par la littérature scientifique.

¹ S. WEST, « An overview of filicide », *Psychiatry*, 2007, p. 48.

² V. HENRY, « The police officer as survivor: Death confrontations and the police subculture », *Behavioral Sciences & the Law*, Vol. 13(1), 1995, pp. 109-110.

³ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022.

Dans une seconde partie, nous développerons la méthodologie utilisée pour notre recherche empirique, et nous centrerons notre réflexion autour des discours de nos interlocuteurs, inspecteurs à la police bruxelloise. Nous fournirons une analyse produite grâce aux propos de nos répondants et à leur articulation avec des sources théoriques, afin de comprendre leur attitude émotionnelle face au filicide.

Première partie : Contexte théorique

INTRODUCTION

Cette contextualisation théorique a pour objectif de réaliser un état de la littérature scientifique sur le phénomène de filicide et sur gestion des émotions au sein de la police. Le contexte théorique sera divisé en plusieurs parties.

Premièrement, nous décrirons la position du problème auquel s'attache la gestion des émotions par les policiers dans le cadre du traitement de dossiers de filicide. Nous y détaillerons le contexte dans lequel sera développé l'objet de ce mémoire, la problématique suscitée ainsi que la question de recherche.

Ensuite, dans un premier chapitre, nous aborderons le filicide et son éclairage théorique. Nous traiterons dans cette partie des précisions nécessaires sur la notion de filicide. Par la suite, nous développerons un bref historique de ce phénomène. Sera également évoquée la place du filicide dans le droit belge, ainsi que son traitement par la police, les instances judiciaires, et les médias. Nous étudierons également la place que tient le genre de l'auteur et l'empathie dans les affaires de filicide.

Finalement, nous nous concentrerons sur la gestion des émotions dans la police. Dans ce troisième chapitre seront développés la notion d'émotion et ses approches, les compétences émotionnelles nécessaires au travail policier, le travail émotionnel, l'expression des émotions, ainsi que la régulation émotionnelle. Enfin, y seront également abordés le sens donné au travail policier et les risques psychosociaux présents dans le milieu policier, pour finalement passer en revue les différentes formes de soutien social dont disposent les policiers.

TITRE 1 : LA POSITION DU PROBLEME

1. L'objet

Afin de détailler l'objet de cette recherche, il nous semble nécessaire de préciser ce qui nous amenait à réaliser ce mémoire sur la gestion des émotions des policiers ayant été amenés à traiter de dossiers de filicide. Dans le cadre de nos études en criminologie, nous avons été amenée à effectuer un stage au sein de la police locale de Bruxelles-Capitale Ixelles, plus communément désignée « PolBru ». Une grande partie du stage se déroula dans la section Violences Intra-Familiales de la protection des mineurs (la « VIF »), et dans la section Crime.

Nous nous étions déjà intéressée au phénomène de filicide auparavant, et nous remarquions que l'attitude policière envers le filicide n'était que très peu étudiée dans la littérature, celle-ci étant peu fournie sur le sujet. Or, la police est l'un des acteurs de première ligne en ce qui concerne les filicides, des dossiers à grande charge émotionnelle : les policiers prennent connaissance des faits, descendent sur les lieux, sont en contact avec les suspects, réalisent les auditions, assistent aux autopsies, présentent le dossier aux jurés de la Cour d'assises... Leur place dans le processus judiciaire des filicides et leur réaction à celui-ci ne sont pas négligeables.

Au fur et à mesure de ce stage, l'envie de réaliser un mémoire sur la gestion des émotions des policiers se concrétisa après de nombreuses discussions avec des inspecteurs et inspectrices qui avaient eux-mêmes traité de dossiers de filicide, certains étant toujours en cours d'instruction. En étant consciente des émotions fortes que suscitent les filicides dans notre société, et les interrogations qu'ils provoquent⁴, il nous a été captivant d'étudier la manière dont les policiers gèrent, travaillent et régulent leurs émotions dans des dossiers à grande charge émotionnelle tels que ceux-ci.

2. La problématique

Au vu de la lecture de la littérature scientifique sur le filicide et du stage que nous avons effectué, nous avons constaté que l'attitude policière envers le filicide, peu évoquée

⁴ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, pp. 34-42.

par la recherche scientifique, comprend une gestion de l'empathie et des émotions et de la part des policiers étant amenés à traiter de dossiers concernant le meurtre d'un enfant par son/ses parent(s), ceux-ci étant exposés à des risques psycho-sociaux au vu de la nature de leur métier⁵. En effet, la gestion des émotions des policiers comprend un travail émotionnel et une régulation émotionnelle considérables⁶.

3. La question de recherche

Par conséquent, dans le cadre de ce mémoire, nous nous demanderons comment se déroulent la gestion des émotions et le travail émotionnel des policiers et policières qui sont amenés à traiter de dossiers de filicide, avec quels mécanismes ils régulent leurs émotions, au regard des risques psychosociaux auxquels ils font face⁷. Nous nous demandons ainsi : quelle est l'attitude émotionnelle des policiers qui ont enquêté sur des faits de filicide et comment se déroule la gestion des émotions qui en découlent ? Afin de répondre à cette question, nous développerons tout d'abord l'éclairage théorique du filicide que nous avons pu dégager en parcourant la littérature, avant de tenter de comprendre la gestion des émotions dans la police, et les interrogations qu'elle provoque en termes de construction sociale et de management des émotions. Ensuite, grâce à des entretiens effectués au sein de la police de Bruxelles, nous analyserons l'attitude émotionnelle de policiers et policières ayant été amenés à traiter de dossiers de filicide.

⁵ M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, « La résistance à la psychologisation des difficultés au travail. Le cas des policiers de voie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 165, 2006, pp. 106-113.

⁶ H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, pp. 107-126.

⁷ *Ibid.*

Chapitre 1 : Le filicide et son éclairage théorique

Introduction

Tout d'abord, le filicide est l'un des actes de violence les plus anciens, qui suscite aujourd'hui l'horreur et la stupéfaction⁸. De cette incompréhension découle une volonté de comprendre, de détecter et finalement de prévenir les causes de cet acte⁹. Dans ce chapitre théorique, nous avons tenté de dégager les grandes tendances qui ressortent dans la littérature sur le filicide, en abordant plusieurs disciplines. Tout d'abord, nous donnerons quelques précisions nécessaires sur la notion de filicide, avant de décrire brièvement la place du filicide dans l'histoire. Ensuite, nous décrirons la place du filicide dans le droit, puis nous évoquerons la psychiatisation du filicide, et son approche genrée. Enfin, nous nous pencherons sur les procédures policières quant à ce type d'homicides, et terminerons par la couverture médiatique de ceux-ci avant de conclure ce chapitre.

1. Précisions préalables sur le filicide

Décrit par D. BOURGET et A. LABELLE comme un phénomène hétérogène¹⁰, l'appellation du meurtre d'un enfant par un de ses parents varie : l'infanticide, le filicide, le néonaticide lorsqu'il s'agit d'un nouveau-né¹¹... P. RESNICK opère à travers ses travaux une classification de ces termes^{12,13}. Dans le cadre de ce mémoire, nous utiliserons le terme de filicide qui reste plus large afin d'étudier le meurtre d'un enfant par son parent¹⁴

⁸ J. STANTON et A. SIMPSON, « Filicide : a review », *International Journal of law and psychiatry*, Vol. 25, 2002, pp. 1-2.

⁹ L. GUREVICH, « Patriarchy? Paternalism? Motherhood Discourses in Trials of Crimes Against Children », *Sociological Perspectives*, Vol. 51, N° 3, 2008, p. 517 et C. LAURENT, *Le processus judiciaire sous la loupe de l'expérience. Regards croisés de deux mères, victimes indirectes d'infanticide* (mémoire sous la dir. de D. KAMINSKY), Faculté de droit et de criminologie, Université Catholique de Louvain, année académique 2019-2020.

¹⁰ D. BOURGET et A. LABELLE, « Homicide, infanticide and filicide », *Psychiatric Clinics of North America*, Vol. 15, 1992, p. 671.

¹¹ *Ibid.*, p. 667.

¹² P. RESNICK, « Murder of the newborn : a psychiatric review of neonaticide », *The American journal of psychiatry*, pp. 1414-1420.

¹³ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 36.

¹⁴ D. BOURGET et A. LABELLE, *op. cit.*, p. 667.

et de prendre en compte la notion de filiation¹⁵, bien que l’infanticide soit le mot le plus utilisé dans le langage commun¹⁶.

1.1.Définition du filicide

Dans le cadre de ce mémoire, nous entendons par filicide, le meurtre d’un enfant « *commis par son ou ses parent(s) ou figure(s) parentale(s)* »¹⁷, quel que soit son âge¹⁸. Nous comprenons ce terme comme incluant l’infanticide et le néonaticide¹⁹ et ne faisons pas de distinction sur la base de l’âge de l’enfant tué, ce qui est parfois le cas dans les recherches scientifiques²⁰.

1.2.Le néonaticide

Le néonaticide est défini par D. BOURGET et A. LABELLE comme étant « *le meurtre d’un nouveau-né le jour de sa naissance* »²¹. Celui-ci aura été étudié en détail par P. RESNICK²². D’après les recherches sur le néonaticide, plus les enfants sont jeunes, plus le risque d’homicide est plus élevé²³, plus souvent causé par négligence ou par acte accidentel²⁴. La littérature scientifique distingue fréquemment le néonaticide du meurtre d’un enfant plus âgé, en ce que leurs caractéristiques principales divergeraient, par exemple en ce qui concerne le genre et l’état mental de l’auteur ou les méthodes utilisées²⁵. Dans le cadre de ce mémoire, nous ne les distinguerons très peu et inclurons le néonaticide dans notre objet d’étude.

2. Le filicide en tant que phénomène historique et mythique

¹⁵ O. VERSCHOOT, « Le filicide : un crime pour la vie », *Cliniques méditerranéennes*, N° 87, 2013/1, p. 8.

¹⁶ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 34.

¹⁷ S. WEST, *op. cit.*, p. 50 (traduction libre).

¹⁸ D. BOURGET et A. LABELLE, *op. cit.*, p. 667.

¹⁹ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 36.

²⁰ S. WEST, *op. cit.*, p. 50.

²¹ D. BOURGET et A. LABELLE, *op. cit.*, p. 667 (traduction libre).

²² P. RESNICK, *op. cit.*, pp. 1414-1420 et T. PORTER et H. GAVIN, « Infanticide and Neonaticide : A Review of 40 Years of Research Literature on Incidence and Causes », *Trauma, Violence & Abuse*, Vol. 11, 2010, p. 100.

²³ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 5.

²⁴ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 8.

²⁵ A. MCKEE et V. EGAN, « A case series of twenty one maternal filicides in the UK », *Child abuse and neglect*, Vol. 37, 2013, p. 759.

Dans notre société occidentale actuelle, le filicide génère une réaction d'horreur et d'incompréhension, mais cela ne fut pas toujours le cas dans le cours de l'histoire²⁶ et dans toutes les cultures²⁷. En effet, à l'époque de la Rome Antique, les pères avaient un droit de vie et de mort sur leurs enfants²⁸, tandis que les enfants non désirés étaient abandonnés dans la nature afin qu'ils meurent²⁹. En France, le filicide ne fut considéré comme infraction qu'à partir de l'époque des Lumières³⁰, coïncidant avec l'évolution de l'importance donnée à la figure de l'enfant et de l'héritage³¹. Il existe également de nombreuses représentations littéraires et mythiques de meurtres d'enfants par leurs parents³², l'un des plus connus étant celui commis par Médée pour se venger de son mari infidèle³³. Les violences intra-familiales, telles que le filicide, devinrent ultérieurement un objet d'étude proéminent de la recherche³⁴. La nature profondément violente du filicide interroge notre société, ses bases et sa vision de la parentalité³⁵.

3. Le filicide dans le droit

C'est en analysant le filicide dans le Code pénal belge, dans la jurisprudence, et dans les expertises, que nous tenterons de donner un éclairage juridique de l'acte de filicide, ce qui permet une vue d'ensemble sur le filicide dans le droit.

3.1. Dans le Code pénal belge

La loi belge condamne l'infanticide dans l'article 396 du Code pénal. Dans le droit belge, l'infanticide est ainsi décrit comme étant « *le meurtre commis sur un enfant au moment sa naissance ou immédiatement après* »³⁶. Nous pouvons en déduire que cet article ne concerne pas spécifiquement la filiation entre l'enfant et son parent³⁷. Le filicide

²⁶ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, pp. 1-2.

²⁷ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 37.

²⁸ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 2.

²⁹ T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 99.

³⁰ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 38.

³¹ O. VERSCHOOT, *op. cit.*, p. 8.

³² L. GUREVICH, *op. cit.*, p. 519.

³³ S. WEST, *op. cit.*, p. 49.

³⁴ L. GUREVICH, *op. cit.*, p. 517.

³⁵ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 39.

³⁶ Code pénal, art. 396.

³⁷ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 35.

est donc considéré comme un homicide par le droit belge, il est régi par les articles 393³⁸ et 394 du Code pénal³⁹.

Lorsqu'il fut finalement considéré comme un crime au 17^{ème} siècle, le filicide était le plus souvent puni de la peine de mort⁴⁰. L'article 396 du Code pénal belge indique que l'infanticide sera sanctionné « *selon les circonstances, comme un meurtre ou un assassinat* »⁴¹, néanmoins nous avons précisé que cela concernait le meurtre d'un enfant après sa naissance⁴². Puisque le filicide est considéré comme un homicide ou un assassinat s'il était prémédité⁴³, il est respectivement soit puni de vingt à trente ans de réclusion⁴⁴, soit de la réclusion à perpétuité⁴⁵. En ce qui concerne la peine prononcée dans les affaires de néonaticide, la peine dépendrait des circonstances du crime⁴⁶. L'intention de l'auteur serait donc un élément central pris en compte dans le prononcement de la peine⁴⁷.

3.2. Dans la jurisprudence

Aujourd'hui, les décisions judiciaires prononcées quant aux affaires de filicide sont davantage étudiées au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, là où en Belgique et en France, le traitement judiciaire du filicide n'est que très peu abordé⁴⁸. En Belgique, les affaires de filicide, considérées comme un homicide, sont jugées en Cour d'assises⁴⁹ en vertu de la Constitution belge⁵⁰. Les dossiers de filicide sont souvent délicats à juger en raison de la charge émotionnelle importante de ceux-ci, puisqu'ils concernent une portion de la population particulièrement vulnérable, mais également car ils impliquent de tenter de comprendre ce qui a précipité le passage à l'acte de filicide⁵¹. Face aux néonaticides, les décisions judiciaires varieraient en raison de certaines circonstances atténuantes et des

³⁸ Code pénal, art. 393.

³⁹ Code pénal, art. 394.

⁴⁰ S. WEST, *op. cit.*, p. 49.

⁴¹ Code pénal, art. 396.

⁴² Code pénal, art. 396.

⁴³ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{ère} édition, Bruxelles, Larcier, 2022 p. 86.

⁴⁴ Code pénal, art. 393.

⁴⁵ Code pénal, art. 394.

⁴⁶ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, « Les néonaticides devant la justice : le reflet d'une ambivalence face à ces crimes ? », *Déviance et Société*, Vol. 36, 2012/4, p. 426.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 427.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 414.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 425.

⁵⁰ Const., art. 150.

⁵¹ J-P. GETTI, « Un traitement judiciaire de l'infanticide », *Perspectives Psy*, Vol. 46, 2007/2, p. 118.

diminutions de peines⁵². L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT et A. TURSZ mettent en lumière que cette variation serait due au fonctionnement ambivalent de nos sociétés occidentales mais également au fait qu'ils ne seraient pas une catégorie légale spécifique⁵³. En outre, la circonstance qu'il y ait eu ou non un déni de grossesse semble récemment être pris en compte dans la jurisprudence⁵⁴. Nous terminerons par ajouter que le processus judiciaire pour les filicides aurait une trajectoire différente selon le genre⁵⁵. Cela sera abordé ultérieurement dans cet éclairage théorique.

3.3.Expertises sur l'auteur.e de filicide

La santé mentale des auteurs de filicide est souvent objet de discussions⁵⁶, puisque ces crimes « défient l'entendement »⁵⁷ et déstabilisent complètement notre vision de la filiation⁵⁸. Des expertises psychologiques ou psychiatriques sont alors souvent ordonnées afin d'essayer de désigner une raison qui aurait mené au filicide, expertises qui seraient souvent contradictoires car le lien causal entre le trouble mental et l'acte ne serait pas toujours démontré⁵⁹. Quatre grandes catégories psychologiques sont relevées par J.-L. VIAUX lorsqu'il s'agit du filicide : les motivations criminelles (telles que le meurtre compassionnel), les troubles mentaux (telles que les psychoses), les troubles divers (tels que les troubles de la personnalité) et tout ce qui concerne les maltraitements fatals ainsi que les néonaticides⁶⁰. De surcroît, certaines recherches utilisent l'argument que les filicides maternels seraient davantage causés par une maladie mentale que pour les filicides paternels, notamment en raison de stéréotypes sociaux⁶¹. Ainsi, le filicide maternel serait plus souvent associé à un diagnostic psychiatrique⁶². La littérature scientifique affirme pourtant que les meurtres d'enfants par leurs parents dus à une

⁵² L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 414.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Cour ass. Hainaut, 17 mars 2010, *J.L.M.B.*, 2016, p. 1222 et Cour ass. Namur, 27 mars 2015, *J.L.M.B.*, 2016, p. 1223.

⁵⁵ A. WILCZYNSKI, « Mad or bad ? Child-Killers, Gender and the Courts », *The British Journal of Criminology*, Vol. 37, N° 3, 1997, p. 419.

⁵⁶ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 427.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 39.

⁵⁹ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 431.

⁶⁰ J.-L. VIAUX, *L'amour infanticide – Essais cliniques sur les infanticides et néonaticides*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2014, p. 28.

⁶¹ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 7.

⁶² A. MCKEE et V. EGAN, *op. cit.*, p. 759.

psychose ne seraient pas systématiques, voire rares⁶³. Les femmes auteures de filicides sont toutefois davantage internées à la suite de leur acte que leurs homologues masculins⁶⁴, le déni de grossesse étant parfois considéré comme causant un stress tel à la future mère qu'il constitue une « force irrésistible » poussant les mères à commettre cet acte⁶⁵.

4. La psychiatisation du filicide

Nous avons déjà évoqué que la littérature scientifique associe le filicide maternel à la maladie mentale⁶⁶. Nous pouvons mettre cela en lien avec la culture victorienne, qui postulait que « *les changements biologiques qui accompagnent l'accouchement/la lactation pouvaient causer de grosses perturbations mentales post-natales* »⁶⁷ et qui mettait ainsi en avant une vision médicale du filicide, la mère tueuse étant représentée comme la « femme déchue »⁶⁸. L'étude de la criminalité féminine par la communauté scientifique fut donc influencée par les rapports de domination et par le rôle sociétal imposé aux femmes⁶⁹. La médicalisation du crime est le terme utilisé pour décrire l'intervention des médecins dans le champ criminologique, en donnant une définition d'une forme de criminalité, ce qui leur assure une place dans le traitement judiciaire par la suite⁷⁰. Ceci fut souvent une réponse à la violence et à la criminalité féminines et aura été utilisé comme forme de contrôle social subtil⁷¹. Comme nous l'avons constaté, l'acte de filicide est souvent associé à des problèmes de santé mentale⁷². Lorsqu'une mère tue son enfant, une expertise psychologique serait la plupart du temps ordonnée⁷³ et l'internement serait plus souvent prononcé pour les auteurs féminins de filicide que pour

⁶³ T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 103.

⁶⁴ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 42.

⁶⁵ Cour ass. Hainaut, 17 mars 2010, *J.L.M.B.*, 2016, p. 1222.

⁶⁶ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁷ J. MASON, « The Myth of Madness: Murderous Mothers and Maternal Infanticide », *The Journal of Criminal Law*, Vol. 85(6), 2021, p. 442 (traduction libre).

⁶⁸ T. WARD, « The Sad Subject of Infanticide: Law, Medicine and Child Murder, 1860-1938 », *Social & Legal Studies*, 1999, p. 165.

⁶⁹ K. LARCHET et A. LANGLADE, « La criminalité féminine : un objet criminologique », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, N° 59, 2023/3, p. 113.

⁷⁰ T. WARD, *op. cit.*, p. 164.

⁷¹ A. WILCZYNSKI, *op. cit.*, pp. 420-425.

⁷² L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 427.

⁷³ K. LARCHET et A. LANGLADE, *op. cit.*, p. 115.

les hommes⁷⁴. La décision judiciaire d'internement des auteurs féminins de filicide n'est pas particulièrement plus laxiste, résultant dans de la stigmatisation⁷⁵. L'état post-partum de la mère est également l'objet de discussions d'experts sur les causes de filicide, plus précisément de néonaticide⁷⁶. Cette idée que les mères seraient potentiellement dangereuses pour leur bébé car « perturbées par les hormones » après l'accouchement⁷⁷, a parfois servi, commodément, à balayer les facteurs socioéconomiques du filicide⁷⁸, et a par la suite été discréditée par la recherche scientifique⁷⁹. K. LARCHET et A. LANGLADE constatent que « *les théories explicatives de la criminalité féminine s'inscrivent classiquement et originellement dans une filiation biologique puis psychologique avant d'intégrer, dans une perspective sociologique, l'influence de l'environnement social* »⁸⁰. Cela nous amène à analyser le filicide sous l'angle du genre.

5. Filicide et dimension de genre

La dimension du genre occupe une place non négligeable dans le phénomène du filicide, tant pour analyser le passage à l'acte criminel que la réaction sociale à cette problématique⁸¹. S'agissant des parents qui tuent leurs enfants, s'est d'abord posée la question de savoir si le filicide est un crime davantage paternel ou maternel⁸². Une idée de sens commun est que les femmes commettraient plus de filicides, tandis que les recherches sur le sujet mettent en évidence que la répartition du passage à l'acte de filicide entre les hommes et les femmes serait plus ou moins égale⁸³. La littérature scientifique, afin de distinguer les caractéristiques des crimes de filicide, s'est fondée sur le genre, par exemple en distinguant les mobiles ou les moyens utilisés pour tuer l'enfant⁸⁴.

⁷⁴ A. WILCZYNSKI, *op. cit.*, p. 425.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 102.

⁷⁷ A. WILCZYNSKI, *op. cit.*, p. 425.

⁷⁸ J. MASON, *op. cit.*, p. 446.

⁷⁹ T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 107.

⁸⁰ K. LARCHET et A. LANGLADE, *op. cit.*, p. 116.

⁸¹ L. GUREVICH, *op. cit.*, p. 515.

⁸² S. WEST, *op. cit.*, p. 50.

⁸³ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 421 et C. ALDER et K. POLK, « Masculinity and child homicide », *The British Journal of Criminology*, Vol. 36, 1996, p. 398.

⁸⁴ S. WEST, *op. cit.*, p. 50.

5.1. Le filicide maternel

Premièrement, les recherches sur le filicide maternel sont abondantes⁸⁵ car l'idée qu'une mère puisse tuer son enfant crée la stupeur du public, les mères étant perçues comme protectrices de leurs enfants en toutes circonstances⁸⁶. Pourtant, ainsi que l'indique J. MASON, « *les femmes qui tuent leurs enfants biologiques représentent la plus grande opposition à cette conception sociétale* »⁸⁷. Par conséquent, le filicide maternel fait l'objet de plus d'études, notamment car il serait plus facile d'étudier le cas de mères ayant commis un filicide parce qu'elles seraient souvent internées par la suite⁸⁸. En ce qui concerne le néonaticide, les auteurs seraient majoritairement féminins, dans des cas où la grossesse n'aurait très peu, voire pas du tout été l'objet d'un suivi et aurait été inexistantes sur le plan social⁸⁹, tandis que le genre de l'enfant n'aurait presque pas de corrélation avec sa mort⁹⁰. Selon la littérature scientifique sur le sujet des filicides maternels, ceux-ci seraient commis par des femmes qui subissent une grande pression (par exemple une pression financière, environnementale, qui peut être due à une addiction ou à des problèmes de santé)⁹¹. Toutefois, J.-L. VIAUX précise qu'il n'existe pas de profil type de la mère qui commet un filicide⁹², puisque le filicide reste fondamentalement un crime multifactoriel⁹³.

De plus, d'après L. GUREVICH, « *les procès des mères étant accusées d'avoir tué leurs enfants sont le symbole des problèmes impliqués dans la régulation contemporaine de la maternité* »⁹⁴. Celle-ci met en évidence le fait que sont superposés au filicide maternel deux discours de genre, l'un étant le discours patriarcal et l'autre étant le discours paternaliste⁹⁵. D'une part, dans le discours patriarcal, la mère meurtrière prive le

⁸⁵ A. MCKEE et V. EGAN, *op. cit.*, p. 753.

⁸⁶ C. ADAM, J.F. CAUCHIE, M.S. DEVRESSE, F. DIGNEFFE et D. KAMINSKY, *Crime, justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie*, Larcier, Bruxelles, 2014, p. 65.

⁸⁷ J. MASON, *op. cit.*, p. 441 (traduction libre).

⁸⁸ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 42.

⁸⁹ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, pp. 420-421.

⁹⁰ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 2.

⁹¹ A. MCKEE et V. EGAN, *op. cit.*, p. 753.

⁹² J.-L. VIAUX, *op. cit.*, p. 46.

⁹³ S. WEST, *op. cit.*, p. 56.

⁹⁴ L. GUREVICH, *op. cit.*, p. 515 (traduction libre).

⁹⁵ *Ibid.*

père biologique de son enfant⁹⁶ (similaire au mythe de Médée)⁹⁷, elle est considérée comme seule responsable du drame⁹⁸, tandis qu'est mise en avant son incapacité à être une bonne mère conformément à son rôle social⁹⁹, le filicide maternel remettant en question la figure de la mère toujours aimante¹⁰⁰. D'autre part, le discours paternaliste implique que la santé mentale de l'accusée soit analysée dans les moindres détails, ses traits de comportement étant constamment pathologisés et la capacité des jeunes mères à l'autonomie étant remise en question¹⁰¹, car soi-disant, elles seraient moins rationnelles que les hommes¹⁰². Par conséquent, la littérature sur le processus judiciaire des filicides maternels indique que les peines seraient moins sévères, ou du moins prendraient la forme d'un internement psychiatrique, privilégiant ainsi une intervention interne sur l'état psychique¹⁰³.

5.2. Le filicide paternel

D'après les recherches sur les filicides commis par des hommes, recherches moins nombreuses¹⁰⁴, ceux-ci ne seraient pas toujours commis par les pères biologiques mais le seraient également en grande partie par les beaux-pères¹⁰⁵. Les hommes tueraient leurs enfants en tentant de les punir, en croyant que c'est dans leur meilleur intérêt, ou dans l'esprit de vengeance contre leur partenaire¹⁰⁶, bien que la classification par mobile du crime ait déjà été remise en question par la recherche¹⁰⁷. Ils se suicideraient souvent après l'acte¹⁰⁸ et commettraient plus d'homicides familiaux¹⁰⁹. De surcroît, les pères commettant des filicides seraient davantage poursuivis et ensuite condamnés à une peine de prison¹¹⁰.

⁹⁶ J.-L. VIAUX, *op. cit.*, p. 230.

⁹⁷ S. WEST, *op. cit.*, p. 49.

⁹⁸ C. ADAM, J.F. CAUCHIE, M.S. DEVRESSE, F. DIGNEFFE et D. KAMINSKY, *op. cit.*, p. 66.

⁹⁹ L. GUREVICH, *op. cit.*, pp. 519-525.

¹⁰⁰ C. ADAM, J.F. CAUCHIE, M.S. DEVRESSE, F. DIGNEFFE et D. KAMINSKY, *op. cit.*, p. 65.

¹⁰¹ L. GUREVICH, *op. cit.*, pp. 525-532.

¹⁰² J. MASON, *op. cit.*, p. 445.

¹⁰³ A. WILCZYNSKI, *op. cit.*, pp. 420-423.

¹⁰⁴ S. WEST, *op. cit.*, p. 50.

¹⁰⁵ C. ALDER et K. POLK, *op. cit.*, p. 400.

¹⁰⁶ C. ALDER et K. POLK, *op. cit.*, pp. 404-406.

¹⁰⁷ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, pp. 3-4.

¹⁰⁸ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 42.

¹⁰⁹ M. LIEM et F. KOENRAADT, « Filicide : a comparative study of maternal versus paternal child homicide », *Criminal Behaviour and Mental Health*, Vol. 18, 2008, p. 172.

¹¹⁰ A. WILCZYNSKI, *op. cit.*, pp. 423-424.

6. La police face au filicide

Lorsque nous avons parcouru la littérature, nous avons constaté que l'expérience policière face au filicide n'est que peu abordée dans la littérature scientifique, en dehors des travaux de J. ROACH¹¹¹, son traitement judiciaire par les magistrats et les jurés l'étant davantage¹¹². Nous tenterons toutefois de développer un éclairage théorique de la prise en charge policière du filicide à travers la suspicion du filicide, l'enquête et l'audition.

6.1. La suspicion de filicide et enquête

En ce qui concerne les néonaticides, selon L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT et A. TURSZ, l'affaire commence souvent par la découverte du corps d'un nouveau-né dans un endroit public, ce qui rend l'identification de l'auteur de l'acte plus difficile¹¹³. De plus, à la suite du décès suspect d'un enfant, un examen médico-légal¹¹⁴, tel qu'une autopsie, sera ordonné par le juge d'instruction, afin de comprendre les causes de la mort, autopsie à laquelle la police pourra assister¹¹⁵. Cependant, il est parfois ardu de déterminer ces causes puisque, la mort subite du nourrisson peut être difficilement distinguable d'un meurtre¹¹⁶. De plus, la cause du décès d'un enfant est souvent plus difficile à déterminer car elle est souvent due à des blessures internes¹¹⁷. La frontière entre la mort par accident et la mort causée par autrui est donc parfois fine, notamment quand il s'agit de nouveau-nés¹¹⁸. Sur la base de ce que décide le juge d'instruction, des mesures d'enquêtes pourront ensuite être mises en place afin de trouver les preuves qui permettent de comprendre ce qui avait conduit à la mort de l'enfant¹¹⁹.

¹¹¹ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, « Cognitive and Emotional Stressors of Child Homicide Investigations on U.K. and Danish Police Investigators », *Homicide Studies*, Vol. 22(3), 2018, pp. 296-320.

¹¹² L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, pp. 413-440.

¹¹³ *Ibid.*, pp. 421-422.

¹¹⁴ J-P. GETTI, *op. cit.*, p. 116.

¹¹⁵ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 428.

¹¹⁶ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 8 & T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 100.

¹¹⁷ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 304.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 305.

¹¹⁹ J-P. GETTI, *op. cit.*, p. 116.

6.2. Les auditions

Par ailleurs, les auditions avec la police sont primordiales dans les dossiers criminels tels que le filicide¹²⁰. Après la disparition ou après la mort suspecte d'un enfant, ou que les faits soient connus, s'ensuit une audition avec la police, parfois à plusieurs reprises¹²¹. Ces auditions exigent des inspecteurs de police qu'ils posent les questions appropriées, ce qui génère souvent chez eux une certaine empathie, car les policiers doivent avoir « *la capacité de comprendre la perspective de l'auditionné, d'également appréhender ses émotions et sa détresse, et de les communiquer directement ou indirectement à l'auditionné* »¹²². Deux approches sont souvent utilisées lors des auditions policières, d'une part la technique dominante et d'autre part la technique humaine¹²³. La technique dominante consiste à être hostile durant l'entretien tandis que la technique humaine vise à comprendre l'individu auditionné¹²⁴. Cette dernière serait plus efficace¹²⁵. Cependant, comme nous le verrons plus précisément par la suite, pour certains inspecteurs, les auditions seraient plus compliquées à effectuer lorsqu'elles concernent des affaires impliquant de la violence envers des enfants¹²⁶.

7. Le filicide traité par les médias

Nous avons pu constater que les affaires de filicide génèrent une grande médiatisation qui serait en train de s'accroître¹²⁷. Celles-ci ne seraient pas en augmentation statistique¹²⁸, elles seraient d'ailleurs en diminution¹²⁹. Ce serait la police ou le parquet

¹²⁰ G. OXBURG, J. OST, P. MORRIS et J. CHERRYMAN, « The Impact of Question Type and Empathy on Police Interviews with Suspects of Homicide, Filicide and Child Sexual Abuse », *Psychiatry, Psychology and Law*, Vol. 21, N° 6, 2014, p. 903.

¹²¹ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 131.

¹²² G. OXBURG, J. OST, P. MORRIS et J. CHERRYMAN, *op. cit.*, p. 904 (traduction libre).

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ G. OXBURG, J. OST, P. MORRIS et J. CHERRYMAN, *op. cit.*, p. 904.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*, p. 903.

¹²⁷ S. WALKLATE et S. PETRIE, « Witnessing the pain of suffering: Exploring the relationship between media representations, public understandings and policy responses to filicide-suicide », *Crime, Media, Culture*, 2013, p. 269.

¹²⁸ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 418.

¹²⁹ T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 100.

qui les transmettraient à la presse, notamment afin d'obtenir des témoignages¹³⁰, tandis que les affaires jugées seraient presque toujours abordées par les médias¹³¹.

En effet, le filicide est considéré comme un fait divers qui fait couler énormément d'encre, et sa médiatisation serait d'autant plus grande lorsqu'elle concerne des fratries¹³². La nature vulnérable des victimes favoriserait certainement sa diffusion dans les médias¹³³. En Belgique, l'affaire Geneviève Lhermitte a défrayé la chronique, celle-ci ayant tué tous ses enfants les uns à la suite des autres¹³⁴. Par ailleurs, la couverture médiatique des affaires de filicide pourrait avoir un impact sur la protection de l'enfance, les décisions de la police¹³⁵ mais également sur les décisions judiciaires au travers des jurés d'assises¹³⁶. Un exemple de cela est donné par L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT et A. TURSZ : les femmes jugées pour filicide qui sont représentées comme conformes à leur rôle (de mère, d'épouse) par les médias, seraient jugées de façon plus indulgente¹³⁷. On retrouve également deux tendances abordées dans la médiatisation des affaires de maltraitance d'enfants, qui sont « *la simplification de facteurs complexes accompagnée d'une détermination à attribuer une faute à quelqu'un* »¹³⁸, et « *un mépris des facteurs systémiques et contextuels* »¹³⁹, notamment en raison de la forte réaction émotionnelle qu'elle suscite au public qui y est exposé¹⁴⁰.

8. La place de l'empathie dans les affaires de filicide

Sur la base de diverses recherches sur le filicide, nous avons pu remarquer que lorsque ces affaires choquent le public, que cela génère de l'empathie pour ces victimes¹⁴¹, il y a la volonté de comprendre la violence de cet acte, d'attribuer la faute à quelqu'un¹⁴²... C'est ce que E. DE GREEFF démontre lorsqu'il explique que notre réflexe est de blâmer

¹³⁰ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 434.

¹³¹ *Ibid.*, pp. 418-419.

¹³² *Ibid.*, pp. 433-434.

¹³³ S. WALKLATE et S. PETRIE, *op. cit.*, p. 271.

¹³⁴ J.-L. VIAUX, *op. cit.*, p. 143.

¹³⁵ S. WALKLATE et S. PETRIE, *op. cit.*, p. 271.

¹³⁶ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, pp. 434-435.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ S. WALKLATE et S. PETRIE, *op. cit.*, p. 273 (traduction libre).

¹³⁹ *Ibid.*, p. 273 (traduction libre).

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 275.

¹⁴¹ G. OXBURG, J. OST, P. MORRIS et J. CHERRYMAN, *op. cit.*, p. 903.

¹⁴² S. WALKLATE et S. PETRIE, *op. cit.*, p. 273.

autrui dans un instinct de défense, ce qui peut s'appliquer lors d'événements violents tels que ceux-ci¹⁴³. Que cela soit l'auteur du filicide, la protection de l'enfance, les proches, le personnel social, l'instinct est d'attribuer une responsabilité pour la mort de l'enfant¹⁴⁴.

Conclusion

Enfin, dans ce chapitre, nous aurons donné une vue d'ensemble de ce que la littérature scientifique a à nous dire sur le phénomène du filicide, tel qu'il est appréhendé par l'histoire, le droit, la psychiatrie et la sociologie. Nous avons pu voir les difficultés de compréhension que suscite le filicide, non seulement dans la détermination des causes de la mort et des faits exacts de l'affaire¹⁴⁵, mais également dans les motivations qui amènent des parents à tuer leurs enfants¹⁴⁶. Après avoir constaté les émotions puissantes que le filicide suscite dans notre société, la réaction qu'ont les champs judiciaire, psychiatrique et médical, nous pouvons nous concentrer sur la gestion des émotions, la place complexe que celle-ci occupe dans notre société et dans le monde du travail, et enfin de comment celle-ci se déroule dans la police.

Chapitre 2 : La gestion des émotions dans la police

Introduction

La gestion des émotions dans le monde professionnel est un phénomène de plus en plus abordé par la littérature scientifique, concomitamment au moment où le management commence à la prendre en considération, notamment dans des métiers générant des émotions fortes et des tensions émotionnelles, tels que la police¹⁴⁷. Dans ce chapitre, nous tenterons de dégager les grandes composantes présentes dans le processus émotionnel et la gestion des émotions. Nous essayerons d'esquisser un portrait théorique du concept de l'émotion, notamment à travers les grandes approches qui étudient les émotions. Par la suite, nous aborderons la place des émotions dans le monde travail et la façon dont elles

¹⁴³ E. DE GREEFF, *Les instincts de défense et de sympathie*, Paris, PUF, 1947.

¹⁴⁴ C. ADAM, « Responsabilisation et déresponsabilisation dans le traitement des délinquants sexuels en Belgique », *Déviance et Société*, Vol. 36, 2012, p. 273.

¹⁴⁵ J. STANTON et A. SIMPSON, *op. cit.*, p. 8.

¹⁴⁶ C. LAURENT, *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022, p. 39.

¹⁴⁷ H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, p. 107-126.

sont en partie façonnées par le concept de compétences émotionnelles, tout en essayant d'identifier les compétences émotionnelles principales demandées au sein de la police. Ensuite, nous aborderons le travail émotionnel, crucial pour comprendre la gestion des émotions, avant d'évoquer brièvement l'expression de celles-ci. Finalement, nous mentionnerons les processus de régulation des émotions, le sens donné au travail policier grâce aux émotions, la fatigue mentale des policiers et les risques psychosociaux auxquels ils sont confrontés. Nous terminerons par les différents soutiens sociaux dont bénéficient les policiers.

1. L'émotion

Tout d'abord, C. BERGHMANS mentionne que l'étymologie du mot émotion fait référence à un mouvement, à ce qui nous pousse dans une direction, « *à l'intérieur comme à l'extérieur de nous-même* »¹⁴⁸, en ce qu'elle modifie un état initial¹⁴⁹. Néanmoins, en raison de la pléthore de recherches réalisées sur les émotions, il nous semble ardu de définir l'émotion d'une manière trop précise, en ce qu'elle a de nombreuses définitions en fonction des courants de recherche et des auteurs¹⁵⁰. L'émotion fut d'ailleurs considérée comme un phénomène « incompréhensible » par la littérature¹⁵¹, puisque les recherches sur les émotions sont nombreuses et variées¹⁵².

Cependant, l'émotion est tout de même perçue comme un élément contribuant au bon déroulement des processus adaptatifs, et donc à la survie humaine. C. BERGHMANS identifie cinq composantes de l'émotion : un processus d'évaluation de la situation, des modifications biologiques successives, une tendance à l'action, une cognition et enfin une expérience subjective¹⁵³.

La tendance de la littérature est de considérer que la définition de l'émotion reste une tâche extrêmement complexe. C'est la raison pour laquelle nous ne tenterons pas de trouver une définition précise de l'émotion, seulement de trouver les caractéristiques

¹⁴⁸ C. BERGHMANS, « Chapitre 1 – L'émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 15.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 15.

¹⁵⁰ *Ibid.*, pp. 16-17.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 16.

¹⁵² *Ibid.*, p. 17.

¹⁵³ *Ibid.*, pp. 16-19.

principales qui lui auront été attribuées par les multiples approches¹⁵⁴. T. TECHER distingue toutefois les émotions de l'humeur, c'est-à-dire le « *ressenti peu intense et diffus telle une toile de fond de l'état affectif* »¹⁵⁵, tout comme nous les différencierons du sentiment, qui quant à lui « *est construit et perdure dans le temps* »¹⁵⁶. Nous les différencions également dans ce mémoire.

De l'émotion découle l'intelligence émotionnelle, c'est-à-dire une forme d'intelligence conceptualisée dans les années nonante¹⁵⁷, qui se base sur la capacité d'un individu à contrôler ses propres émotions, mais également celles d'autrui¹⁵⁸. Celle-ci implique notamment de différencier les émotions, ainsi que de savoir comment les utiliser en pensée et en actions¹⁵⁹.

1.1. Typologie des émotions

La littérature postule que les émotions sont aussi bien construites socialement que psychologiquement¹⁶⁰. T. TECHER donne une typologie des émotions dites primaires en indiquant qu'elle seraient au nombre de six, en se basant sur des recherches antérieures¹⁶¹ : la colère, la joie, la surprise, la peur, le dégoût et la tristesse¹⁶², celles-ci induisant une perception de la situation, une tendance à l'action et une manifestation corporelle différentes¹⁶³. Selon F. SCHENK, ces émotions primaires sont des couleurs, dont les teintes varient en fonction des individus¹⁶⁴. R. PLUTCHIK, aurait quant à lui désigné des émotions secondaires qui varient en intensité¹⁶⁵. Cependant, nous devons garder à

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 38.

¹⁵⁵ T. TECHER, « Chapitre 2 : La compétence émotionnelle dans les organisations : entre concepts et réalité », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. DE C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 52.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ R. INGRAM, « Locating Emotional Intelligence at the Heart of Social Work Practice », *The British Journal of Social Work*, Vol. 43, N° 5, 2013, p. 988.

¹⁵⁸ T. TECHER, « Chapitre 2 : La compétence émotionnelle dans les organisations : entre concepts et réalité », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 52.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 63.

¹⁶⁰ W. TENHOUTEN, « Basic emotion theory, social constructionism, and the universal ethogram », *Social Science Information*, Vol. 60(4), 2021, p. 611.

¹⁶¹ T. TECHER, *op. cit.*, p. 49.

¹⁶² F. SCHENK, « Les émotions de la raison », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLVII, 2009/2, p. 153.

¹⁶³ T. TECHER, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶⁴ F. SCHENK, *op. cit.*, p. 153.

¹⁶⁵ T. TECHER, *op. cit.*, pp. 49-50.

l'esprit que les études constructivistes ont démontré que l'expérience émotionnelle varie d'une culture à l'autre¹⁶⁶.

2. L'étude des émotions et approches

En parcourant la littérature, nous avons constaté que les émotions furent étudiées au départ de maintes approches. Celle-ci se concentrent sur des aspects différents, que présente C. BERGHMANS¹⁶⁷. Malgré les divergences dans la conceptualisation de l'émotion, un consensus général parmi les études est que l'émotion demeure un processus adaptatif multiple¹⁶⁸.

2.1. La perspective physiologique

Une première approche est l'approche physiologique des émotions, originaire du 19^{ème} siècle, elle se concentre sur l'aspect corporel de l'émotion et peu sur ses aspects sociaux¹⁶⁹. C. BERGHMANS développe que cette approche comprend dans ses auteurs principaux C. DARWIN, qui se concentrait sur ce que les émotions représentaient dans le fonctionnement humain¹⁷⁰. Nous pouvons prendre comme exemple la fuite lorsqu'on se sent menacé. Ainsi, selon l'approche physiologique, les émotions auraient une fonction d'adaptation chez tous les êtres humains, similaires à des organes dont les fonctions auraient disparu lors du processus de développement¹⁷¹. Dans cette approche est également abordée l'expression faciale et son rôle de communication des émotions entre humains¹⁷².

¹⁶⁶ W. TENHOUTEN, « Basic emotion theory, social constructionism, and the universal ethogram », *Social Science Information*, Vol. 60(4), 2021, p. 612.

¹⁶⁷ C. BERGHMANS, « Chapitre 1 – L'émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 15-38.

¹⁶⁸ F. SCHENK, *op. cit.*, p. 152.

¹⁶⁹ C. BERGHMANS, « Chapitre 1 – L'émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 21.

¹⁷⁰ *Ibid.*, pp. 21-22.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

Par la suite, sera plus spécifiquement étudiée la nature de l'émotion, notamment via les travaux de W. JAMES¹⁷³. Selon ce dernier, l'expression physique de l'émotion vient préalablement à la perception de celle-ci¹⁷⁴.

Un troisième grand auteur de la perspective physiologique évoqué par C. BERGHMANS, W. CANNON, utilise le concept de l'homéostasie en postulant que l'émotion est une « mise en alerte physiologique » en réaction à des stimuli extérieurs¹⁷⁵. Il va donc à l'encontre des études antérieures qui avançaient l'idée d'un feed-back corporel aux émotions¹⁷⁶.

2.2.La perspective psychanalytique

Nous pouvons également évoquer l'approche psychanalytique des émotions. Celle-ci s'inscrit plutôt dans le mouvement organiciste, et étudie le lien entre les émotions et les pulsions¹⁷⁷. A.R. HOCHSCHILD indique que cette perspective affirme que l'individu peut se sentir débordé par les émotions, qui pourraient être pour lui une tension trop importante qu'il faut décharger¹⁷⁸. Cependant, la théorie psychanalytique aborde plutôt le concept de l'affect que de l'émotion¹⁷⁹. L'affect est ainsi directement mis en lien avec les pulsions, P. CLAUDON ET M. WEBER le nomment d'ailleurs comme « l'émotion de la pulsion »¹⁸⁰. Cette approche postule que l'émotion peut être contrôlée, de manière similaire à un mouvement physique¹⁸¹. S. FREUD aurait peu étudié les règles sociales qui s'appliquent aux émotions, et aurait surtout étudié certaines émotions spécifiques, telle que l'angoisse¹⁸², afin de comprendre les névroses¹⁸³. L'idée que les individus peuvent gérer ou contrôler leurs émotions de manière inconsciente découlerait de cette conception, en

¹⁷³ *Ibid.*, pp. 21-24.

¹⁷⁴ *Ibid.*, pp. 21-23.

¹⁷⁵ *Ibid.*, pp. 21-25.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ A.R. HOCHSCHILD, « Travail émotionnel, règles de sentiment et structure sociale », *Travailler*, N° 9, 2003/1, p. 23.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 23.

¹⁷⁹ P. CLAUDON et M. WEBER, « L'émotion. Contribution à l'étude psychodynamique du développement de la pensée de l'enfant sans langage en interaction », *Devenir*, Vol. 21, 2009/1, p. 66.

¹⁸⁰ *Ibid.*, pp. 67-68.

¹⁸¹ A.R. HOCHSCHILD, « Travail émotionnel, règles de sentiment et structure sociale », *Travailler*, N° 9, 2003/1, p. 23.

¹⁸² *Ibid.*, pp. 30-31.

¹⁸³ P. CLAUDON et M. WEBER, *op. cit.*, p. 66.

affirmant que certaines ressources psychologiques dont disposent chaque personne leur permettraient d'effectuer un travail émotionnel¹⁸⁴.

2.3. La perspective cognitive

Une troisième approche importante expliquée par C. BERGHMANS est l'approche cognitive des émotions. Celle-ci met en avant l'impact des situations sur le fonctionnement de nos émotions¹⁸⁵. Cette approche postule que chaque individu réagira différemment à une même situation, car chacun y donnera une signification propre¹⁸⁶. Née dans les années soixante avec les travaux de SCHACHTER et SINGER, deux éléments principaux y sont mis en lumière : une activation physiologique ainsi qu'une pensée, une cognition liée à cette activation¹⁸⁷. L. FESTINGER est également évoqué pour sa théorie de la comparaison sociale¹⁸⁸. Selon cette dernière, les individus évaluent leurs propres aptitudes en se comparant aux autres nous aurions un besoin évaluatif qui nécessiterait une comparaison à autrui¹⁸⁹. L'approche cognitive met ainsi en lumière que l'environnement social et les expériences passées peuvent avoir une influence sur nos émotions¹⁹⁰.

M. ARNOLDS, dans le prolongement des études cognitives de l'émotion, prend également en considération les processus interactionnels entre individus afin d'analyser leurs émotions¹⁹¹. Ainsi, nous évaluerions une situation (l'appraisal), ce qui déclencherait une émotion, pour ensuite décider de la manière dont nous allons agir¹⁹². R. LAZARUS appuiera cette théorie tout en y ajoutant un processus de réévaluation (reappraisal) qui pourra avoir un impact sur l'impression initiale¹⁹³.

¹⁸⁴ A.R. HOCHSCHILD, « Travail émotionnel, règles de sentiment et structure sociale », *Travailler*, N° 9, 2003/1, p. 30.

¹⁸⁵ C. BERGHMANS, « Chapitre 1 – L'émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 25-36.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*, pp. 25-29.

¹⁹¹ *Ibid.*, pp. 29-36.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

Enfin, N. FRIJDA reste également l'un des grands auteurs de la théorie cognitive des émotions¹⁹⁴. Il aborde les émotions en termes de composantes qui s'influenceraient les unes les autres, via l'analyse de stimulus, ce qui produirait en conséquence une réponse émotionnelle¹⁹⁵. Ce dernier décrivait les émotions comme des passions qui motiveraient les individus. L'émotion induirait une « préparation à l'action »¹⁹⁶.

2.4. Les théories schématiques

Les théories schématiques de l'émotion argumentent quant à elles « *qu'un ensemble d'informations émotionnelles est stocké en mémoire ayant pour principale fonction de réactiver une émotion lorsqu'un de ces éléments est activé* »¹⁹⁷. B. LEVENTHAL donne ainsi des caractéristiques communes au phénomène de l'émotion : l'universalité des émotions, leur différenciation et finalement leur altération du système comportemental¹⁹⁸. Les informations seraient traitées par ce système avec des étapes précises et successives¹⁹⁹. L'émotion est ainsi le produit de phénomènes cognitifs dans cette approche, mais ne serait pas influencée par l'environnement social²⁰⁰.

2.5. La sociologie des émotions

La sociologie des émotions est décrite comme étant « *l'idée que le comportement humain et que les interactions humaines sont contraintes par le lieu et les structures sociales guidées par la culture des individus* »²⁰¹. Cette branche de la sociologie se décline en plusieurs approches, qui se concentrent sur la culture, la structure sociale, l'évaluation cognitive ou l'interaction²⁰². Lorsque nous étudierons le travail émotionnel, nous aborderons davantage l'approche dramaturgique de la sociologie des émotions, qui postule que les individus « performant » leurs émotions sur une scène déterminée par une

¹⁹⁴ C. BERGHMANS, « Chapitre 1 – L'émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 32-38.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 36.

¹⁹⁸ *Ibid.*, pp. 36-38.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ J. STETS et J. TURNER, « The Sociology of Emotions », in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 32 (traduction libre).

²⁰² *Ibid.*, p. 34.

structure sociale²⁰³, développée par E. GOFFMAN²⁰⁴. Certains aspects de cette approche ont par ailleurs été repris dans la théorisation du travail émotionnel²⁰⁵.

Ainsi que l'indique W. TENHOUTEN, « *la culture humaine fournit un ensemble de directives pour les sentiments et les affects qui changent et qui se développent au fil du temps, en créant de nouveaux rôles sociaux et normes sociales d'expérience émotionnelle* »²⁰⁶. Par conséquent, la littérature constructiviste soutient que l'environnement, la communication et les situations sociales influencent considérablement l'émotion²⁰⁷.

3. La place des émotions dans le monde du travail

Les émotions font partie du contexte professionnel, elles ne peuvent être totalement rayées du monde du travail malgré une culture occidentale prônant une logique axée vers la « raison » plutôt que sur les émotions²⁰⁸. Pendant longtemps, selon les conceptions de Platon et de Descartes²⁰⁹, la raison et les émotions ont été considérées comme des opposés²¹⁰. Or, il est de plus en plus constaté que les émotions sont bien nécessaires à la prise de décisions²¹¹.

Toutefois, A. JEANTET évoque que les émotions sont de plus en plus prescrites dans le monde du travail²¹², dans un contexte social où il est considéré de plus en plus normal que les émotions fassent partie du monde professionnel²¹³. Les études scientifiques sur la place des émotions dans les contextes sociaux commencèrent à se multiplier à partir de la fin

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ A.R. HOCHSCHILD, « Travail émotionnel, règles de sentiment et structure sociale », *Travailler*, N° 9, 2003/1, pp. 27-28.

²⁰⁵ J. STETS et J. TURNER, *op. cit.*, p. 34.

²⁰⁶ W. TENHOUTEN, « Basic emotion theory, social constructionism, and the universal ethogram », *Social Science Information*, Vol. 60(4), 2021, p. 613 (traduction libre).

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 612.

²⁰⁸ A. SOARES, « Les émotions dans le travail », *Travailler*, N°9, 2003/1, p. 10.

²⁰⁹ D. VAN HOOREBEKE, « L'émotion et la prise de décision », *Revue française de gestion*, N° 182, 2008/2, p. 34.

²¹⁰ F. SCHENK, *op. cit.*, p. 151.

²¹¹ D. VAN HOOREBEKE, « L'émotion et la prise de décision », *Revue française de gestion*, N° 182, 2008/2, p. 34.

²¹² A. JEANTET, « L'émotion prescrite au travail », *Travailler*, N° 9, 2003/1, pp. 99-100.

²¹³ S.E. MARTIN, « Police Force or Police Service? Gender and Emotional Labor », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 561, 1999, p. 113.

du 20^{ème} siècle²¹⁴. Les sociologues des émotions se posent la question de ce que représentent les émotions dans le monde du travail, de si elles sont des objets, des outils, des ressources, des effets ou même des acteurs du travail²¹⁵. La vie émotionnelle des employés commencent à faire l'objet de préoccupations pour le management²¹⁶, également pour évaluer les dynamiques d'équipe²¹⁷. Ils mettent en évidence le fait qu'il est primordial de garder à l'esprit la régulation sociale des émotions²¹⁸. En effet, les sentiments et émotions « *sont façonnés (et pas seulement réprimés) par des règles sociales* »²¹⁹. La littérature utilise les concepts d'A.R. HOCHSCHILD sur le travail émotionnel²²⁰ et sur les « feeling rules », c'est-à-dire les « *normes concernant les émotions que les travailleurs sont censés ressentir* »²²¹, tandis que normes observables, les « display rules », sont « *les normes qui guident quelles émotions doivent être exprimées publiquement et comment* »²²². Ces deux éléments sont fondamentaux afin de comprendre la place des émotions dans le monde du travail²²³.

Un paradoxe mis en avant par la littérature scientifique est que nous considérons à la fois les compétences émotionnelles et relationnelles des travailleurs comme innées, personnelles, tout en considérant que celles-ci découlent d'une formation disciplinaire donnée dans chaque milieu professionnel²²⁴. En outre, A. JEANTET précise que les émotions ne sont pas subies mais bien travaillées²²⁵. Tout le monde n'est pas égal face à ce travail des émotions²²⁶. Elle évoque les régulations sociales des émotions dans le contexte professionnel²²⁷.

²¹⁴ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 84.

²¹⁵ A. JEANTET, *op. cit.*, pp. 99-100.

²¹⁶ N. ASHKANASY et C. DAUS, « Emotion in the Workplace: The New Challenge for Managers », *The Academy of Management Executive*, Vol. 16, N° 1, 2002, p. 77.

²¹⁷ A. TROTH, P. JORDAN, S. LAWRENCE et H. TSE H, « A Multilevel Model of Emotional Skills, Communication Performance, and Task Performance in Teams », *Journal of Organizational Behavior*, Vol. 33, N° 5, 2012, p. 700.

²¹⁸ A. JEANTET, *op. cit.*, pp. 99-100.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 101.

²²⁰ N. ASHKANASY et C. DAUS, *op. cit.*, p. 78.

²²¹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113 (traduction libre).

²²² S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113 (traduction libre).

²²³ *Ibid.*

²²⁴ D. MONJARDET, « Compétence et Qualification Comme Principes d'analyse de l'action Policière », *Sociologie Du Travail*, Vol. 29, N° 1, 1987, p. 49.

²²⁵ A. JEANTET, *op. cit.*, p. 102.

²²⁶ N. ASHKANASY et C. DAUS, *op. cit.*, p. 79.

²²⁷ A. JEANTET, *op. cit.*, p. 103.

Par ailleurs, la prescription de certaines émotions dans le contexte professionnel aurait un impact sur la structure même des rapports sociaux, puisque les émotions font partie d'un lien social, plus particulièrement dans un milieu professionnel où les travailleurs sont fréquemment en contact avec le public²²⁸. Elle indique que « *la prescription et la proscription des émotions au travail participent à la production de rapports sociaux nouveaux et spécifiques, qui s'exercent en plus des rapports sociaux de classe et de genre* »²²⁹, ce qui pourrait nuire aux relations entre le professionnel et le public avec lequel il travaille²³⁰. Les institutions instaurent des règles relatives à l'expression des émotions, à leur régulation et à leur gestion, notamment avec des supervisions²³¹.

4. Les compétences émotionnelles exigées dans la police

T. TECHER avance que c'est depuis l'avènement du concept de la santé au travail que les émotions ont commencé à être incorporées dans le milieu professionnel, notamment au travers des compétences émotionnelles²³², qui deviennent désormais des compétences professionnelles²³³. Il resterait néanmoins de croyance commune que les émotions n'ont pas leur place dans le monde professionnel, que quand elles apparaissent, elles se doivent d'être immédiatement gérées²³⁴. Selon cette auteure, les compétences émotionnelles seraient « *la capacité de mise en pratique de son intelligence émotionnelle de façon appropriée* »²³⁵, leur importance est mise en avant pour la vie professionnelle²³⁶. Ce processus se déroulerait grâce à plusieurs compétences émotionnelles : l'identification des émotions, la compréhension des émotions, la régulation des émotions et l'utilisation des émotions²³⁷. Ces compétences émotionnelles présentent à la fois un volet

²²⁸ *Ibid.*, pp. 107-108.

²²⁹ A. JEANTET, *op. cit.*, p. 108.

²³⁰ *Ibid.*, p. 109.

²³¹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

²³² T. TECHER, *op. cit.*, p. 40.

²³³ *Ibid.*, p. 78.

²³⁴ *Ibid.*, p. 63.

²³⁵ *Ibid.*, p. 64.

²³⁶ K. MIYAMOTO, M. HUERTA et K. KUBACKA, « Fostering Social and Emotional Skills for Well-Being and Social Progress », *European Journal of Education*, Vol. 50, N° 2, 2015, p. 156.

²³⁷ T. TECHER, *op. cit.*, p. 64.

interpersonnel et intrapersonnel²³⁸, notamment pour la reconnaissance des émotions d'autrui²³⁹.

De plus, est directement lié aux compétences émotionnelles le concept de performance, celles dont doivent faire preuve les employés et les leaders dans le monde professionnel. Ainsi, le management de l'institution doit permettre la régulation des émotions de ses employés, ce qui favorise des émotions positives au sein de l'équipe²⁴⁰. Le fait pour des employés de ne pas avoir les outils afin de développer leurs compétences émotionnelles au travail accroît les risques psychosociaux, que nous évoquerons ultérieurement dans cet éclairage théorique²⁴¹.

Par ailleurs, H. MONIER explicite que les compétences émotionnelles ont un impact sur la manière dont les policiers évaluent les émotions dont ils font l'expérience dans le cadre de leur travail. Celle-ci met en lien cette évaluation avec le travail émotionnel²⁴². En effet, un policier qui ne sait pas gérer ses émotions, qui les affiche avec intensité, serait perçu comme n'étant pas fait pour travailler dans la police²⁴³.

4.1. Les compétences émotionnelles et les compétences professionnelles

Les compétences émotionnelles sont, comme nous l'avons mis en lumière, intimement liées à la notion de performance²⁴⁴, à la fois sur le plan individuel et pour l'équipe²⁴⁵. S'est ainsi posée la question de savoir si les compétences émotionnelles sont des compétences professionnelles. Ces dernières sont définies comme étant la capacité d'utiliser des ressources, afin de parvenir à atteindre à objectif (le savoir agir), dans un contexte particulier (le pouvoir agir) et cela en fonction de dispositions psychologiques (le vouloir agir)²⁴⁶. C'est le fait d'utiliser « *une combinatoire appropriée de ressources*

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ R. STEINBERG et D. FIGART, « Emotional Demands at Work: A Job Content Analysis », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 561, 1999, p. 182.

²⁴⁰ T. TECHER, *op. cit.*, p. 70.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 77.

²⁴² H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 6.

²⁴³ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 115.

²⁴⁴ T. TECHER, *op. cit.*, p. 78.

²⁴⁵ A. TROTH, P. JORDAN, S. LAWRENCE et H. TSE H, *op. cit.*, p. 703.

²⁴⁶ G. LE BOTERF, *Développer la compétence des professionnels*, 4^e revue, Editions d'Organisation, 2002 & T. TECHER, *op. cit.*, p. 79.

(connaissances, habiletés, comportements, aptitudes, etc.) »²⁴⁷. Ces ressources seraient à la fois personnelles à chaque individu mais seraient également des ressources liées à l'environnement²⁴⁸. Les compétences professionnelles impliquent souvent de mobiliser des représentations opératoires sur lesquelles se base l'interprétation²⁴⁹.

Cependant, nous devons nuancer cette affirmation selon laquelle les compétences émotionnelles sont des compétences professionnelles. Il reste véritablement complexe de définir la compétence émotionnelle, puisqu'elle dépendra de la situation en jeu. Tout comme l'émotion, elle demeure une notion floue. Les compétences varient également en fonction du milieu professionnel concerné, ce qui rend une trop grande généralisation peu avenue²⁵⁰.

4.2. Les compétences émotionnelles dans la formation

Les compétences des individus à s'adapter aux demandes émotionnelles de leur milieu professionnel sont prises en compte dans le recrutement²⁵¹. Les chercheurs se sont ainsi demandés si les compétences émotionnelles peuvent s'apprendre, s'acquérir, notamment dans le cadre de la formation. T. TECHER y répond par la négative, car les réactions à une même situation resteront différentes en fonction de chaque individu²⁵². La mise en œuvre des compétences émotionnelles dans l'apprentissage théorique se fait au travers de simulations, ressources utiles qui ne suffisent néanmoins pas à elles toutes seules. Par conséquent, la compétence émotionnelle dépendra également de savoirs incorporés par la pratique²⁵³. Les ressources théoriques pourront tout de même être utiles dans des situations réelles²⁵⁴. La formation aux aspects psychologiques du monde professionnel (notamment avec des jeux de rôles) est décrite par D. HOOREBEKE comme étant un levier préventif

²⁴⁷G. LE BOTERF, « Qu'est-ce qu'un professionnel compétent? Comment développer son professionnalisme? », *Pédagogie collégiale*, Vol. 24, N° 2, 2011, pp. 27-28.

²⁴⁸ T. TECHER, *op.cit.*, p. 79.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 82.

²⁵⁰ T. TECHER, *op. cit.*, pp. 84-89.

²⁵¹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

²⁵² T. TECHER, *op. cit.*, pp. 84-85.

²⁵³ *Ibid.*, pp. 85-86.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 86.

aux risques psychosociaux découlant du travail²⁵⁵. Celle-ci met cependant en garde contre une robotisation et une automatisation des émotions²⁵⁶.

Par conséquent, nous pouvons remettre en question cette tendance à institutionnaliser les émotions et les compétences qui en découlent, notamment dans la formation et dans le management. De surcroît, nous pouvons également interroger le contrôle de la part d'institutions sur un concept aussi complexe que les émotions humaines. T. TECHER pose la question d'un travailleur « instrumentalisé », qui fait l'expérience d'une certaine violence lorsque son émotion est au cœur du management, bien qu'il soit nécessaire que la compétence émotionnelle soit abordée au sein de l'environnement professionnel pour le bien-être des employés²⁵⁷, comme nous pouvons l'observer dans la police.

4.3. Les compétences émotionnelles au sein de la police

Au sein du milieu policier, la capacité des employés à satisfaire les exigences émotionnelles est prise en compte non seulement dans le recrutement, mais également dans la socialisation et avec les supervisions²⁵⁸. Les exigences émotionnelles y sont nombreuses et parfois contradictoires²⁵⁹. Le policier se professionnalise effectivement lorsqu'il travaille sur ses émotions²⁶⁰. Des compétences émotionnelles nécessaires dans la police sont l'interprétation des signes non verbaux du public auquel ils font face, mais également le contrôle de leurs propres signes non verbaux lorsqu'ils travaillent²⁶¹.

En outre, l'émotion de vigilance est également considérée comme un outil de travail au sein de la police, où les interventions peuvent être nombreuses. Cela représente l'attitude des policiers qui « font attention à tout », pour les patrouilles et les scènes de crime par exemple, afin d'adopter la réaction professionnelle la plus appropriée. Mais la mise en vigilance ne concerne pas seulement l'intervention, elle permet aussi aux policiers de remarquer entre eux des signes de mal-être mental ou de dépassement des

²⁵⁵ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 88.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 88.

²⁵⁷ T. TECHER, *op. cit.*, pp. 86-87.

²⁵⁸ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

²⁵⁹ H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 110.

²⁶⁰ G. MAINSANT, « Du juste usage des émotions. Le rôle institutionnel des policière(s) chargé(e)s de la lutte contre le proxénétisme », *Déviance et société*, Vol. 34, 2010/2, p. 260.

²⁶¹ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, 2014, No. 13, Vol. 3, p. 110.

limites, ce qui donne la possibilité de mettre en place un soutien social policier par la suite²⁶².

5. Le travail émotionnel

Le travail émotionnel est une théorie développée par A.R. HOCHSCHILD²⁶³ dans une perspective socio-constructiviste des émotions²⁶⁴. Le travail émotionnel est notamment défini par H. MONIER comme étant les « *efforts nécessaires pour ressentir et exprimer/afficher les émotions attendues par le contexte organisationnel* »²⁶⁵. C'est donc le fait de modifier l'intensité ou la qualité d'une émotion, afin de s'adapter à une situation²⁶⁶, c'est une forme de régulation des émotions opérée dans le domaine professionnel²⁶⁷. Cette notion fait partie intégrante de nombreux quotidiens professionnels²⁶⁸. La police est typiquement l'un des milieux professionnels où l'émotion doit être modulée, voire réprimée dans l'exercice du travail, conformément aux exigences professionnelles²⁶⁹.

Ainsi que l'indique S.E. MARTIN, les policiers ont l'obligation de contrôler leurs propres émotions, mais également celles des publics qu'ils rencontrent au quotidien²⁷⁰. Par ailleurs, le travail émotionnel des policiers a été négligé par la littérature et par l'institution policière elle-même durant de longues années avant de commencer à être

²⁶² H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, *op. cit.*, pp. 108-123.

²⁶³ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

²⁶⁴ N. AMADIO, « Émotions et théories des organisations. Une perspective socio-historique et interdisciplinaire », *Revue européenne des sciences sociales*, N° 60, 2022, , p. 30.

²⁶⁵ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 6.

²⁶⁶ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 103.

²⁶⁷ L. SCHMODDE et M.C. WEHNER, « Integrating emotion regulation, emotional intelligence, and emotion-focused coping in the entrepreneurial context: A review and research agenda », *International Small Business Journal*, 2024, p. 4.

²⁶⁸ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012, p. 11.

²⁶⁹ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p.103.

²⁷⁰ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 111-126.

étudié²⁷¹. Celui-ci est pourtant nécessaire, non seulement pour les policiers, mais également pour les personnes avec lesquelles ils interagissent, car leurs émotions sont liées les unes aux autres²⁷². Dans la police, la gestion personnelle des émotions reste une norme particulièrement présente dans le monde policier²⁷³. Notons que la théorie de A.R. HOCHSCHILD a néanmoins fait l'objet de critiques. K. LUMSDEN ET A. BLACK constataient qu'il lui avait été reproché de n'aborder que les effets négatifs du travail émotionnel, ainsi que de ne pas étudier les résistances mises en place par les employés afin d'aller à l'encontre des normes émotionnelles du milieu professionnel²⁷⁴.

5.1.Caractéristiques du travail émotionnel

D'après A. SOARES, le travail émotionnel présente trois grandes caractéristiques. La première caractéristique est un contact, un échange avec le public de la part du travailleur. La seconde caractéristique est le fait que le travailleur a une attitude qui va engendrer un état émotionnel. Enfin, la troisième caractéristique est que les employeurs peuvent contrôler les activités émotionnelles de leurs travailleurs en les formant et en les supervisant. Le travail émotionnel serait également plus puissant lorsque les travailleurs sont en contact avec un public extérieur à l'institution, comme dans la police, où les travailleurs sont en contact avec des victimes, des suspects et des témoins au quotidien²⁷⁵.

5.2.Types de travail émotionnel

La littérature distingue plusieurs types de travail émotionnel sur la base de la théorie développée par A.R. HOCHSCHILD²⁷⁶.

Il existerait deux types de travail émotionnel. Le premier, le travail émotionnel « en surface », est décrit comme superficiel car il consiste à faire semblant de ressentir des émotions qui ne sont pas réellement ressenties²⁷⁷. Le deuxième, le travail émotionnel en

²⁷¹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 112.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 115.

²⁷⁴ K. LUMSDEN et A. BLACK, « Austerity Policing, Emotional Labour and the Boundaries of Police Work: An Ethnography of a Police Force Control Room in England », *The British Journal of Criminology*, Vol. 58(3), 2017, pp. 606–623.

²⁷⁵ A. SOARES, *op. cit.*, pp. 11-12.

²⁷⁶ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 103.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 103.

profondeur, est celui qui permet à l'individu de réellement ressentir l'émotion²⁷⁸. Cette distinction est néanmoins critiquée par A. JEANTET, qui précise que le jeu superficiel et le jeu en profondeur seraient indissociables l'un de l'autre lorsqu'il y a un travail émotionnel sur le long terme²⁷⁹. Par ailleurs, A. JEANTET évoque une « dissociation de soi », c'est-à-dire « *une scission entre les deux parties du moi durant le cours même de l'interaction, et plus globalement, d'une séparation entre un moi personnel et un moi professionnel* »²⁸⁰. Celle-ci permettrait ainsi au travailleur de distinguer la personne qu'il est dans le travail et celle qu'il est dans sa vie privée²⁸¹.

Néanmoins, ainsi que l'explique A. SOARES, ces « jeux » superficiels ou en profondeur peuvent nuire à la santé mentale des travailleurs. Dans le travail émotionnel superficiel, le travailleur ressent un décalage entre l'émotion qu'il ressent et celle qu'il exprime, ce qui peut lui donner l'impression de « fausser » ses émotions. Dans le travail émotionnel en profondeur, le travailleur peut avoir l'impression de mélanger son identité personnelle et son identité professionnelle, dans une sorte d'aliénation émotionnelle²⁸².

Les différentes formes de travail émotionnel peuvent aussi être distinguées sur la base des émotions concernées. Le travail émotionnel peut être intégrateur (le travailleur doit se montrer aimable), dissimulateur (l'objectif du travailleur est de rester neutre), et enfin différenciateur (est privilégiée l'expression d'émotions hostiles au public traité par le travailleur afin de générer du malaise ou de la peur)²⁸³.

5.3. La dimension du genre dans le travail émotionnel

Dans son article, A. SOARES met en lumière la dimension genrée du travail émotionnel et de la division du travail émotionnel au travers des travaux de A. HELLER²⁸⁴. Cette dernière développe la théorie selon laquelle les émotions des femmes et des hommes ont été construites socialement de sorte à ce qu'elles ne soient pas sur un pied d'égalité²⁸⁵. L'image stéréotypée des femmes les dépeignent fréquemment comme plus faibles

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ A. JEANTET, *op. cit.*, p. 106.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 107.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² A. SOARES, *op. cit.*, p. 12.

²⁸³ A. SOARES, *op. cit.*, p. 12.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 13.

²⁸⁵ A. HELLER, « The Emotional Division of Labour Between the Sexes : Perspectives on Feminism and Socialism », *Thesis Eleven*, Vol. 5-6(1), 1982, pp. 59-71 & A. SOARES, *op. cit.*, p. 13.

émotionnellement, en les reliant au rôle sociétal de la reproduction qui leur est attribué, tandis que les hommes sont décrits comme plus rationnels et moins compatissants²⁸⁶. Ces stéréotypes concernent notamment des dimensions autres que le genre comme la classe sociale et l'ethnie des travailleurs²⁸⁷. De plus, la dimension genrée du travail prend également forme dans les problématiques qui concernent le lien entre le travail professionnel et le travail domestique²⁸⁸.

S.E. MARTIN évoque que le milieu policier, à l'époque véhiculant une perspective masculine, était dépeint comme froid et n'affichant que peu d'émotions²⁸⁹. Elle ajoute que « *les normes qui concernent le travail émotionnel varient en fonction des interactions avec à la fois les collègues et le public, et sont affectées par le genre du policier et de la personne que l'officier de police rencontre* »²⁹⁰. Il serait attendu des employés travaillant dans des domaines professionnels associés à la masculinité de n'exprimer que très peu d'émotions, à l'exception de celles qui résultent dans l'obéissance et la soumission du public concerné²⁹¹. Ainsi, des stéréotypes de genre sont véhiculés quant à l'image police, notamment liée à la perception très répressive de celle-ci tandis que certains aspects de la profession policières ne sont pas pris en compte (tels que l'aspect administratif ou de maintien de l'ordre public)²⁹². Afin d'obtenir l'acceptation de leurs collègues masculins dans le milieu policier lorsque celui-ci s'est féminisé, les policières devaient donc se comporter comme ceux-ci²⁹³. Les émotions dans la police ont alors été différenciées selon le genre. La tendance était d'associer la lutte contre le crime, la police de rue et la brutalité avec la masculinité tandis que la féminité amenait davantage les tâches administratives et d'accueil des citoyens. Les dossiers associés aux tâches policières féminines furent donc dévalués²⁹⁴.

Ainsi, l'expression des émotions serait perçue comme une caractéristique féminine et synonyme de faiblesse, alors que les contacts des policiers avec le public et leurs collègues génèrent constamment des émotions plus ou moins intenses selon les situations

²⁸⁶ A. SOARES, *op. cit.*, p. 13.

²⁸⁷ A. HELLER, *op. cit.*, p. 69 & A. SOARES, *op. cit.*, p. 13.

²⁸⁸ A. SOARES, *op. cit.*, p. 14.

²⁸⁹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 112.

²⁹⁰ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 112 (traduction libre).

²⁹¹ *Ibid.*, p. 114.

²⁹² *Ibid.*, p. 115.

²⁹³ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 116.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 121.

qu'ils rencontrent. Cependant, l'expression des émotions serait davantage « permise » chez les policières, là où il est attendu que les hommes les masquent²⁹⁵.

6. L'expression des émotions

L'expression est l'une des composantes importantes de l'émotion²⁹⁶. Elle peut être verbale ou non verbale (avec des expressions faciales par exemple) et se manifeste par des comportements²⁹⁷. Nous analyserions les expressions du visage en les mettant en lien avec l'environnement.²⁹⁸ Les recherches sur les émotions dites « basiques » et primaires au sens de R. PLUTCHIK postulent qu'il y aurait une universalité de l'expression faciale des émotions, tandis que l'approche constructiviste des émotions constate que la perception de l'expression faciale des émotions dépend d'une culture à l'autre²⁹⁹. Dans la police, l'expression des émotions, son contrôle et sa compréhension sont considérées comme des compétences émotionnelles et professionnelles nécessaires lorsque les agents sont en contact avec le public³⁰⁰.

7. La régulation émotionnelle

La première cible de la régulation émotionnelle est l'émotion, ainsi que l'explique J. GROSS³⁰¹. La régulation émotionnelle intra-individuelle et réflexive³⁰² est expliquée dans les nombreux travaux de ce dernier³⁰³, tandis que H. MONIER la décrit comme étant les « processus par lesquels les individus modifient la trajectoire d'une ou de plusieurs composantes de la réponse émotionnelle »³⁰⁴. Elle serait influencée par les diverses

²⁹⁵ *Ibid.*, pp. 116-122.

²⁹⁶ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, N° 13, Vol. 3, 2014, p. 107.

²⁹⁷ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 85.

²⁹⁸ F. SCHENK, *op. cit.*, p. 153.

²⁹⁹ W. TENHOUTEN, « Basic emotion theory, social constructionism, and the universal ethogram », *Social Science Information*, Vol. 60(4), 2021, p. 618.

³⁰⁰ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, N° 13, Vol. 3, 2014, p. 110.

³⁰¹ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 498.

³⁰² P. BRUN, « Émotions et régulation émotionnelle : une perspective développementale », *Enfance*, N° 2, 2015/2, p. 168.

³⁰³ J. GROSS, *Handbook of emotion regulation*, Guilford Press, 2007.

³⁰⁴ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 4.

pressions sociétales (par exemple par les stéréotypes de genre)³⁰⁵. J. GROSS indique notamment que les stratégies de régulation des émotions peuvent être adaptatives ou ne pas l'être³⁰⁶, et que la notion de régulation émotionnelle est toute aussi complexe que la notion d'émotion³⁰⁷. Les conceptions développementales abordent quant à elles la dimension de l'environnement social dans la régulation émotionnelle³⁰⁸.

La croyance générale est que les humains se doivent, en tant qu'êtres rationnels, de maîtriser leurs émotions afin de ne pas bouleverser l'équilibre de la société³⁰⁹, la régulation des émotions ayant un rôle d'adaptation³¹⁰. La régulation émotionnelle implique alors de gérer les composantes de nos propres émotions³¹¹. Elle nécessite notamment de trouver un équilibre entre la distanciation et l'implication dans le travail³¹², en se basant sur l'évitement de la douleur³¹³. Dans le monde du travail, elle peut prendre la forme d'une expression ou d'une suppression des émotions³¹⁴. Par conséquent, la régulation émotionnelle est essentielle au travail³¹⁵. La régulation émotionnelle n'est pas nécessairement consciente ou contrôlée, mais en vertu de la littérature scientifique, elle se déroulerait en plusieurs étapes³¹⁶.

³⁰⁵ L. BRODY et J. HALL, « Gender and emotion in context », in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 400.

³⁰⁶ J. GROSS et H. JAZAIERI, « Emotion, Emotion Regulation, and Psychopathology: An Affective Science Perspective », *Clinical Psychological Science*, Vol. 2(4), 2014, p. 389.

³⁰⁷ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 499.

³⁰⁸ P. BRUN, *op. cit.*, p. 169.

³⁰⁹ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 90-91.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 91.

³¹¹ *Ibid.*, p. 91.

³¹² A. JEANTET, *op. cit.*, p. 105.

³¹³ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 500.

³¹⁴ M. HARTMANN et N. MEIER, « Letting the Uniform Take It": Emotion absenting and its role in institutional maintenance », *Organization Studies*, Vol. 44(11), 2023, pp. 1880.

³¹⁵ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, 2008/4, N° 289, p. 96.

³¹⁶ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 91.

7.1. Une régulation en plusieurs temps

La régulation des émotions serait divisée en deux temps, avec la régulation a priori et la régulation a posteriori³¹⁷. Ici, nous nous concentrerons davantage sur la régulation d'émotions négatives, conformément aux travaux de C. BERGHMANS³¹⁸.

7.1.1. La régulation anticipative à l'apparition de l'émotion

La régulation qui prend place avant l'épisode émotionnel est décrite comme étant les « efforts menés par les individus afin de désamorcer l'émotion avant qu'elle ne se manifeste »³¹⁹. Celle-ci se fait via plusieurs processus : la sélection de la situation, l'évaluation de la situation³²⁰, la modification de la situation, et le déploiement attentionnel³²¹.

Premièrement, la sélection de la situation est le fait d'« anticiper des émotions pouvant être induites par une situation et la prise en compte de ces émotions dans la sélection de situations futures auxquelles on va s'exposer »³²². C'est une sorte de prévention des émotions³²³ ou même d'évitement de celles-ci³²⁴. Ce serait, dans le cas d'un policier, de ne pas accepter de travailler sur certains dossiers parce qu'il aurait le sentiment de ne pas pouvoir gérer correctement par la suite en raison de leur grande charge émotionnelle, en connaissant la trajectoire de ses émotions par la suite³²⁵. Cette « prédiction » des émotions peut néanmoins faire face à des biais : le biais d'impact (celui de ne pas estimer

³¹⁷ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, 2008, vol. 3, p. 501 ET C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 91.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 92.

³¹⁹ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 93 & J. GROSS, *Handbook of emotion regulation*, Guilford Press, 2007.

³²⁰ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 93.

³²¹ P. BRUN, *op. cit.*, p. 167.

³²² C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 93.

³²³ *Ibid.*, p. 93.

³²⁴ P. BRUN, *op. cit.*, p. 167.

³²⁵ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 501.

correctement l'intensité de nos émotions), le biais de projection (celui de confondre les émotions présentes avec les émotions futures) et finalement le biais de mémoire (celui qui impacte nos souvenirs)³²⁶. Généralement, la sélection de la situation se basera sur une évaluation coût-bénéfice de la part de l'individu³²⁷, qui va évaluer si celle-ci va générer des émotions désirées ou non³²⁸.

Deuxièmement, l'évaluation de la situation signifie que chaque individu ressentira des émotions différentes pour une même situation. Celle-ci va influencer le type de réaction émotionnelle que nous allons avoir³²⁹.

Troisièmement, la modification de la situation consiste dans le fait que l'individu va tenter de physiquement³³⁰ modifier l'environnement dans lequel il se trouve afin d'influencer les émotions qui s'y rapportent³³¹.

Enfin, le déploiement émotionnel est le mécanisme dans lequel un individu va tenter de diriger son attention vers un élément spécifique du contexte émotionnel, afin de modifier la trajectoire de l'émotion³³², sans pour autant modifier physiquement l'environnement dans lequel il est³³³. Ses deux formes principales sont la distraction (fait de s'éloigner son attention des aspects émotionnels d'un événement) et la rumination (fait de se concentrer sur les sentiments générés par une situation)³³⁴.

³²⁶ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 94.

³²⁷ *Ibid.*, p. 95.

³²⁸ J. GROSS et H. JAZAIERI, « Emotion, Emotion Regulation, and Psychopathology: An Affective Science Perspective », *Clinical Psychological Science*, Vol. 2(4), 2014, p. 388.

³²⁹ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 95-96.

³³⁰ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 502.

³³¹ J. GROSS et H. JAZAIERI, « Emotion, Emotion Regulation, and Psychopathology: An Affective Science Perspective », *Clinical Psychological Science*, Vol. 2(4), 2014, p. 388.

³³² J. GROSS et H. JAZAIERI, « Emotion, Emotion Regulation, and Psychopathology: An Affective Science Perspective », *Clinical Psychological Science*, Vol. 2(4), 2014, p. 388 & P. BRUN, *op. cit.*, p. 167.

³³³ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 502.

³³⁴ *Ibid.*, p. 503.

7.1.2. La régulation après apparition de l'émotion

La régulation des émotions a posteriori est définie comme étant les « *efforts menés par les individus dans le but de modeler l'émotion après qu'elle soit apparue* »³³⁵. Cela peut être une émotion négative³³⁶.

Celle-ci se présenterait lorsqu'il y a des imprévus, une situation où l'on se prépare à ressentir des émotions négatives dans une évaluation coût-bénéfice, et enfin des situations qui déclenchent une évaluation de la situation qui est négative et conditionnée³³⁷. Or, il y a plusieurs formes de régulation des émotions a posteriori, que C. BERGHMANS rassemble : le partage social, les changements cognitifs, la réorientation de l'attention, la gestion et les modifications de la situation et les techniques physio-relaxantes³³⁸. Ces modes de régulation ne sont pas exclusifs les uns aux autres³³⁹.

Le partage social permet aux individus d'exprimer ce qu'ils ressentent et ce qu'ils vivent, ce qui va permettre de rétablir et de maintenir le lien social. Le partage de situations qui génèrent des émotions fortes augmenterait l'estime de soi des individus³⁴⁰.

Les changements cognitifs, quant à eux, impliquent de réévaluer la situation, c'est-à-dire de changer notre façon de percevoir via un examen de nos croyances, via une relativisation ou via une analyse coût-bénéfice³⁴¹. Ils consistent également dans le fait d'accepter une situation, c'est-à-dire d'être dans une position d'accueil des émotions qui découlent de celle-ci, et donc en changeant la perspective sur la situation³⁴². On y retrouve également une suppression physique de l'émotion (l'expression faciale par exemple) et s'y rajoute le travail émotionnel, que nous avons déjà abordé préalablement³⁴³.

³³⁵ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 96.

³³⁶ L. SCHMODDE et M.C. WEHNER, *op. cit.*, p. 3.

³³⁷ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 96.

³³⁸ *Ibid.*, pp. 96-106.

³³⁹ *Ibid.*, p. 106.

³⁴⁰ *Ibid.*, pp. 97-98.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 98.

³⁴² J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 503.

³⁴³ L. SCHMODDE et M.C. WEHNER, *op. cit.*, pp. 4-15.

La réorientation de l'attention est le fait de se distraire d'une émotion négative, en substituant des images positives au lieu des images négatives, ou s'occuper avec des activités qui permettent de se détourner de l'émotion négative³⁴⁴.

Ensuite, gérer et modifier la situation permet de changer la source de l'émotion négative. Cela peut se faire en faisant appel à un tiers afin d'aider cette gestion et cette modification de la situation³⁴⁵.

Finalement, les techniques physio-relaxantes agissent d'abord sur le corps. Elles sont utiles pour diminuer les effets corporels des émotions, notamment avec la relaxation³⁴⁶. Cependant, il nous semble pertinent de préciser que ces techniques n'agissent pas sur le plan des émotions mais sur le plan corporel³⁴⁷.

7.2. Les stratégies de coping et les mécanismes de défense

Théorisés dans la psychanalyse³⁴⁸, les mécanismes de défense sont définis par H. CHABROL comme « *des opérations mentales involontaires et inconscientes qui contribuent à atténuer les tensions internes et externes* »³⁴⁹. Ils sont inconscients, tandis que les stratégies de coping sont effectuées volontairement³⁵⁰. Nous n'évoquerons pas dans ce mémoire la classification des mécanismes de défense³⁵¹. Les stratégies de coping notables dans la police comprennent le fait de jurer, faire des blagues, le sport ou les méthodes qui permettent aux policiers de s'éloigner de la réalité, telles que la boisson³⁵², tandis que l'une des plus importantes est le self-care, qui peut prendre des formes

³⁴⁴ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 104.

³⁴⁵ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 103.

³⁴⁶ J. GROSS, « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, p. 504.

³⁴⁷ C. BERGHMANS, « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (dir. C. Berghmans), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, p. 105.

³⁴⁸ H. CHABROL, « Les mécanismes de défense », *Recherche en soins infirmiers*, 2005/3, No. 82, p. 32.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 31.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 32.

³⁵¹ *Ibid.*, pp. 32-33.

³⁵² S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

multiples (par exemple prier, méditer, ou dormir)³⁵³. L'humour est fréquemment utilisé pour décharger la tension liée à des situations émouvantes³⁵⁴, et serait considéré par certains auteurs comme involontaire, malgré qu'il soit conscient³⁵⁵.

7.3. Les formes de régulation émotionnelle dans la police

Effectivement, la régulation émotionnelle collective, tel que le partage social, est particulièrement observable dans un contexte professionnel comme la police, nécessaire au vu des situations complexes dans lesquelles les policiers doivent intervenir³⁵⁶. Elle s'exerce aussi dans la socialisation entre collègues³⁵⁷. Le fait de s'exprimer entre collègues, notamment dans ce que S.E. MARTIN appelle les « coulisses du travail », nous pouvons prendre comme exemple les vestiaires ou le parking. Il est primordial, dans les métiers qui nécessitent un travail émotionnel important comme la police, de communiquer ces réactions émotionnelles entre collègues afin de faciliter leur régulation³⁵⁸, et d'utiliser l'humour si besoin afin de décharger ces émotions³⁵⁹ et de se distancier des situations éprouvantes³⁶⁰.

8. Le sens du travail policier

En se basant sur étude réalisée au sein de la police judiciaire française, H. MONIER met en évidence que les policiers font correspondre les affects liés à leurs intérêts avec les affects qui sont liés à leur frustration, affects qui sont « *mis en lien avec le sens au travail (ou son absence) et facilitent ou entravent leurs stratégies de régulation des*

³⁵³ S. CONN et L. BUTTERFIELD, « Coping with Secondary Traumatic Stress by General Duty Police Officers : Practical Implications », *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy*, Vol. 47, N° 2, 2013, p. 278.

³⁵⁴ V. HENRY, *op. cit.*, p. 102.

³⁵⁵ H. CHABROL, *op. cit.*, pp. 32-33.

³⁵⁶ M. HARTMANN et N. MEIER, *op. cit.*, pp. 1879-1897.

³⁵⁷ *Ibid.*, pp. 1895-1896.

³⁵⁸ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

³⁵⁹ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, N° 13, Vol. 3, 2014, p. 117.

³⁶⁰ M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 113.

émotions »³⁶¹. Le sens et la valeur donnés au travail seraient déterminants pour la préservation de la santé mentale³⁶².

En effet, H. MONIER met en évidence que la littérature scientifique sur les métiers à risque met peu en lien la composante émotionnelle et le sens au travail³⁶³. Or, le sens que les policiers donnent à leur travail reste primordial afin qu'ils y soient engagés³⁶⁴. Dans son étude, cette dernière affirme également que « *plus les policiers ressentent un intérêt pour le contenu 'sensé' du travail, plus ils ressentent intensément la frustration entraînée par la sensation d'un travail empêché, issue d'une part de contraintes institutionnelles, et d'autre part d'un besoin de mise en discussion collective du travail et de son sens* »³⁶⁵. Le fait qu'émergent, dans le cadre du développement de techniques managériales, des dispositifs et des pratiques qui permettent aux policiers confrontés à des risques psychosociaux d'aborder collectivement leur santé mentale et le facteur émotionnel de leur métier³⁶⁶. Par conséquent, ces techniques managériales axées sur les émotions permettraient de construire une représentation partagée du sens du travail policier³⁶⁷.

9. La fatigue compassionnelle et le traumatisme vicariant des policiers

Etant constamment en contact avec le public, il est fréquent que les policiers soient sujets de traumatismes vicariants lorsqu'ils assistent à la souffrance et à la détresse émotionnelle chez autrui³⁶⁸. P. ZAWIEJA parle quant à lui de « fatigue compassionnelle »³⁶⁹. Il faut la distinguer du phénomène de burn-out, car la fatigue

³⁶¹ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 17.

³⁶² E. MORIN et J. FOREST, « Promouvoir la santé mentale au travail : donner un sens au travail », *Gestion*, Vol. 32, 2007/2, pp. 31-35.

³⁶³ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, pp. 1-21.

³⁶⁴ E. MORIN et J. FOREST, *op. cit.*, p. 31.

³⁶⁵ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 19.

³⁶⁶ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 19.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 18.

³⁶⁸ P. ZAWIEJA, « Fatigue compassionnelle » in *Dictionnaire de la fatigue* (sous la dir. de P. ZAWIEJA), Librairie Droz, Genève, 2016, p. 290.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 290.

compassionnelle serait assez soudaine, et pourrait ensuite déboucher sur un burn-out³⁷⁰. Elle générerait de la confusion, mais également des symptômes corporels³⁷¹. Lorsqu'ils sont amenés à traiter de dossiers qui contiennent de la souffrance d'enfants (tels que les filicides), les policiers seraient davantage exposés à cette fatigue compassionnelle³⁷² et aux traumatismes vicariants³⁷³.

L'environnement de travail policier peut soit accentuer la fatigue compassionnelle soit la prévenir³⁷⁴. Effectivement, un environnement de travail qui exprime du soutien pour les problématiques rencontrées dans la vie professionnelle permet aux policiers de gérer leurs émotions et de supporter les effets d'un traumatisme vicariant³⁷⁵. Celle-ci comprend une structure organisationnelle adéquate, des débriefings, et la mise en place de cellules d'aide adaptées aux crises³⁷⁶.

10. Les risques psychosociaux liés aux émotions au sein de la police

Les risques psychosociaux n'ont pas une définition claire dans la littérature, cependant nous pouvons les considérer comme étant « *les risques estimés par les individus sur une situation et leur capacité à la gérer* »³⁷⁷. Les auteurs s'accordent pour affirmer que le métier de policier contient des risques psychosociaux, liés aux contacts qu'ont les policiers avec le public, et à la charge émotionnelle que présente leur quotidien professionnel³⁷⁸. Nous pouvons mettre en évidence les facteurs de risques psychosociaux mais également la résistance dont font preuve certains policiers à la psychologisation de leur métier.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 291.

³⁷¹ *Ibid.*, pp. 289-292.

³⁷² *Ibid.*, p. 292.

³⁷³ L. HUEY, M. NORMAN, R. RICCIARDELLI, et D.C. SPENCER, « 'I've Seen More Dead People than I thought I Would' : Vicarious Trauma Exposure among Police Support Personnel », *Criminal Justice and Behavior*, Vol. 50(4), 2023, pp. 550-551.

³⁷⁴ P. ZAWIEJA, *op. cit.*, p. 292.

³⁷⁵ S. CONN et L. BUTTERFIELD, *op. cit.*, p. 281.

³⁷⁶ S. CONN et L. BUTTERFIELD, *op. cit.*, p. 281.

³⁷⁷ H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, p. 110.

³⁷⁸ *Ibid.*, pp. 107-108.

10.1. Les facteurs de risques psychosociaux

Les risques psychosociaux sont multifactoriels³⁷⁹. Les incidents émotionnels de la vie policière et les contacts avec le public sont identifiés par H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ comme étant des importants facteurs de risques psychosociaux³⁸⁰. D'après la littérature scientifique, ces risques psychosociaux sont nombreux quand il s'agit de la police car l'accent y serait principalement mis sur le contrôle et la distance quant aux émotions³⁸¹. Les contacts avec le public peuvent impliquer de l'hostilité, la souffrance d'autrui et des horaires de travail chargés, la violence faisant partie du métier policier³⁸². Ces éléments peuvent résulter à des burnouts importants parmi les policiers³⁸³, causés par une fatigue émotionnelle³⁸⁴.

10.2. L'entrée de la psychologie dans la police

Dans leur étude, M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS indiquent que « *le cas de la police montre que la 'gestion du stress' par le soutien psychologique est généralement rejetée au profit d'une prise en charge plus informelle et préventive par le groupe de travail* »³⁸⁵. Par conséquent, parmi les policiers, souvent ceux avec plus d'ancienneté, certains envisagent l'entrée de la psychologie dans la police de manière insuffisante et critique, car selon eux, elle ne serait pas adaptée à la culture policière³⁸⁶. Un autre facteur expliquant cette résistance est la peur de ne plus être considéré apte à travailler dans la police après avoir exprimé du stress ou un traumatisme, voire que l'expression de ces émotions doit se faire dans la sphère privée et n'a pas sa place dans le milieu professionnel³⁸⁷. Par conséquent, ce phénomène peut résulter dans la marginalisation de

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 110.

³⁸⁰ *Ibid.*, pp. 107-108.

³⁸¹ M. TUCKEY, P. WINWOOD et M. DOLLARD, « Psychosocial culture and pathways to psychological injury within policing », *Police Practice and Research*, 13(3), 2012, p. 225.

³⁸² M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, pp. 106-108.

³⁸³ M. TUCKEY, P. WINWOOD et M. DOLLARD, *op. cit.*, p. 238.

³⁸⁴ A. SANTA MARIA, F. WÖRFEL, C. WOLTER, B. GUSY, M. ROTTER, S. STARK, D. KLEIBER et B. RENNEBERG, « The Role of Job Demands and Job Resources in the Development of Emotional Exhaustion, Depression, and Anxiety Among Police Officers », *Police Quarterly*, Vol. 21(1), 2018, p. 111.

³⁸⁵ M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 107.

³⁸⁶ *Ibid.*, pp. 110-112.

³⁸⁷ *Ibid.*, pp. 112-113.

certains policiers qui seraient considérés comme « faibles » en raison d'une vision viriliste des émotions³⁸⁸.

11. Le soutien social et ressources mises en place

La gestion des émotions et les risques psychosociaux dans le contexte professionnel justifient la mise en place de ressources accessibles aux employés, notamment dans la police³⁸⁹. C'est la raison pour laquelle nous étudierons dans cette section la théorie de la conservation des ressources et le soutien social.

11.1. Théorie de la conservation des ressources

La théorie de la conservation des ressources est une « *théorie intégrative contenant un modèle exigences/ressources, qui prend en compte la nature de l'environnement dans la détermination du processus de stress, dépassant ainsi la seule évaluation cognitive de l'incident émotionnel* »³⁹⁰, Deux ressources cruciales sont la force du groupe, ici la police, ainsi que le sens donné au travail, notamment des espaces dans lesquels les policiers peuvent discuter et exprimer leurs émotions en équipe³⁹¹.

11.2. Le soutien social

Le soutien social permet de favoriser le travail émotionnel et de le faciliter. Il est à la fois professionnel (grâce aux collègues et aux dispositifs de supervision) et hors professionnel (grâce à la famille, au partenaire, aux amis)³⁹².

11.2.1. Le soutien social hors professionnel

La famille, les relations amoureuses et l'amitié sont considérées comme constituant un soutien social important au sein de la police, le manque de soutien étant considéré

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 113.

³⁸⁹ H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, pp. 110-118.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 111.

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, No. 13, Vol. 3, 2014, p. 110.

comme l'indisponibilité des proches dans les moments difficiles ou l'incompréhension de ce qu'ils traversent en tant que policiers³⁹³.

11.2.2. Le soutien social au sein de la police

Le soutien social professionnel policier est défini par JACKMAN et al., citant les travaux de R. KARASEK ET T. THEORELL³⁹⁴, comme étant « *les niveaux généraux d'aide et d'assistance fourni à travers des interactions sociales à la fois avec les collègues et les superviseurs* »³⁹⁵. Il peut prendre multiples formes mais nous allons en aborder trois, que nous avons décidé de considérer comme les principales : les collègues, la hiérarchie, les ressources humaines et le Stress Team.

11.2.2.1. Les collègues

Ensuite, l'une des formes de soutien social les plus importantes demeure le soutien social professionnel des collègues³⁹⁶, très présent dans la police³⁹⁷ et dont les bénéfices ont déjà été démontré par la littérature scientifique³⁹⁸. Le fait de parler de ses émotions avec des collègues policiers, d'utiliser l'humour³⁹⁹, serait l'un des éléments qui aiderait à prévenir les traumatismes secondaires⁴⁰⁰ et à permettre l'auto-régulation des émotions⁴⁰¹. La cohésion de groupe dans la police prend aussi la forme de discussions entre collègues dans le cadre de la préparation d'interventions et de debriefings en groupe, ce qui favorise la régulation collective de leurs émotions⁴⁰².

³⁹³ S. CONN et L. BUTTERFIELD, *op. cit.*, p. 278.

³⁹⁴ R. KARASEK et P. THEORELL, *Healthy Work : Stress, Productivity, and the Reconstruction of Working Life*, New York, Basic Books, 1990.

³⁹⁵ P. JACKMAN, H. HENDERSON, G. CLAY et A. COUSSENS, « The relationship between psychological wellbeing, social support, and personality in an English police force », *International Journal of Police Science & Management*, Vol. 22(2), 2020, p. 184 (traduction libre).

³⁹⁶ S. CONN et L. BUTTERFIELD, *op. cit.*, p. 280.

³⁹⁷ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, No. 13, Vol. 3, 2014, p. 110.

³⁹⁸ A. SANTA MARIA, F. WÖRFEL, C. WOLTER, B. GUSY, M. ROTTER, S. STARK, D. KLEIBER et B. RENNEBERG, *op. cit.*, p. 123.

³⁹⁹ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, No. 13, Vol. 3, 2014, p. 113.

⁴⁰⁰ S. CONN et L. BUTTERFIELD, *op. cit.*, p. 280.

⁴⁰¹ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, No. 13, Vol. 3, 2014, p. 110.

⁴⁰² H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ, « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, p. 118.

11.2.2.2. La hiérarchie et les ressources humaines

Par ailleurs, les ressources humaines évaluent les compétences émotionnelles « *au niveau du recrutement, de la formation, des formes de coopération et de management de proximité au sein des groupes restreints de travail, ainsi qu'au niveau des répercussions éventuelles sur la santé des professionnels* »⁴⁰³. Par conséquent, la hiérarchie et les ressources humaines pourront proposer un management des émotions et un soutien social professionnel accessible⁴⁰⁴. Le mentorat et le coaching sont des exemples d'outils qui peuvent être mis à disposition par la hiérarchie aux policiers pour les aider à réguler leurs émotions⁴⁰⁵. L'apprentissage des compétences émotionnelles s'effectue aussi grâce à une capitalisation des expériences professionnelles avec des formations organisées par le management des ressources humaines, ce qui permet une stabilité professionnelle utile pour la régulation des émotions⁴⁰⁶.

11.2.2.3. Le Stress Team

Le Stress Team policier est un dispositif belge qui met en place des séances individuelles ou en groupe afin de discuter d'affaires ayant été potentiellement traumatisantes ou d'interventions policières chargées⁴⁰⁷. Ce type de soutien social a l'avantage de prévenir et de prendre en charge les traumatismes vicariants⁴⁰⁸, notamment grâce à un environnement de travail qui permet aux policiers concernés d'en avoir

⁴⁰³ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, No. 13, Vol. 3, 2014, p. 107.

⁴⁰⁴ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 98.

⁴⁰⁵ E.N. DRODGE et S. MURPHY, « Interrogating Emotions in Police Leadership », *Human Resource Development Review*, Vol. 1, 2002, p. 432.

⁴⁰⁶ H. MONIER, E. HENRION et D. ANDRÉ D « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, p. 118.

⁴⁰⁷ M. CAMBIER, *Le stress en milieu policier* (mémoire sous la dir. de I. FERRERAS), Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain, année académique 2018-2019, pp. 56-57.

⁴⁰⁸ H. BELL, S. KULKARNI et L. DALTON, « Organizational Prevention of Vicarious Trauma », *Families in Society : The Journal of Contemporary Human Services*, Vol. 84(4), 2003, p. 467.

facilement accèss⁴⁰⁹. La mise à disposition de ces outils qui permettent de délivrer la parole des policiers constitue un soutien social essentiel⁴¹⁰.

Conclusion

Pour conclure, l'éclairage théorique de la gestion et de la régulation des émotions ainsi que du travail émotionnel auront pu mettre en lumière la construction sociale des émotions et leur prévalence dans la monde professionnel⁴¹¹. Celui-ci nous permettra de comprendre la manière dont les policiers travaillent leurs émotions dans des cas dont la charge émotionnelle est particulièrement élevée, le sens qu'ils donnent à leur travail⁴¹², comme lorsqu'ils investiguent sur des meurtres d'enfants par leurs parents. La place des émotions dans le monde professionnel ayant évolué et étant de plus en plus prise en compte, la régulation émotionnelle et le travail émotionnel sont devenus attachés à la notion de performance⁴¹³ et de qualité du travail effectué⁴¹⁴. Ils sont influencés par des rapports de domination, tels que le genre⁴¹⁵.

⁴⁰⁹ S. CONN et L. BUTTERFIELD, *op. cit.*, p. 281.

⁴¹⁰ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, No. 13, Vol. 3, 2014, p. 111.

⁴¹¹ W. TENHOUTEN, « Basic emotion theory, social constructionism, and the universal ethogram », *Social Science Information*, Vol. 60(4), 2021, p. 613.

⁴¹² E. MORIN et J. FOREST, *op. cit.*, pp. 31-35.

⁴¹³ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

⁴¹⁴ W.-M. HUR, Y. SHIN, et T. MOON, « Linking Motivation, Emotional Labor, and Service Performance From a Self-Determination Perspective », *Journal of Service Research*, Vol. 25(2), 2022, p. 228.

⁴¹⁵ A. HELLER, *op. cit.*, pp. 59-71.

Deuxième partie : Recherche empirique

TITRE 1 : METHODOLOGIE

Dans cette partie, nous développerons la méthodologie que nous avons choisie afin de récolter les données qui seront ensuite analysées. Tout d’abord, nous aborderons dans cette partie notre terrain de recherche et l’échantillon qui a servi de sélection des personnes pour nos entretiens qualitatifs, la manière dont nous l’avons composé et le profil de nos interlocuteurs. Ensuite, nous énoncerons la manière dont nous avons réalisé nos entretiens semi-directifs grâce à la consigne, au guide d’entretien, à la manière dont nous avons obtenu l’attention de nos interlocuteurs et le contexte dans lequel se sont déroulés les entretiens. Finalement, nous présenterons la méthode d’analyse qui fut utilisée afin d’analyser les résultats récoltés.

Chapitre 1 : Terrain de recherche et échantillon

Après une longue réflexion sur les acteurs du milieu judiciaire exposés aux effets émotionnels négatifs du filicide, nous avons décidé de concentrer notre recherche sur le milieu policier. Nous avons donc réalisé une sélection de nos répondants sur la base de contacts qui nous avaient été donnés dans le cadre de notre stage et le profil d’interlocuteurs que nous recherchons.

1. Processus de sélection des répondants

Ayant effectué notre stage de deuxième année au sein de la recherche locale de la zone de police de Bruxelles Capitale de septembre à décembre 2023, nous avons pu discuter de nombreuses fois de dossiers de filicide avec les inspecteurs et inspectrices de sections variées. Par la suite, nous avons décidé de réaliser notre recherche de terrain avec le personnel policier du commissariat central de Bruxelles-Capitale, l’un des plus grands commissariats de Belgique⁴¹⁶, en raison de la richesse de l’expérience de ses professionnels sur le sujet. En vertu du rapport annuel de la zone de police de Bruxelles

⁴¹⁶ Police de Bruxelles Capitale Ixelles, Rapport annuel de la Zone de Police de Bruxelles Capitale Ixelles 2022, 2022, <https://sway.cloud.microsoft/U2fPUAvy0FgrDaPS?ref=email>.

Capitale Ixelles de 2022, les membres opérationnels du commissariat central étaient au nombre de deux mille deux cents⁴¹⁷.

Dans un premier temps, nous avons repéré les personnes susceptibles de répondre à nos questions en discutant de notre sujet de mémoire avec le personnel policier. Nous avons communiqué que nous ciblions les personnes ayant été confrontées à un dossier de filicide au moins une fois dans leur carrière. Nous avons décidé nous focaliser sur toute personne ayant été amenée à traiter de ce type de dossier, peu importe la durée pendant laquelle elles avaient travaillé dessus. Plusieurs contacts nous furent donnés au cours du stage. Nous avons par la suite constaté que ces personnes venaient de sections variées au moment où elles traitaient ces dossiers, l'un de ces dossiers étant encore en cours d'instruction.

Dans un deuxième temps, durant le début du mois de février 2024, nous avons contacté toutes les personnes qui correspondaient à cette expérience professionnelle sur les dossiers de filicide. Nous avons pour objectif de contacter des personnes sans distinction de genre, et sans distinction d'âge. Plusieurs sections étaient concernées par ces dossiers, plus particulièrement la section Crime en raison de sa compétence pour les dossiers qui impliquent des meurtres ou des tentatives de meurtres. Des policiers et policières de la section des Violences Intra-Familiales, de la section Mœurs et de la cellule Disparitions avaient également été amenés à traiter de dossiers de filicide. Nous décidions ainsi d'élargir notre échantillon en interrogeant des inspecteurs de plusieurs sections, tout en prenant en compte la compétence « habituelle » de la Section Crime pour traiter ces dossiers.

La plupart des personnes contactées nous ont donné une réponse positive. Certaines n'auront pas répondu, partiellement en raison d'une trop grande charge de travail, liée aux fusillades qui avaient eu lieu dans Bruxelles peu après la période où nous commençons nos entretiens. Malgré la spécificité et la rareté de ce type de dossiers, nous avons pu effectuer des entretiens avec sept personnes ayant traité d'au moins un dossier de filicide. Nous avons réalisé la plupart de nos entretiens dans les bureaux du commissariat de Bruxelles Capitale Ixelles. L'un de nos entretiens fut collectif. Son aspect

⁴¹⁷ Police de Bruxelles Capitale Ixelles, Rapport annuel de la Zone de Police de Bruxelles Capitale Ixelles 2022, 2022, <https://sway.cloud.microsoft/U2fPUAvy0FgrDaPS?ref=email>.

collectif aura été un choix, car les inspectrices interrogées travaillaient actuellement sur le même dossier de filicide. Les autres entretiens ont été des entretiens individuels.

Nous tenons à préciser que les personnes sélectionnées pour les entretiens sont inspecteurs de police et ont traité de ces dossiers en tant qu'inspecteurs. Par conséquent, notre échantillon n'aura pas compris des patrouilleurs ou des commissaires. Selon la fonction, les pratiques différeraient⁴¹⁸. Nous pouvons ainsi souligner que nous avons seulement pu interroger des personnes avec une fonction spécifique, ce qui a potentiellement un impact sur les résultats de notre recherche car nous n'avons pas pu prendre en compte l'attitude des patrouilleurs face au filicide, qui sont les premiers intervenants. Nous soutenons cependant que malgré le fait que nos interlocuteurs n'étaient pas les « premiers intervenants » dans l'affaire dont ils nous ont fait le récit, l'étude de leur attitude émotionnelle face aux filicide reste pertinente. Effectivement, les patrouilleurs ne suivent pas le dossier, en contraste avec les inspecteurs qui enquêtent sur les faits du dossier, effectuent les auditions, se rendent à l'autopsie, analysent les photos de scènes de crime, sont en contact avec la famille de la victime, présentent le dossier en Cour d'assises, et accomplissent encore un grand nombre de tâches.

2. Profil de nos interlocuteurs

Nous avons interrogé sept personnes. Dans cette section, nous visons à présenter le profil de nos répondants, tout en utilisant des noms fictifs afin de protéger leur anonymat. Notre échantillon est constitué de deux hommes et de cinq femmes. Nous avons noté cette disparité quant au genre de nos répondants. Cependant, nous tenons à signaler que plusieurs de nos interlocuteurs travaillent dans les sections traitant respectivement des violences intra-familiales et des mœurs. Au sein du commissariat concerné, ces sections comportaient davantage de policières que de policiers, ce qui explique que seulement deux de nos répondants soient des hommes.

Les personnes interviewées travaillent dans quatre services différents, deux d'entre eux travaillant actuellement à la section Crime. Ils ont tous traité d'un dossier de filicide à un moment donné de leur carrière, à des degrés variables d'ancienneté. Cependant, tous n'ont pas suivi le dossier jusqu'à son jugement. Cela sera abordé lors de l'analyse de nos entretiens.

⁴¹⁸ K. LUMSDEN et A. BLACK, *op. cit.*, pp. 606–623.

2.1. Robert – « Moi j’ai pas la casquette de psychologue, j’ai pas la casquette d’assistant social, j’ai la casquette de flic »

Notre premier interlocuteur, Robert, est policier depuis 1997, et travaille à la police judiciaire depuis 2014. Il fait partie de la Section Crime. Celui-ci a traité d’une affaire de tentative de meurtre sur enfant par sa mère, après que l’enfant ait été à de nombreuses reprises à l’hôpital pour des problèmes respiratoires sans que les médecins puissent en déterminer la cause. Le personnel de l’hôpital a soupçonné que la mère de l’enfant tentait de l’étouffer, en raison du syndrome de Münchhausen. Son premier enfant était décédé dans des circonstances similaires, ce qui avait déjà engendré des suspicions de la part du personnel médical.

2.2. Marie – « Avec l’expérience en tout cas, on apprend à ne plus présumer de choses »

Notre deuxième répondante, Marie, travaillait dans la police depuis 2005, avant de devenir inspectrice à la Recherche locale en 2010. Elle travaille au sein de la section Mœurs. Marie a traité un dossier dans lequel les coups et blessures ont entraîné la mort d’un jeune enfant, après que celui-ci ait vraisemblablement été fortement maltraité par ses parents pendant des mois au vu du rapport de d’autopsie.

2.3. Annika, Elien, et Victoria – « C’est des émotions pour moi en tout cas, oui. Mais... le principe, pour savoir faire son travail, c’est de savoir les mettre de côté »

Ensuite, lors d’un entretien collectif, nous avons interrogé trois inspectrices, Annika, Elien, et Victoria. Annika est policière depuis 2003 et travaille à la Recherche locale de Bruxelles depuis 2011, tandis que Elien est inspectrice à la police judiciaire depuis 2015. Victoria, quant à elle, travaille dans la police depuis quatorze ans, et dans la police judiciaire depuis 2022. Toutes trois sont inspectrices à la section chargée des violences-intrafamiliales. Annika a surtout traité d’une tentative de meurtre d’une jeune enfant par sa mère. Elien et Victoria ont toutes deux enquêté dans le cadre d’un dossier de filicide toujours en cours d’instruction. En raison de leur secret professionnel, celles-ci n’ont pas pu voulu nous éclairer sur les faits de cette affaire.

2.4. Dirk – « Ça fait, malheureusement, ça fait partie du job »

Dirk est la sixième personne ayant accepté de répondre à nos questions. Policier depuis 1993, il rentre à la police judiciaire en 2010 dans la section Disparitions. Le dossier de filicide dont celui-ci a traité concernait donc au départ une disparition, qui s'avéra être le meurtre d'un bébé par sa mère quelques jours après sa naissance.

2.5.Mirjam – « Ça va rester toute ma vie sur... Mes yeux, quoi. Le regard du bébé »

Finalement, nous avons interrogé Mirjam, entrée à la police bruxelloise en 2000, avant de travailler à la Recherche locale à partir de 2007. Elle a été enquêtrice dans le cadre d'un dossier dans lequel les faits concernaient un bébé qui avait été tué par sa mère. Cette dernière l'avait jeté dans un canal bruxellois peu après qu'il soit né. Mirjam insista pour suivre l'affaire lorsqu'elle entra dans la section Crime. Elle fait partie du Stress-Team depuis quatre ans.

Nous avons constaté lors des entretiens que certains de nos interlocuteurs avaient traité des mêmes dossiers de filicide durant leur carrière.

Chapitre 2 : Collecte des données qualitatives

Dans ce chapitre, nous expliquerons tout d'abord la raison pour laquelle nous avons décidé d'effectuer des entretiens semi-directifs. Ensuite, nous aborderons notre consigne d'entretien avant d'explicitier les thèmes abordés dans notre guide d'entretien, la méthode de captation de nos interlocuteurs et le contexte dans lequel nos entretiens ont été effectués.

1. Type d'entretien

Nous avons décidé, afin de répondre à notre question de recherche, de réaliser des entretiens semi-directifs, en raison de la grande richesse que ceux-ci pourraient nous apporter dans l'étude de notre sujet⁴¹⁹. Chaque entretien a duré approximativement une heure. Les entretiens se construisaient autour de questions ouvertes et d'une discussion fluide entre les interviewés et l'intervieweuse.

⁴¹⁹ J.-C. KAUFMANN, *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, « 128 », 2016, p. 17.

2. Consigne d'entretien

Pour conduire nos entretiens, nous avons élaboré une consigne d'entretien et un guide d'entretien qui visaient à entendre leur point de vue sur l'affaire de filicide sur laquelle ils ont enquêté, tout en interrogeant le flux de leurs émotions et la manière dont ils les gèrent dans le cadre de leur profession policière. Notre consigne d'entretien consistait, après avoir informé nos répondants de la confidentialité de leurs propos, à demander à nos interlocuteurs de nous raconter un dossier de filicide sur lequel ils ont travaillé, peu importe la durée de leur intervention dans la gestion du dossier. L'objectif était d'obtenir leur point de vue sur l'affaire, de leur donner l'opportunité d'en faire un récit, afin de leur permettre d'aborder le cheminement de leurs émotions de la découverte des faits jusqu'à aujourd'hui, qu'une peine ait été prononcée ou non. Le flux des émotions des policiers interviewés s'est donc naturellement structuré autour des faits sur lesquels ils ont enquêté.

3. Guide d'entretien

Notre guide d'entretien (voir annexe) se déclinait en thèmes que nous voulions aborder avec nos interlocuteurs, ce qui nous permettait de les discuter les uns après les autres avec fluidité⁴²⁰. Après avoir développé notre consigne d'entretien, nous demandions au répondant s'il ou elle travaillait actuellement sur un dossier de filicide et quelle était son expérience antérieure avec les enquêtes de filicide. Nous les interrogeons ensuite sur leur perception du phénomène de filicide, notamment sur le plan des émotions. Quelques éléments de la procédure d'enquête étaient souvent évoqués. Nous abordions par la suite le déroulement du traitement du dossier avant de discuter du flux d'émotions et des compétences émotionnelles de nos interlocuteurs, à la fois durant le traitement du dossier mais aussi ultérieurement. Était ensuite évoquée le soutien social tel qu'il est envisagé par nos répondants. Finalement, quelques questions étaient posées sur le suivi du dossier et sur l'éventuelle couverture médiatique des affaires de filicide traitées par les personnes interviewées.

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 45.

4. Contexte de passation des entretiens

La plupart des entretiens que nous avons effectués se seront déroulés dans les bureaux du commissariat. Nous n'avons que très peu été interrompus dans nos entretiens, ceux-ci se sont déroulés sans perturbation. Nos entretiens semi-directifs prenaient à chaque fois la forme d'une discussion et duraient tous plus ou moins une heure. Toutefois, deux particularités sont à noter.

Premièrement, nous avons effectué un entretien collectif réunissant trois répondantes : Victoria, Annika et Elien. Cet aménagement n'aura pas diminué la richesse de la discussion, au contraire : travaillant sur un même dossier toujours en cours d'instruction, il ne leur était pas possible de nous partager les faits précis de l'affaire. Cependant, cet entretien collectif leur permettait de débattre sur leurs perceptions mutuelles des émotions et sur la manière dont elles les géraient. Ce format d'entretien nous aura permis de mettre directement en contraste certains éléments.

Deuxièmement, le contexte de passation de nos entretiens était majoritairement en présentiel. Le seul entretien que nous avons effectué par Teams était celui de Mirjam, pour des questions de disponibilités.

La démarche de ces entretiens semi-directifs correspondait à la manière dont nous voulions mener notre recherche, dans l'écoute du récit de ces policiers ainsi que de la manière dont ils gèrent, travaillent et régulent leurs émotions lorsqu'ils sont confrontés à des affaires de filicide. Ces entretiens ont pu nous apporter une fenêtre de compréhension quant à l'attitude policière face au filicide, car les thèmes discutés en entretien nous ont donné la possibilité d'aborder de nombreux aspects de la profession policière telle qu'elle nous fut racontée par nos interlocuteurs.

Chapitre 3 : Méthode d'analyse des résultats

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons décidé d'analyser les résultats de notre recherche empirique grâce à la méthode de la théorisation ancrée. Nous avons réalisé plusieurs codages sur la base de la retranscriptions de nos entretiens afin de dégager les concepts principaux qui découlaient de nos entretiens, avec l'objectif de les articuler entre

eux par la suite⁴²¹. La littérature sur l'attitude policière face au filicide n'étant que peu développée en dehors des travaux de J. ROACH⁴²² et de ses collègues, nos entretiens nous permettaient une production de données à la fois sur l'identité policière des répondants, sur leurs émotions, et sur la manière dont ils les gèrent dans le cadre de dossiers de filicide. Nous avons ainsi thématisé, catégorisé et mis en lien les éléments discutés en entretien afin d'analyser ces résultats et de les rattacher à la littérature déjà existante⁴²³.

TITRE 2 : ANALYSE DES RESULTATS

Introduction

Le codage de nos entretiens dans le cadre de la théorisation ancrée nous ont permis d'obtenir des résultats quant à notre recherche empirique sur l'attitude émotionnelle des policiers face au filicide. Sous ce titre, nous analyserons ces résultats et diviserons cette analyse en quatre parties. Premièrement, nous aborderons les enjeux relatifs à l'identité policière que nos entretiens auront mis en évidence. Ensuite, nous conceptualiserons les émotions en tant que « face cachée » de l'attitude des policiers interrogés confrontés au filicide. De plus, nous envisagerons la police et le filicide à la lumière de la compréhension de ce phénomène, avant de terminer sur le suivi de ces dossiers par nos répondants.

Chapitre 1 : Être policier, une trame collective

A l'instar de nombreuses recherches empiriques, nous avons décidé d'analyser les récits de nos interviewés à travers leur représentation de leur métier, la manière dont ils perçoivent leur rôle, afin de voir comment leur attitude face au filicide s'articulait avec leur rôle de policier. Nous analyserons les enjeux collectifs associés au métier policier, et enfin la résistance policière à l'entrée des émotions dans ce milieu professionnel particulier.

⁴²¹ P. PAILLÉ, « L'analyse par théorisation ancrée », *Critiques féministes et savoirs*, N° 23, 1994, pp. 147-181.

⁴²² J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 296-320.

⁴²³ P. PAILLÉ, *op. cit.*, pp. 147-181.

1. Des enjeux partagés au sein de la police

Dans les résultats de cette recherche de terrain, nous voulons mettre en évidence les enjeux partagés entre les policiers que nous avons rencontrés en raison de leur profession. En effet, D. MONJARDET indique que les recherches anglo-saxonnes sur la police postulent qu'en raison du danger auquel les policiers sont collectivement confrontés au vu de la nature de leur métier, ceux-ci développent « *une série de propriétés qui sont la conséquence obligée (ou adaptation rationnelle) de cette situation* »⁴²⁴, qui sont partagées au sein de la police. Celle-ci serait distincte entre les policiers patrouilleurs et les policiers travaillant dans des bureaux⁴²⁵. Cette théorie fut ensuite déconstruite mais reste néanmoins présente dans la littérature scientifique anglophone⁴²⁶. Il reste nécessaire de préciser que la question de la culture professionnelle policière a été confrontée à de nombreuses objections qui visent justement à mettre en avant la diversité des traits dans le monde du travail policier⁴²⁷. Ceci est à prendre en compte dans cette recherche empirique. Plutôt qu'une culture policière, nous parlerons d'une « trame d'une conscience collective »⁴²⁸ et un noyau d'opinions et de stéréotypes (partagés dans le rapport policier à la loi et à l'autre), qui sont mis en avant par D. MONJARDET⁴²⁹. L'hypothèse selon laquelle la culture policière serait homogène a également été remise en question par les recherches anglo-saxonnes⁴³⁰. La littérature scientifique met ainsi en avant plusieurs éléments. Le premier concerne l'incompréhension qu'arborent les médias et le public envers la police. Le deuxième prend la forme d'une volonté de performance. Le troisième est l'importance donnée à l'image emprunte d'honnêteté de la part de la police⁴³¹.

⁴²⁴ D. MONJARDET, « La Culture Professionnelle Des Policiers », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 35, N° 3, 1994, p. 396.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 396.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ D. MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996, p. 161.

⁴²⁹ D. MONJARDET, « La Culture Professionnelle Des Policiers », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 35, N° 3, 1994, pp. 400-409.

⁴³⁰ J. TERPSTRA et D. SCHAAP, « Police culture, stress conditions and working styles », *European Journal of Criminology*, Vol. 10(1), 2013, p. 62.

⁴³¹ D. MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996, p. 161.

1.1. La conception du rôle policier

D'après J. TERPSTRA et D. SHAAP, le style de travail policier est divisé en trois catégories : « *les policiers comme combattant le crime, comme protecteurs et maintenant l'ordre public, et comme fournisseurs d'un service* »⁴³². Les deux premières catégories sont regroupées et les policiers visualiseraient leurs tâches différemment en fonction de la « casquette » policière qu'ils endossent⁴³³. Leur style de travail est ainsi distingué entre le service et la force, le deuxième style étant déclaré comme faisant partie d'une culture dominante, celle du maintien de l'ordre⁴³⁴ et de la lutte contre la criminalité⁴³⁵.

De plus, certaines tâches seraient davantage considérées comme policières, tandis que certaines ne font pas partie de « *l'univers des tâches légitimement assignées et assignables à la police* »⁴³⁶. Pour la plupart de nos interlocuteurs, il semblerait que lorsqu'ils enquêtent sur un dossier de filicide, leurs missions principales sont souvent interprétées comme étant l'appréhension de criminels et la récolte d'éléments utiles en justice. Robert, lors de notre premier entretien, nous dit dans le cadre de dossiers de filicide : « *J'ai pas la casquette de psychologue, j'ai pas la casquette d'assistant social, j'ai la casquette de flic, tu vois. Mon but, c'est de trouver qui a fait ça, de prouver que c'est lui, du moins d'amener tous les éléments pour que le tribunal puisse juger* ». Ainsi, parmi nos répondants, certains considéreraient que les tâches policières ne seraient pas celles de l'aide psychologique ou sociale. Mais le fait d'insister sur le rôle de policier dans des affaires d'homicide, plus spécifiquement ceux qui concernent des enfants, pourrait aussi être une stratégie de défense afin de tenter de garder la distance émotionnelle nécessaire⁴³⁷. Notons que cette attitude peut par la suite affecter la prise en charge des familles de victimes, par une volonté de se distancier de la souffrance qui découle des faits⁴³⁸. Les tâches de la police sont pourtant extrêmement variables⁴³⁹, et ne

⁴³² J. TERPSTRA et D. SCHAAP, *op. cit.*, p. 67 (traduction libre).

⁴³³ *Ibid.*, pp. 67-68.

⁴³⁴ *Ibid.*, pp. 68-72.

⁴³⁵ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 112.

⁴³⁶ D. MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996, p. 182.

⁴³⁷ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 311.

⁴³⁸ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, « Investigating death: the emotional and cultural challenges for police », *Policing and Society*, 26(6), 2015, pp. 698-712.

⁴³⁹ D. MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996, p. 182.

bénéficient pas d'un consensus⁴⁴⁰. Parmi nos répondants, c'est dans le rapport aux victimes que la conception policière diffère. Mirjam explique que selon elle, sa mission première est de parler pour les victimes, tandis que Robert affirme que son but est moins de gérer leur vécu, tâche réservée au service d'aide aux victimes, que de comprendre le déroulement des faits. Ainsi, il n'y aurait pas conception uniforme de la profession policière⁴⁴¹.

1.1.La violence comme partie intégrante du métier

Lors de notre deuxième entretien, Marie nous dit que dans le travail de policier, la violence devient un élément habituel car cela fait partie du métier : « *Il y a tellement de différents et tellement de... voilà, d'autres réalités que... Et évidemment, ici on voit pas les meilleures. Logique, mais bon. C'est la vie* ». Le travail de terrain serait brutal pour les policiers, notamment dans le cadre d'affaires d'homicide⁴⁴². À plusieurs reprises, nos répondants ont relevé cette réalité et rappelé leur contact quotidien avec la douleur humaine et la mort. Pour ceux qui travaillent au sein de la section des Violences Intra-Familiales, la confrontation avec la maltraitance d'enfants et ses conséquences est fréquente⁴⁴³. Lorsque nous avons demandé aux inspecteurs interrogés de nous raconter une affaire de filicide dont ils ont traité, chacun a pu se remémorer une affaire qui les a marqué.

Marie met également en évidence l'inquiétude qui contamine sa vie privée, notamment lorsqu'il s'agit de contextes familiaux violents. La gestion du risque d'agressions serait notamment accentuée par la police lorsque des enfants subissent une situation intra-familiale violente⁴⁴⁴. En outre, nous avons déjà étudié dans notre éclairage théorique la fatigue compassionnelle⁴⁴⁵ et les traumatismes vicariants⁴⁴⁶ qui peuvent découler de situations de violence extrême auxquelles les policiers assistent dans le cadre de leur métier. Les policiers pourraient également être traumatisés par ce qu'impliquent

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 185.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 186.

⁴⁴² A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, p. 110.

⁴⁴³ M.D. SAXTON, P.G. JAFFE, et L. OLSZOWY, « The Police Role in Domestic Homicide Prevention: Lessons From a Domestic Violence Death Review Committee », *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 37(3-4), 2022, p. 1888.

⁴⁴⁴ M.D. SAXTON, P.G. JAFFE, et L. OLSZOWY, *op. cit.*, p. 1900.

⁴⁴⁵ P. ZAWIEJA, *op. cit.*, p. 290.

⁴⁴⁶ L. HUEY, M. NORMAN, R. RICCIARDELLI, et D.C. SPENCER, *op. cit.*, pp. 550-551.

leur pratique professionnelle et les événements dans lesquels ils interviennent, même davantage que par un traumatisme direct, comme une blessure par balle dans l'exercice du service⁴⁴⁷. Nous verrons par la suite la manière dont les effets de la confrontation avec la violence de parents envers leurs enfants se manifestent chez nos interlocuteurs.

1.2.L'importance de l' « objectivité » et la déontologie policière

Durant nos entretiens, nous avons posé des questions sur la place de la police dans le traitement des dossiers de filicide. Nous avons remarqué que la plupart des policiers interrogés faisaient part de la grande importance, à leurs yeux, d'une attitude « objective » dans leur travail, plus particulièrement lorsqu'ils traitent de dossiers de filicide. Cela semble faire partie intégrante des valeurs nécessaires qu'ils mettent en avant dans leur rôle de policier. La recherche de la « vérité » (sur les faits, sur la culpabilité de l'auteur) est privilégiée. Robert nous affirme qu'il n'est pas là pour enfoncer les suspects. Mirjam confie qu'elle désire rester objective, à la fois pour le parent suspect et pour l'enfant victime, pour que l'enquête se déroule le mieux possible, malgré son sentiment d'animosité envers la mère qui avait tué son enfant. Enfin, Dirk nous précise que dans les dossiers qui concernent des enfants, et leur maltraitance par leur parent, la difficulté la plus courante serait de garder son objectivité. Parmi nos interlocuteurs, l'objectivité semble par conséquent associée avec le professionnalisme. Comment interpréter cette insistance sur la valeur d'objectivité et son rapport avec les émotions ?

La valorisation de l'objectivité découle du devoir d'impartialité des policiers, qui fait effectivement partie des valeurs fondamentales mises en avant dans le Code de déontologie de la police. Celui-ci a été introduit dans le droit belge avec un Arrêté Royal, qui indique que les policiers doivent être impartiaux, et que « *dans les enquêtes, ils font preuve d'objectivité et recueillent les éléments tant à charge qu'à décharge* »⁴⁴⁸. Au vu de ce qui nous est dit dans les entretiens, nous pouvons donc constater une adhésion⁴⁴⁹ à cette valeur d'impartialité dans la pratique de nos interlocuteurs. L'écart à cette valeur paraît également susciter une désapprobation certaine de la part de nos répondants. La volonté de mettre l'accent sur cette norme de comportement peut venir du fait que

⁴⁴⁷ A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, p. 111.

⁴⁴⁸ A.R. du 10 mai 2006 fixant le code de déontologie des services de police, *M.B.*, 30 mai 2005, p. 27086.

⁴⁴⁹ C. MOUHANNA « Le Code de déontologie : un outil de régulation des relations police-population ? », *Droit et société*, N° 97, 2017, p. 507.

lorsqu'un dossier d'enquête est ouvert sur un crime commis sur un enfant par son parent, l'objectivité pourrait être perçue comme difficilement applicable⁴⁵⁰. Nous désirons néanmoins préciser que nous opérons une différenciation entre la volonté de respecter cette valeur fondamentale d'objectivité, le fait que certains de nos répondants se sont déclarés totalement neutres émotionnellement face au filicide, et le travail émotionnel. Nous développerons ces éléments dans la suite de notre analyse empirique.

1.3. La tentative de « neutralisation » des émotions

A.M. SCHUCK constate que depuis sa création, l'institution policière cultiverait un discrédit des aspects émotionnels du métier, en raison des priorités centrées sur la lutte contre le crime et sur le contrôle des émotions communément associée à la masculinité⁴⁵¹. La socialisation des jeunes policiers se ferait notamment par une dévaluation de l'expression des émotions⁴⁵². Malgré une plus ample reconnaissance de l'aspect émotionnel au fur et à mesure des années, cette conception persisterait⁴⁵³. E.N. DRODGE et S. MURPHY décrivaient que « *les émotions sont infantilisées dans cette vie policière du monde* »⁴⁵⁴. Ainsi, dans cette conception policière, les émotions sont mises en contradiction avec la raison et la prise intelligente de décision, fortement remise en question par de nombreuses recherches scientifiques qui mettent en avant l'intérêt des émotions, à la fois dans la vie privée et professionnelle⁴⁵⁵. D'après F. SCHENK, la raison implique nécessairement une composante émotionnelle⁴⁵⁶. Robert nous dit qu'il ne confierait pas un dossier de filicide à une personne qui selon lui, ne saurait pas se distancier face aux émotions que suscitent les faits : « *Je sais très bien que je ne vais pas lui confier le dossier, parce qu'elle n'a pas cette distance. C'est ça qui est important, cette distance* ». Nous évoquerons cette notion de distance par la suite dans cette partie empirique.

A.R. HOCHSCHILD avait articulé sa théorie du travail émotionnel à celle d'E. GOFFMAN, qui décrivait les règles sociales qui régissent nos émotions et leur lien avec les

⁴⁵⁰ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 306.

⁴⁵¹ A.M. SCHUCK, « Gender Differences in Policing: Testing Hypotheses From the Performance and Disruption Perspectives », *Feminist Criminology*, Vol. 9(2), 2014, pp. 162-163.

⁴⁵² E.N. DRODGE et S. MURPHY, *op. cit.*, p. 425.

⁴⁵³ A.M. SCHUCK, *op. cit.*, p. 163.

⁴⁵⁴ E.N. DRODGE et S. MURPHY, *op. cit.* p. 426.

⁴⁵⁵ E.N. DRODGE et S. MURPHY, *op. cit.* p. 425.

⁴⁵⁶ F. SCHENK, *op. cit.*, p. 151.

institutions⁴⁵⁷, dans une approche dramaturgique des émotions⁴⁵⁸. Nous décidons donc d'interpréter dans le cadre de ce mémoire la « neutralité » évoquée par nos interlocuteurs comme une forme de performance dramaturgique⁴⁵⁹ influencée par les normes sociales⁴⁶⁰. Cette conception postule que les policiers seraient « *des acteurs qui jouent un rôle sur scène et qui ne montrent leur vraie personnalité que dans les coulisses, lieu où les acteurs se libèrent de leur rôle* »⁴⁶¹. Dans ce cas, le travail émotionnel effectué pourrait être décrit comme dissimulateur, avec l'objectif de répondre à une exigence de neutralité des émotions, du moins apparente⁴⁶². Mirjam explique ce visage neutre qu'elle doit aborder durant les auditions de suspects, notamment par stratégie pour obtenir leur confiance. Les émotions affichées (ou non) deviendraient ainsi une forme de performance lors des auditions⁴⁶³.

2. La résistance à la dimension émotionnelle

Plusieurs de nos interlocuteurs ont évoqué la résistance de la police à la dimension psychologisante de leur profession. Celle-ci se ressentirait malgré la perception d'un changement de mentalités progressif, se traduisant par une volonté de fournir du soutien psychologique aux policiers faisant face à un événement potentiellement traumatisant⁴⁶⁴. Lors de notre entretien, Annika nous dit : « *C'est typique pour nous policiers, parce qu'on se sent quand même assez forts pour tout gérer, en disant qu'on en a quand même pas besoin* ». Avec plusieurs de leurs collègues, Elien et Victoria s'accordent sur le fait que les policiers ont besoin d'adaptation afin d'accepter l'aide psychologique mise en place au sein de leur zone de police. Marie nous dit avoir lutté afin de démocratiser ce soutien psychologique dans sa section, profondément précieux selon elle. Dans son sens, il serait inacceptable de ne pas encadrer un stress policier, qu'elle déclare déjà bien présent parmi ses collègues⁴⁶⁵.

⁴⁵⁷ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012, p. 224.

⁴⁵⁸ J. STETS et J. TURNER, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁵⁹ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 698-712.

⁴⁶⁰ J. STETS et J. TURNER, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁶¹ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 88.

⁴⁶² A. SOARES, *op. cit.*, p. 12.

⁴⁶³ E.N. DRODGE et S. MURPHY, *op. cit.* p. 426.

⁴⁶⁴ M. LORIOL, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 107.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 109.

Robert, quant à lui, est plutôt dans une attitude de défiance face à la psychologisation de son métier. Il met également en avant un changement de mentalités quant à la place des émotions dans la police, tout en remettant en question ce qu'il décrit comme la cohérence du métier policier. Selon lui, *« ils sont peut-être un peu trop maternés aussi, on arrive dans l'extrême de l'autre côté, que ce soit en victime ou que ce soit des policiers qui sont troublés parce qu'ils ont vu un cadavre... Rentre pas dans la police alors là, rentre pas chez les pompiers parce que t'as peur du feu »*. Cette volonté de distance face à la dimension émotionnelle du métier serait courante dans la police. Selon M. LORIO, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, cela traduit une vision viriliste de du travail policier, associant l'expression des émotions au sein du travail avec de la faiblesse et des capacités professionnelles inadéquates⁴⁶⁶. La vision psychologisante de la police serait en effet parfois considérée par certains comme *« une excuse, voire un prétexte, donné à ceux qui n'ont rien à faire dans la police, pour échapper aux contraintes du métier »*⁴⁶⁷. Robert utilise l'exemple du congé maladie : selon lui, une instrumentalisation des risques du métier afin de cesser de travailler. Il précise également que s'il a besoin d'une aide psychologique institutionnelle (telle que le Stress Team), il n'a plus sa place dans sa section. Il privilégie par conséquent un suivi personnel avec un psychologue choisi par le policier. De plus, une autre raison pour laquelle s'ancrerait une résistance aux psychologues dans la police est le fait que l'aide psychologique, selon leurs représentations, reste principalement axée sur les fragilités personnelles des individus plutôt que d'être adaptée aux caractéristiques du métier policier⁴⁶⁸. Robert met en évidence les difficultés personnelles de ses collègues comme déclencheur d'émotions négatives ; dans ce cas, il affirme que le suivi psychologique devrait être individuel et hors contexte professionnel. Contrairement à Robert, Marie dénonce le manque d'aide psychologique au sein de la zone : *« Je trouve ça tout à fait incompréhensible que dans les boulots qu'on fait, que ce soit nous, les VIF, la Crime, quand on est dans l'humain, qu'on n'ait pas des supervisions régulières. Même en équipe ! »*. Nos interlocuteurs mettent également en avant que le recours aux cellules d'aide psychologique de la police ne serait pas encore normalisé et serait un outil parmi d'autres⁴⁶⁹. M. LORIO, V. BOUSSARD et S. CAROLYS précisent notamment qu'en réalité, la résistance des policiers

⁴⁶⁶ M. LORIO, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 110.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ M. LORIO, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 112.

⁴⁶⁹ *Ibid.*

ne concernerait pas la psychologie comme discipline mais traduirait en réalité « *un refus de la fragilisation individuelle au profit d'une construction symbolique de la force et de l'homogénéité du groupe professionnel* »⁴⁷⁰. Cette fragilisation entraînerait dans l'imaginaire policier une baisse de leur aptitude au métier et une priorité au soutien psychologique fourni en interne⁴⁷¹.

Chapitre 2 : Les émotions, la face cachée de la police face au filicide

Nous en venons à aborder la place des émotions dans la police, plus spécifiquement lorsqu'il s'agit du filicide. Nous nous sommes posé les questions suivantes : comment les émotions générées par les meurtres (ou les tentatives de meurtres) d'enfants par leur parent sont-elles exprimées par les policiers sur la scène professionnelle ? Dans quelle mesure sont-elles reléguées aux coulisses comme le suggérerait la théorie du travail émotionnel ? Afin de répondre à ces questions, nous avons décidé d'évoquer les compétences émotionnelles qui sont privilégiées dans la police, le travail émotionnel de nos interlocuteurs face au filicide, l'influence du genre sur la perception des émotions dans la police, et finalement l'accent donné au soutien social par nos répondants.

1. Les compétences émotionnelles et la formation

Dans le titre précédent, nous avons tenté de dégager les grandes théories associées aux compétences émotionnelles. Nous avons ainsi demandé à nos interlocuteurs les compétences émotionnelles qu'ils jugent nécessaires afin de travailler sur un dossier de filicide. Notre intention était de tenter de mêler les compétences policières avec le concept de compétences émotionnelles tout en interrogeant la manière dont les policiers sont formés⁴⁷². Nous avons pu remarquer que les réponses à nos questions étaient plus principalement axées sur la description d'un changement de mentalité dans le monde policier, une formation qui serait inadaptée et un questionnement sur les compétences émotionnelles « innées ».

⁴⁷⁰ M. LORIOL, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 113.

⁴⁷¹ *Ibid.*

⁴⁷² D. MONJARDET, « Compétence et Qualification Comme Principes d'analyse de l'action Policière », *Sociologie Du Travail*, Vol. 29, N° 1, 1987, p. 49.

1.1.La perception d'un changement de mentalité quant aux émotions dans le monde professionnel

L'une de nos constatations en analysant nos entretiens est que nos interlocuteurs évoquent un changement de mentalité qui aurait eu lieu dans la police en ce qui concerne l'aide psychologique et le savoir-faire émotionnel des policiers. Nous avons précédemment abordé la résistance policière qui se serait formée contre l'entrée de la psychologie dans l'institution, tout comme nous avons pu constater l'incorporation de l'étude des émotions dans le milieu professionnel⁴⁷³. Il est de plus en plus acceptable de laisser une place aux émotions tout en restant professionnel⁴⁷⁴. Marie, tout comme Victoria, Elien et Annika, nous décrivaient justement un changement progressif qui se produirait au sein de la zone depuis quelques années. Robert nous décrit également ceci : *« Bon, du point de vue émotionnel... Et je pense qu'à l'époque les flics ils étaient moins instruits, ils étaient moins, euh... Formés. Et ils avaient beaucoup de préjugés. Alors, est-ce qu'ils se faisaient une carapace au travail aussi, probablement. Mais moi je me souviens, c'est pour ça qu'il y en avait beaucoup qui buvaient, mais c'était vraiment, allez... C'était dur, quoi »*. Les agents de police avec le plus d'ancienneté, les « vieux flics », seraient généralement plus conservateurs et résistent davantage à l'intellectualisation de leur profession, ce qui rejoint les constats de J. TERPSTRA et D. SHAAP⁴⁷⁵. La qualité de vie et les conditions de travail seraient également des préoccupations actuelles, ce qui pourrait expliquer cette volonté managériale de prendre en compte l'aspect psychologique du métier policier⁴⁷⁶. Annika et Victoria nous disaient qu'avant d'attribuer un dossier de filicide à un inspecteur, il était demandé aux membres de la section qui se sentait apte à le traiter afin d'assurer le bien-être du personnel.

1.2.L' « avant » et l' « après » le devenir policier

Les policiers que nous avons interrogés, travaillant à la Recherche Locale, auront déjà été confrontés à la mort dans le cadre de leur métier. En enquêtant sur un dossier de filicide, ceux-ci ont dû se rendre sur la scène de crime, voire à l'autopsie. Pendant

⁴⁷³ T. TECHER, *op. cit.*, p. 78.

⁴⁷⁴ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 113.

⁴⁷⁵ J. TERPSTRA et D. SCHAAP, *op. cit.*, p. 70.

⁴⁷⁶ J.-M. SCHLOSSER « La police d'investigation : de la fascination à la désaffection », *Délibérée*, N° 12, 2021/1, p. 33.

l'entretien collectif que nous avons effectué, Victoria nous disait : « *Oui, c'est pour moi, c'est un enfant, c'est plus sensible, c'est vrai, mais en fait t'as... tu vois plein de choses qui sont, juste horribles, et est ce qu'il y a eu une différence entre avant, après ? Ça revient en fait à dire, est-ce qu'il y a une différence entre avant d'être policier et après être policier en fait ?* ». Dirk nous dit aussi se souvenir du premier mort qu'il a vu en étant policier, et comme Marie et Victoria, il se remémore la manière dont il y a réagi. Les policiers se souviennent généralement de manière détaillée de leur première confrontation à la mort dans l'exercice de leurs fonctions⁴⁷⁷, qui serait considérée comme un rite de passage⁴⁷⁸. B. CARPENTER et al. évoquent que chez les policiers chevronnés, comme la plupart de nos interlocuteurs, la mort ferait partie de leur « routine » professionnelle, ce qui pourrait mener à des mécanismes de désensibilisation émotionnelle⁴⁷⁹. Il serait alors nécessaire pour les policiers de s'isoler de ses propres émotions⁴⁸⁰. Mais Mirjam proteste vivement contre le fait de se désensibiliser à ses propres émotions, car elle affirme que « *le jour où tu as plus d'émotions envers personne ou envers des situations ou quoi, que... alors là tu deviens dangereux je pense* ». Effectivement, la confrontation à la souffrance et au meurtre d'une personne, notamment un enfant, resterait tout de même un des événements dont la charge émotionnelle demeure très lourde⁴⁸¹, sur-exposant les inspecteurs à des risques sérieux de burn-out⁴⁸².

1.3.Des compétences émotionnelles à la fois innées et acquises

D'après les travaux de O.E. AL ALI, I GARNER et W. MAGADLEY, les compétences émotionnelles seraient essentielles dans la police, que cela soit dans leur contact avec le public, dans la dynamique de l'équipe ou pour l'exécution de leurs missions⁴⁸³. Lors de notre recherche empirique, nous avons demandé à nos interlocuteurs s'ils considéraient que la formation de l'Ecole de police leur permettait de développer des compétences émotionnelles indispensables pour enquêter sur des faits de meurtre et de filicide en

⁴⁷⁷ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 698-712.

⁴⁷⁸ V. HENRY, *op. cit.*, p. 98.

⁴⁷⁹ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 698-712.

⁴⁸⁰ V. HENRY, *op. cit.*, p. 100.

⁴⁸¹ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 698-712.

⁴⁸² L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 5.

⁴⁸³ O.E. AL ALI, I. GARNER et W. MAGADLEY, « An Exploration of the Relationship Between Emotional Intelligence and Job Performance in Police Organizations », *Journal of Police and Criminal Psychology*, 27(1), p. 6.

particulier. Les inspecteurs interviewés semblent être de l'opinion que ces compétences sont principalement innées, plutôt que découlant de leur formation. Victoria nous répondait à notre question en affirmant : « *C'est juste quelque chose que tu as en toi, ou pas* ». Cependant, la recherche scientifique met en avant l'importance d'une Ecole de police qui comprendrait une dimension émotionnelle dans la formation dispensée aux futurs policiers, par exemple, à travers des manières de réguler efficacement leurs émotions et en instaurant des débriefings après des incidents générant du stress⁴⁸⁴. Une formation aux compétences émotionnelles nécessaires sur le terrain pourrait ainsi optimiser les interventions et la gestion des émotions au sein de l'équipe⁴⁸⁵. Mais un certain apprentissage sur le terrain⁴⁸⁶ quant à la manière de gérer ses émotions est valorisé par nos interlocuteurs. Nos interlocuteurs sont nombreux à nous évoquer des compétences formées par l'expérience de vie de chacun. Nous avons constaté que face à la question des compétences émotionnelles, ils nous parlent de leurs propres traits de personnalité. Dirk nous exprime : « *Il y a des formations, et on peut expliquer tout ce qu'on peut. Mais euh... Il y a pas vraiment d'informations, pour, voilà, pour gérer des émotions. Je pense que c'est difficile* ». Ressort souvent la complexité de dispenser une formation spécifique sur les émotions mais la nécessité d'y prêter attention lors du recrutement. D. MONJARDET parle de compétences policières subjectives (innées à la personne) et empiriques (acquises par la personne dans son expérience professionnelle)⁴⁸⁷. Ces compétences seraient souvent évaluées par les collègues, malgré la difficulté à pertinemment les analyser⁴⁸⁸.

Les compétences émotionnelles dans le milieu professionnel sont abordées par la recherche scientifique sur un point de vue individuel, mais elles sont également étudiées dans le contexte d'équipe⁴⁸⁹. La capacité à reconnaître ses propres émotions et celles de ses collègues est par ailleurs mentionnée par nos interlocuteurs. Selon eux, il serait primordial de savoir quand une affaire devient trop lourde à gérer au niveau émotionnel, tout comme il serait nécessaire percevoir si un collègue ne parvient plus à réguler ses

⁴⁸⁴ L. BLOKSGAARD et A. PRIEUR, « Policing by social skills: the importance of empathy and appropriate emotional expressions in the recruitment, selection and education of Danish police officers », *Policing and Society*, 2021, p. 1.

⁴⁸⁵ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, N° 13, Vol. 3, 2014, p. 110.

⁴⁸⁶ D. MONJARDET, « Compétence et Qualification Comme Principes d'analyse de l'action Policière », *Sociologie Du Travail*, Vol. 29, no. 1, 1987, p. 57.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 49.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, pp. 54-58.

⁴⁸⁹ A. TROTH, P. JORDAN, S. LAWRENCE et H. TSE, *op. cit.*, p. 701.

émotions, pour améliorer le soutien social. Les affaires de filicide ayant une grande charge émotionnelle, ils insistent sur cette compétence. Selon A. TROTH et al., la plus-value des compétences émotionnelles personnelles dans le domaine professionnel serait justement de favoriser une meilleure communication entre collègues et envers la hiérarchie⁴⁹⁰. La reconnaissance de ses propres émotions permettrait en effet de mieux les réguler⁴⁹¹. Les policiers interrogés utilisent un exemple : le fait de reconnaître qu'une affaire génère trop d'émotions négatives pour qu'ils se sentent aptes à la traiter. Marie exprime : « *Je pense qu'il faut avoir la compétence de pouvoir se regarder dans un miroir et de pouvoir aussi dire, euh... De pouvoir éventuellement dire, ça, je peux pas* ». A. TROTH et al. soulignent également que la perception des émotions d'autrui serait également primordial pour le bien-être de l'équipe⁴⁹². A la conclusion d'un procès qu'elle décrivait comme ayant une grande charge émotionnelle, Marie nous raconte avoir eu l'opportunité de soutenir un collègue en sentant son malaise : « *J'ai dû la rattraper, j'ai dû l'asseoir, j'ai dû, euh... Lui dire attends, tu prends le temps tu respires, (rire) on va pas rentrer tout de suite, on va aller se promener un peu, voilà, euh... Voilà. On se rend pas toujours compte non plus sur le moment* ». Cette prise de conscience par les policiers des émotions de leurs collègues permettrait à l'équipe de fonctionner plus efficacement⁴⁹³. Dans les compétences relatives aux émotions, sont également évoquées par la littérature scientifique la capacité à gérer et à travailler ses émotions⁴⁹⁴. Le contact avec le public serait effectivement plus aisé lorsqu'un agent de police dispose d'une plus grande capacité au travail émotionnel⁴⁹⁵. Nous pouvons donc aborder plus spécifiquement le travail émotionnel dans la police.

2. Le travail émotionnel policier

Précédemment, dans notre éclairage théorique, nous avons mis en avant la théorie du travail émotionnel développée par A.R. HOCHSCHILD⁴⁹⁶, appliquée au domaine professionnel. Lors de nos entretiens, nous nous sommes penchée sur la manière dont nos

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ A. TROTH, P. JORDAN, S. LAWRENCE et H. TSE, *op. cit.*, p. 702.

⁴⁹² *Ibid.*

⁴⁹³ A. TROTH, P. JORDAN, S. LAWRENCE et H. TSE, *op. cit.*, p. 703 & O.E. AL ALI, I. GARNER, et W. MAGADLEY, *op. cit.*, p. 2.

⁴⁹⁴ A.M. SCHUCK, *op.cit.*, p. 162.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 161.

⁴⁹⁶ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

interlocuteurs géraient leurs émotions lorsqu'ils enquêtaient sur un dossier de filicide. Les policiers rencontrés, étant en contact avec le public, ne feraient donc pas exception lorsqu'il s'agit du travail émotionnel, au contraire. Exposés à des tragédies, les policiers l'effectueraient régulièrement dans l'exercice de leur métier⁴⁹⁷. Le travail émotionnel serait présenté comme une nécessité afin de réaliser leur travail et serait associé à la performance dans le quotidien professionnel⁴⁹⁸. Ils seraient l'objet de nombreuses demandes émotionnelles en raison d'injonctions parfois contradictoires, car on attend d'eux qu'ils soient à la fois dévoués au service de la population mais également à la répression⁴⁹⁹.

Par ailleurs, A.R. HOCHSCHILD soutient que lorsqu'il y a une contradiction importante entre ce que les employés ressentent et ce qu'ils est exigé qu'ils expriment dans le cadre professionnel, ils seraient davantage exposés à des risques de burn-out⁵⁰⁰. Ce phénomène est nommé la dissonance émotionnelle par la littérature scientifique⁵⁰¹, et serait causé par un sentiment d'inauthenticité⁵⁰². Celui-ci peut effectivement se produire au sein de la police, dans laquelle il est attendu des agents qu'ils soient à la fois dans une attitude de fermeté et de service dévoué à la population⁵⁰³. Dans le cas d'un meurtre, ces injonctions peuvent causer de la contradiction : les policiers devraient à la fois exprimer de l'empathie pour l'enfant, tout en ayant du sang-froid et en gardant une expression impassible pour gérer leurs rapports avec les suspects⁵⁰⁴. Mirjam nous dit que lorsqu'une affaire implique un enfant, elle se sent davantage touchée. Elle affirme néanmoins que devant les suspects, elle n'exprime jamais ses émotions malgré l'empathie qu'elle ressent pour la victime. Elle présente cela comme si cela était nécessaire à l'exercice de son travail : cette dissonance émotionnelle ne semble donc pas créer chez elle un sentiment d'aliénation émotionnelle

⁴⁹⁷ L. HUEY, M. NORMAN, R. RICCIARDELLI, et D.C. SPENCER, *op. cit.*, pp. 550-551.

⁴⁹⁸ W.-M. HUR, Y. SHIN, et T. MOON, *op. cit.*, p. 228.

⁴⁹⁹ L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 4.

⁵⁰⁰ L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 5.

⁵⁰¹ *Ibid.*, pp. 5-6.

⁵⁰² L.M. SCHAIBLE et V. GECAS, « The Impact of Emotional Labor and Value Dissonance on Burnout Among Police Officers », *Police Quarterly*, 13(3), 2010, p. 318.

⁵⁰³ L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, 19(1), 2016, p. 9.

⁵⁰⁴ *Ibid.*

et les conséquences négatives que la littérature scientifique tente d'éclairer⁵⁰⁵. L. M. SCHAIBLE et V. GECAS précisent par ailleurs que chaque policier vit ces émotions dissonantes de manière différente⁵⁰⁶.

2.1. Le concept de performance et les résultats de l'enquête

Mirjam met également en avant que l'enjeu principal de ses interventions reste l'efficacité policière et les résultats de l'enquête. Elle nous affirme : « *D'abord le boulot et le résultat. Et puis, le reste* ». Nous avons pointé du doigt que le travail émotionnel serait profondément lié à la notion de performance⁵⁰⁷, et à la nécessité organisationnelle de se détacher des émotions afin d'effectuer un grand nombre de tâches⁵⁰⁸. La gestion des émotions et des comportements est de manière générale considérée comme une forme de performance « *économique et individuelle* »⁵⁰⁹ afin d'obtenir des résultats dans le monde professionnel⁵¹⁰. Dans les métiers qui impliquent un contact avec de la clientèle, la performance serait habituellement évaluée au regard de la satisfaction du client⁵¹¹. Au sein de la police, la performance serait axée sur ses contacts avec le public⁵¹². Dans la police, la performance peut aussi se comprendre dans le sens de l'empathie ou de l'antipathie envers les victimes et les suspects, émotions qui devraient être régulées⁵¹³. Pour les policiers, la capacité à travailler leurs émotions, à la fois dans les aspects verbaux et non-verbaux, serait donc une manière d'évaluer leur performance⁵¹⁴. D'après la recherche de R.E. GOODWIN, M. GROTH et S.J. FRENKEL, les résultats de cette évaluation varient en fonction de la méthode utilisée par l'individu, c'est-à-dire en fonction du

⁵⁰⁵ L.M. SCHAIBLE et V. GECAS, « The Impact of Emotional Labor and Value Dissonance on Burnout Among Police Officers », *Police Quarterly*, 13(3), 2010, p. 319.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 320.

⁵⁰⁷ S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS, « The Impact of Daily Emotional Labor on Health and Well-Being », *Management Communication Quarterly*, Vol. 36(3), 2022, p. 393.

⁵⁰⁸ J.R. MESMER-MAGNUS, L.A. DECHURCH et A. WAX, « Moving emotional labor beyond surface and deep acting: A discordance-congruence perspective », *Organizational Psychology Review*, 2(1), 2011, pp. 14-15.

⁵⁰⁹ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 96.

⁵¹⁰ *Ibid.*

⁵¹¹ R.E. GOODWIN, M. GROTH, et S.J. FRENKEL, « Relationships between emotional labor, job performance, and turnover », *Journal of Vocational Behavior*, 79(2), 2011, p. 539.

⁵¹² B. VAN GELDEREN, E. KONIJN, et A. BAKKER, « Emotional labor among police officers: a diary study relating strain, emotional labor, and service performance », *The International Journal of Human Resource Management*, 28(6), 2016, pp. 852-879.

⁵¹³ J.R. MESMER-MAGNUS, L.A. DECHURCH et A. WAX, *op. cit.*, p. 15.

⁵¹⁴ R. STEINBERG et D. FIGART, *op. cit.*, p. 182.

« surface acting » ou du « deep acting »⁵¹⁵ tels qu'ils sont abordés dans la sous-section suivante.

2.2. Le « surface acting » et le « deep acting »

Comme écrit précédemment, le « surface acting » et le « deep acting » sont des termes utilisés par A.R. HOCHSCHILD dans le cadre de sa théorisation du travail émotionnel. Cette théorie utilise comme inspiration et fait référence au jeu d'acteur, l'idée étant que les employés sont des acteurs performant sur une scène⁵¹⁶.

Le « surface acting » fait référence à ce qu'un individu feint de ressentir, tout en étant conscient qu'il n'exprime pas ses vraies émotions⁵¹⁷. Cela peut se réaliser à travers des signaux corporels et verbaux⁵¹⁸ et a souvent pour effet que l'employé travaille afin de supprimer ses émotions initiales⁵¹⁹. Ce que Mirjam décrit comme méthode de gestion des émotions pourrait être décrit comme du « surface acting » puisqu'elle est consciente de ses propres émotions lorsqu'elle auditionne un suspect. Tout comme Elien et Dirk, elle affirme ne pas les exprimer au moment-même, mais dans les coulisses : au détour d'un couloir, dans le bureau d'un collègue, sur la route du retour... Les émotions premières ne sont pas enfouies ou neutralisées, elles sont mises de côté le temps de l'accomplissement de la tâche. Le « surface acting » se concentre principalement sur un comportement autre que le nôtre⁵²⁰. L.M. SCHAIBLE et M. SIX soutiennent que le « surface acting » serait préférable au « deep acting » pour des questions de santé, spécifiquement pour les policiers⁵²¹. Effectuer ce jeu en surface, durant une audition par exemple, permettrait aux policiers d'effectuer leur métier sans les risques psychosociaux qui découleraient d'exigences émotionnelles trop intenses⁵²². Cela leur permettrait également de mettre en

⁵¹⁵ R.E. GOODWIN, M. GROTH, et S.J. FRENKEL, *op. cit.*, p. 540.

⁵¹⁶ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 34 & L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 16.

⁵¹⁸ B. ASHFORTH et R. HUMPHREY, « Emotional Labor in Service Roles: The Influence of Identity », *The Academy of Management Review*, Vol. 18, N° 1, 1993, p. 92.

⁵¹⁹ A.S. GABRIEL, M.A. DANIELS, J.M. DIEFENDORFF et G.J. GREGURAS, « Emotional labor actors: A latent profile analysis of emotional labor strategies », *Journal of Applied Psychology*, Vol. 100(3), 2015, p. 863.

⁵²⁰ B. ASHFORTH et R. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 93.

⁵²¹ L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 23.

⁵²² *Ibid.*, p. 24.

place une distance émotionnelle cruciale⁵²³ quand il s'agit de traiter d'affaire de filicide. Dans le long terme, le « surface acting » peut entraîner des problèmes de santé⁵²⁴, à la fois sur le plan physique et sur le plan mental⁵²⁵.

Le « deep acting » est le processus de travail émotionnel dans lequel un individu doit effectivement ressentir les émotions exigées par son milieu, « *même s'ils peuvent être contraires à ses sentiments naturels* »⁵²⁶. Il s'agit réellement de tenter de changer ses émotions initiales⁵²⁷. Nous avons constaté peu de « deep acting » dans les méthodes personnelles de gestion des émotions parmi nos interlocuteurs. Le « deep acting » aurait un impact plus important sur les policiers d'après les travaux d'A.R. HOCHSCHILD⁵²⁸, car il implique d'adapter ses propres émotions en fonction des demandes du monde professionnel⁵²⁹. Il comprendrait donc plus de risques de burn-out⁵³⁰. Par ailleurs, d'après R.E. GOODWIN, M. GROTH et S.J. FRENKEL, les individus seraient davantage performants en effectuant du « deep acting » car cette technique générerait des émotions authentiques contrairement au « surface acting » dans lequel les émotions seraient feintes⁵³¹.

2.3.La police et ses « feeling rules »

Dans la police, certaines émotions seraient considérées comme plus appropriées que d'autres dans le cadre professionnel, c'est ce qu'appelle A.R. HOCHSCHILD les « feeling rules »⁵³². Ces règles sont définies comme étant « *la prescription organisationnelle des émotions qui doivent être exprimées* »⁵³³. Les policiers interrogés affirmaient devoir travailler sur leurs émotions lorsqu'ils traitent d'un dossier de filicide. Dans le cas de la

⁵²³ *Ibid.*.

⁵²⁴ S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS, *op. cit.*, p. 406.

⁵²⁵ J.R. MESMER-MAGNUS, L.A. DECHURCH et A. WAX, *op. cit.*, pp. 13-14.

⁵²⁶ L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 17.

⁵²⁷ A.S. GABRIEL, M.A. DANIELS, J.M. DIFENDORFF et G.J. GREGURAS, *op. cit.*, p. 863.

⁵²⁸ L.M. SCHAIBLE et M. SIX, « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, p. 23.

⁵²⁹ B. ASHFORTH et R. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 93.

⁵³⁰ L.M. SCHAIBLE et V. GECAS, « The Impact of Emotional Labor and Value Dissonance on Burnout Among Police Officers », *Police Quarterly*, 13(3), 2010, p. 331.

⁵³¹ R.E. GOODWIN, M. GROTH, et S.J. FRENKEL, *op. cit.*, p. 540.

⁵³² A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012, pp. 56-57.

⁵³³ B. VAN GELDEREN, E. HEUVEN, M. VAN VELDHoven, M. ZEELenberg et M. CROON, « Psychological strain and emotional labor among police-officers: A diary study », *Journal of Vocational Behavior*, 71(3), 2007, p. 448.

police, les inspecteurs adapteraient leur expression faciale ou verbale en fonction de la personne qu'ils ont en face d'eux⁵³⁴. Les « feelings rules » se manifesteraient également dans la manière dont nous réagissons à la mort et aux événements tragiques⁵³⁵. Selon les « feeling rules », les émotions autres que le choc face à la mort ne feraient pas partie des normes⁵³⁶. Quand nous évoquions les affaires de filicide traitées par nos répondants, Victoria, Elien, Annika et Marie nous ont évoqué, avec une certaine retenue, avoir ressenti un soulagement à l'idée que la victime ne souffrirait plus après avoir pris connaissance des faits. Elien nous précisait : « *Très honnêtement... On sait, mais ça c'est pas la première émotion mais on s'est déjà aussi dit... Je sais pas si je peux le dire. Que peut-être, parfois, c'est mieux pour cet enfant* ». Cette émotion, couplée au dégoût qu'elles nous ont dit ressentir face à la maltraitance de la victime durant sa vie, pourrait demeurer taboue, car elle va à l'encontre des « feeling rules » appliquées et traditionnellement exprimées face au filicide, telles que l'incompréhension, le choc et le dégoût⁵³⁷.

2.4. Une distance émotionnelle et physique

Lors de nos entretiens, nous remarquons qu'un mot revenait fréquemment dans le discours de nos interlocuteurs : la distance. La prise de distance serait cruciale selon les policiers interrogés, en tant que forme de travail émotionnel, afin de gérer les événements brutaux auxquels ils font régulièrement face⁵³⁸. Robert associe cela avec le professionnalisme. Les policiers interrogés semblent présenter l'affaire comme un élément qu'il est nécessaire d'expulser de leur vie privée, afin de séparer la victime de ses propres enfants. Marie nous exprime que « *pour moi c'est très important aussi de pouvoir, euh... prendre de la distance par rapport à mon métier aussi pour ne pas me... me perdre dedans quoi* ». Cette séparation entre vie privée et vie professionnelle des policiers serait peu évoquée par la recherche, scientifique, malgré son importance⁵³⁹. Les policiers tenteraient, par divers mécanismes, de se distancier de situations tragiques en se

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012, p. 64.

⁵³⁶ *Ibid.*

⁵³⁷ G. OXBURG, J. OST, P. MORRIS et J. CHERRYMAN, *op. cit.*, p. 903.

⁵³⁸ L.M. SCHAIBLE et V. GECAS, « The Impact of Emotional Labor and Value Dissonance on Burnout Among Police Officers », *Police Quarterly*, 13(3), 2010, p. 331.

⁵³⁹ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, N° 13, Vol. 3, 2014, p. 113.

comportant de la manière la plus détachée possible de la charge émotionnelle⁵⁴⁰. Tout comme Marie, Dirk et Mirjam mettent en lumière cette capacité de distanciation, mais plus seulement reliée aux émotions générées par la brutalité des faits. Pour ces derniers, il est tout aussi important d'établir une distance émotionnelle que physique entre leur lieu de travail et leur lieu de vie. Victoria affirme qu'établir une frontière nette entre sa vie privée et sa vie professionnelle est primordial afin de ne pas se laisser submerger par des émotions négatives générées par l'affaire. Dans la perspective dramaturgique des émotions, D. VAN HOOREBEKE indiquait que s'agissant de la scène (là où les émotions sont performées) et des coulisses (là où le rôle est abandonné et les réelles émotions sont ressenties et exprimées)⁵⁴¹, « *il est essentiel de séparer les deux régions, afin que le public ne puisse pas y pénétrer et découvrir les secrets de la région postérieure* »⁵⁴². Les policiers, en tant qu'acteurs performant leurs émotions, devraient distinguer ces deux parcelles de leur vie émotionnelle afin de garder une certaine distance quant aux affaires violentes dont ils traitent.

2.5.L'humour, une stratégie de régulation des émotions

L'utilisation de l'humour était une composante de la régulation émotionnelle dans le métier policier qui revenait systématiquement dans nos entretiens. Robert nous confia que selon lui, « *l'humour est souvent utilisé comme un bouclier, ou comme un échappatoire* ». B. TUTTLE et al. argumentent que dans ce cas, l'humour agit comme une purge de la détresse émotionnelle causée par des affaires criminelles dont les victimes sont des enfants, dont un exemple pourrait être un filicide⁵⁴³. Marie nous dit que cela permet de dédramatiser les situations parfois tragiques auxquelles ils font quotidiennement face, et donc dans les affaires où un parent tue son enfant. Ils sont plusieurs à dire que cet humour peut choquer et être interprété comme de l'irrespect, ce qu'ils démentent. Victoria défend ce droit à plaisanter : « *Ça choque en général les civils parce que bah oui, qu'est-ce que tu vas rigoler au-dessus d'un mort. Mais c'est une technique comme une autre, on aimerait bien vous voir à notre place* ». M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS évoquent qu'au sein des services de police, le recours à

⁵⁴⁰ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 698-712.

⁵⁴¹ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, pp. 88-89.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 88.

⁵⁴³ B. TUTTLE, M. MERTEN M, B. GARDNER, A. BISHOP et J. CROFF, « Emotional distress among police academy recruits: Humor and coping », *The Police Journal*, Vol. 95(3), 2022, pp. 492-507.

l'humour serait une manière de gérer des situations et des émotions complexes⁵⁴⁴. Le cynisme et les blagues seraient effectivement utilisés par les policiers pour gérer des événements tragiques, tout en ayant pour fonction de normaliser des situations dont la charge émotionnelle est imposante⁵⁴⁵. Les policiers seraient particulièrement exposés à des facteurs de stress en raison de la nature de leur métier⁵⁴⁶. L'humour leur permettrait ainsi de réguler leurs émotions⁵⁴⁷ sans affecter l'image d'une police puissante⁵⁴⁸, et serait une manière de tenter de garder un certain contrôle sur leur réaction aux événements potentiellement traumatisants⁵⁴⁹. De manière globale, le fait d'utiliser de l'humour serait par conséquent considéré par la littérature scientifique comme étant une manière pour les agents de police de faire face à des événements dramatiques⁵⁵⁰.

L'humour au sein du contexte professionnel permettrait de renforcer les liens du groupe⁵⁵¹. En effet, M. POGREBIN et E. POOLE soutiennent que l'humour serait utilisé de manière stratégique par les policiers⁵⁵². Cela serait un outil utile pour la police, afin de renforcer la solidarité de ses membres, permettant d'affirmer un sentiment commun⁵⁵³. Cela constituerait également une véritable forme de soutien social lorsqu'il est pratiqué entre collègues⁵⁵⁴. L'humour contribuerait donc à la formation d'une culture organisationnelle et favoriserait une cohésion de groupe⁵⁵⁵. Nos interlocuteurs nous ont communiqué qu'ils l'utilisent souvent entre collègues pour évacuer leurs émotions négatives. Cependant, l'humour pourrait aussi refléter des traumatismes sévères causés

⁵⁴⁴ M. LORIOU, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 113.

⁵⁴⁵ M. POGREBIN et E. POOLE, « Humor in the briefing room », *Journal of Contemporary Ethnography*, 17(2), 1988, p. 183.

⁵⁴⁶ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 296-298.

⁵⁴⁷ E. ROMERO et K. CRUTHIRDS, « The Use of Humor in the Workplace », *Academy of Management Perspectives*, Vol. 20, N° 2, 2006, p. 58.

⁵⁴⁸ M. POGREBIN et E. POOLE, *op. cit.*, p. 197.

⁵⁴⁹ B. CARPENTER, G. TAIT, C. QUADRELLI et I. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 698-712.

⁵⁵⁰ B. TUTTLE, M. MERTEN M, B. GARDNER, A. BISHOP, et J. CROFF, *op. cit.*, pp. 492-507.

⁵⁵¹ E. ROMERO et K. CRUTHIRDS, *op. cit.*, p. 59.

⁵⁵² M. POGREBIN et E. POOLE, *op. cit.*, p. 184.

⁵⁵³ *Ibid.*

⁵⁵⁴ B. DABIN, *Les traumatismes secondaires ou vicariants au sein de la population des policiers* (mémoire sous la dir. de A. BLAVIER), Faculté de psychologie de logopédie et sciences de l'éducation, Université de Liège, année académique 2019-2020, p. 37.

⁵⁵⁵ E. ROMERO et K. CRUTHIRDS, *op. cit.*, pp. 59-61.

par des dossiers dont les faits sont particulièrement violents, surtout lorsqu'il concerne la victime⁵⁵⁶.

3. L'aspect genré de la perception des émotions dans la police

Le genre aurait un impact sur la valeur donnée à l'émotion. Deux conceptions s'opposeraient : que l'émotion est contraire à la raison d'une part et qu'elle est profondément nécessaire pour obtenir des résultats, notamment dans le milieu professionnel⁵⁵⁷. Lors de l'analyse de nos entretiens, nous avons remarqué que certains de nos interlocuteurs faisaient souvent référence au genre, c'est-à-dire des émotions générées par les dossiers de filicide et à la capacité de les gérer. Robert nous dit que selon lui, dans des affaires de filicide, ses collègues policières seraient plus touchées par les faits, y seraient moins « neutres ». Il déclare déplorer ce constat car il affirme qu'en enquêtant sur des filicides, il ne faut pas réfléchir à ses propres émotions ni les exprimer. Dans la police, le travail émotionnel serait associé à la « *réutilisation de qualités naturalisées comme féminines (être compréhensives, être à l'écoute) et réutilisées dans le travail sans être reconnues comme de véritables compétences* »⁵⁵⁸. Dans la police, l'idée que les femmes sont moins capables de gérer des affaires dont la charge émotionnelle est lourde aurait longtemps été véhiculée, surtout s'agissant des investigations pour homicide d'un enfant, car elles sont associées à leur rôle de mère⁵⁵⁹. Leurs compétences sont donc utilisées dans le contexte professionnel, tout en étant sous-estimées⁵⁶⁰ à la fois en interne par leurs collègues et en externe par la population⁵⁶¹.

Ensuite, Robert ajoute qu'en étant père, il saurait se distancier de l'affaire, mais qu'en tant que mères, ses collègues femmes attacheraient une dimension plus personnelle à l'enquête. La maternité dans la police est souvent évoquée par nos interlocuteurs féminins, qu'il s'agisse de Marie, de Mrijam, de Elien et de Victoria : elles articulent leur réaction quant à la violence infligée aux enfants dans le cadre des affaires racontés, avec

⁵⁵⁶ A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, p. 118.

⁵⁵⁷ S.A. SHIELDS, « Gender and Emotion: What We Think We Know, What We Need to Know, and Why It Matters », *Psychology of Women Quarterly*, 37(4), p. 424.

⁵⁵⁸ G. MAINSANT, *op. cit.*, p. 255.

⁵⁵⁹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 116.

⁵⁶⁰ A. ANGEHRN, A.J. FLETCHER et R.N. CARLETON, « 'Suck It Up, Buttercup': Understanding and Overcoming Gender Disparities in Policing », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(14), 2021, p. 7627.

⁵⁶¹ *Ibid.*

leur ressenti de mère. Dans la police, existerait une division genrée du travail profondément ancrée concernant les émotions⁵⁶² : les policières sont à la fois associées à leur rôle maternel en raison de stéréotypes, notamment dans le cadre d'un soutien émotionnel collectif, tout en étant ramenées à leur genre lorsqu'elles expriment leurs propres émotions⁵⁶³. On retrouverait donc dans la police une reproduction des stéréotypes de genre⁵⁶⁴, milieu professionnel dans lequel les compétences des policières sont fréquemment remises en question⁵⁶⁵.

Un élément qui nous aura finalement marquée dans l'analyse de ces entretiens reste la perception des émotions par nos répondants selon le genre : nos deux répondants masculins nous affirment être neutres quant à la charge émotionnelle de l'affaire de filicide sur laquelle ils ont enquêté. Néanmoins, ils évoquent, tout comme leurs collègues féminins, les faits de l'affaire qui ont généré en eux des émotions de colère ou de compassion. Robert nous a confié son désarroi face aux conditions de vie de l'enfant, et Dirk nous a décrit avec empathie la situation d'une mère ayant tué son enfant, ainsi que la découverte du corps de celui-ci dans un canal. La plupart de nos interlocuteurs féminins mettent quant à elles en avant l'importance des émotions et de leur acceptation, tout en soulignant l'importance de les travailler au sens de la théorie de A.R. HOCHSCHILD. Nous pouvons expliquer cette différence de discours quant à l'expression d'émotions qui sont pourtant bien présentes, par une manière de percevoir les émotions influencée par les stéréotypes de genre.

S.E. MARTIN argumentait qu'il serait plus accepté socialement que les policières expriment leurs émotions que leurs collègues masculins⁵⁶⁶. Cette dernière avance qu'au sein de la police, « *la présence des femmes menace d'exposer les activités que les hommes utilisent pour gérer leurs émotions, ce qui amplifie la peur des hommes de perdre le contrôle d'eux-mêmes* »⁵⁶⁷. A. ANGEHRN, A.J. FLETCHER et R.N. CARLTON y opèrent d'ailleurs un lien avec la masculinité hégémonique qui serait présente dans le milieu

⁵⁶² A. SOARES, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁶³ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 124.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 116.

⁵⁶⁵ A.M. SCHUCK, *op. cit.*, p. 161.

⁵⁶⁶ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 122.

⁵⁶⁷ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 123 (traduction libre).

policier⁵⁶⁸. L'expression des émotions par les policiers masculins pourrait ainsi être interprétée comme un signe de vulnérabilité selon les valeurs traditionnellement associées à la police⁵⁶⁹. Plus spécifiquement, Robert nous confiait désapprouver les pleurs d'une collègue face à des faits qui avaient généré la mort d'un enfant. Le fait d'être visiblement affecté(e) par le sort d'un enfant pourrait donc être considéré comme un signe de faiblesse en raison de la croyance que pour être professionnel, il faut garder une apparence de dureté propre à la police⁵⁷⁰. Les policières, pour se faire reconnaître par leurs collègues masculins, devraient donc adopter une attitude plus froide, comme une forme de performance au sens que l'entendait A.R. HOCHSCHILD⁵⁷¹. Cette forme de pression genrée exposerait les policières à des risques psychosociaux spécifiques⁵⁷². En raison de toutes ces injonctions, les policières effectueraient un travail émotionnel additionnel à celui qui découle du fait de travailler sur une affaire de filicide⁵⁷³. Nous pouvons ainsi nous demander quelles seraient les compétences émotionnelles attendues dans le cadre du travail émotionnel, selon le genre des policiers⁵⁷⁴.

4. L'importance du soutien social professionnel

La majorité de nos répondants affirment ressentir le soutien de leurs collègues lorsqu'il s'agit de traiter de dossiers délicats, notamment lorsqu'ils ont traité d'un dossier de filicide. Nous avons donc remarqué que le soutien social professionnel est essentiel pour la gestion des émotions des policiers enquêtant sur des faits de filicide⁵⁷⁵. La recherche scientifique avait déjà mis en évidence qu'un soutien effectif de la part des collègues permettrait d'atténuer les effets négatifs causés par la charge du travail émotionnel⁵⁷⁶. Ainsi, en ce qui concerne le soutien social professionnel, nous analysons trois éléments : la valorisation du soutien de l'équipe, la perception contrastée du soutien institutionnel et la comparaison effectuée par nos interlocuteurs entre le soutien social

⁵⁶⁸ A. ANGEHRN, A.J. FLETCHER et R.N. CARLETON, « 'Suck It Up, Buttercup': Understanding and Overcoming Gender Disparities in Policing », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(14), 2021, p. 7627.

⁵⁶⁹ S.E. MARTIN, *op. cit.*, p. 123.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 116.

⁵⁷¹ *Ibid.*

⁵⁷² P. PAYETTE, « À propos du stress dans le travail policier », *Santé mentale au Québec*, Vol. 10, 1985, p. 142.

⁵⁷³ S.E. MARTIN, *op. cit.*, pp. 111-126.

⁵⁷⁴ R. STEINBERG et D. FIGART, *op. cit.*, pp. 177-191.

⁵⁷⁵ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 317.

⁵⁷⁶ S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS, *op. cit.*, p. 409.

professionnel et hors professionnel. Une différence est opérée par la recherche entre le soutien social perçu et le soutien social reçu⁵⁷⁷. Le soutien social perçu, ainsi que reçu, et le bien-être au travail seraient en effet étroitement liés⁵⁷⁸. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons décidé d'aborder le soutien social perçu avec nos répondants, c'est-à-dire la manière dont sont perçues les attitudes qui s'apparentent à du soutien⁵⁷⁹.

4.1. La mise en valeur du soutien de l'équipe

Plusieurs de nos répondants nous expliquent qu'en travaillant sur les dossiers de filicide qu'ils nous ont racontés, ils se seraient sentis soutenus par leurs collègues. Ils insistent sur l'apport d'une équipe compréhensive de leurs émotions. Marie dit se sentir à l'aise d'exprimer les émotions générées par ces affaires complexes, notamment car ils seraient aussi amenés à traiter un dossier similaire : « *On peut se comprendre et puis on sait que l'autre est susceptible un jour de tomber sur un cas pareil, et donc on sait qu'on peut tout lui dire* ». La littérature scientifique s'accorde pour dire affirmer que le soutien social serait fondamental pour favoriser la gestion émotionnelle des policiers⁵⁸⁰. Une solidarité découlerait des aspects du métier policier, partagés entre collègues⁵⁸¹. L'utilisation du soutien social comme ressource permettrait de ressentir une certaine stabilité pour les policiers, ce qui pourrait ainsi faciliter la régulation de leurs émotions⁵⁸². Mirjam parlait que le soutien de ses collègues était une « évidence ». Elien évoquait quant à elle un soutien social professionnel qui prenait la forme d'une discussion en équipe, en déclarant : « *Il faut. Il faut quand tu travailles avec de la matière pareille, qui est déjà si sensible et si lourd sur tes émotions. Il... Il faut en parler, il faut se décider avant de commencer à traiter ce dossier pour le bien être du personnel* ». Le bien-être émotionnel des policiers dépendrait donc en partie des interactions qu'ils ont avec leurs collègues⁵⁸³, et du travail qu'ils effectuent en équipe, notamment par des débriefings⁵⁸⁴. Marie nous

⁵⁷⁷ P. JACKMAN, H. HENDERSON, G. CLAY et A. COUSSENS, *op. cit.*, p. 184.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 185.

⁵⁷⁹ B. DABIN, *op. cit.*, p. 36.

⁵⁸⁰ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, N° 13, Vol. 3, 2014, p. 113.

⁵⁸¹ V. HENRY, *op. cit.*, p. 97.

⁵⁸² M. PADHY, L. RALTE, R. PADIRI et K. CHELLI, « Well-being of police personnel: Role of perceived social support and perceived control of internal states », *The Police Journal*, Vol. 96(2), 2023, pp. 319-325.

⁵⁸³ P. JACKMAN, H. HENDERSON, G. CLAY et A. COUSSENS, *op. cit.*, p. 184.

⁵⁸⁴ A. VENVILLE, T. KOSTECKI, D. MCGOWAN et R. LYNCH, « From active police duty to civilian life: The role of peer support », *The Police Journal*, Vol. 97(1), 2024, p. 96.

avait également confié qu'une collègue l'avait encouragée à requérir une aide psychologique institutionnelle. Le fait pour un policier de solliciter l'aide de son collègue pour réguler ses émotions serait particulièrement efficace afin de préserver sa santé physique et mentale⁵⁸⁵.

De plus, dans leur étude sur le rôle du soutien des pairs au sein de la police, A. VENVILLE, T. KOSTECKI, D. MCGOWAN et R. LYNCH remarquent que « *la nature du travail, couplée à ce que les participants ont décrit comme des expériences de vie, accentuait les liens sur le lieu de travail* »⁵⁸⁶. Les affaires de filicide sur lesquelles nos interlocuteurs ont travaillé les ont pour la plupart marqués. Ayant vécu des expériences analogues, parfois traumatisantes, nos répondants s'autoriseraient davantage à exprimer leurs émotions entre eux et à rechercher un soutien psychologique chez leurs collègues policiers⁵⁸⁷. Victoria et Mirjam tenaient des propos similaires en invoquant que le fait que leurs collègues soient impliquées dans le dossier de filicide leur permettaient de parler de leurs émotions plus librement. Dans la police, serait véhiculée l'idée par les policiers que seuls leurs collègues pourraient les comprendre⁵⁸⁸.

Une certaine nuance est toutefois apportée par plusieurs de nos répondants. Malgré l'accent mis sur le soutien de leur collègues, par exemple en équipe, Marie et Annika précisent que selon elles, le soutien social qui résulte d'une affaire ne devraient pas être exercé en toutes circonstances. Annika nous disait : « *Tu peux avoir ce besoin de parler et tu peux avoir justement l'inverse que c'est un peu... Et alors à ce moment-là, c'est, c'est, c'est important que ton équipe se rende compte. Je pense que ça, ça se voit en général très facilement sur quand tu connais un peu euh... tout le monde et, et que voilà, tu, tu laisses la personne un peu tranquille et tu respectes et tu comprends d'où ça vient. Voilà, c'est autant important je trouve* ». Marie évoquait également que dans le cadre professionnel, elle avait parfois ce besoin de parfois se ressourcer seule dans son bureau.

⁵⁸⁵ P. JACKMAN, H. HENDERSON, G. CLAY et A. COUSSENS, *op. cit.*, p. 190 & C. STEPHENS, N. LONG et I. MILLER, « The impact of trauma and social support on Posttraumatic Stress Disorder: A study of New Zealand police officers », *Journal of Criminal Justice*, Vol. 25(4), 1997, p. 312.

⁵⁸⁶ A. VENVILLE, T. KOSTECKI, D. MCGOWAN et R. LYNCH, *op. cit.*, p. 97.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 100.

⁵⁸⁸ G. PATTERSON, « Examining the effects of coping and social support on work and life stress among police officers », *Journal of Criminal Justice*, 31(3), 2003, p. 224.

4.2. La perception du soutien institutionnel

Là où le soutien social fourni par les collègues était valorisé par nos interlocuteurs, leur position sur le soutien institutionnel quant à la régulation émotionnelle dans le cadre de dossiers de filicide était plus ambivalente. Dans le contexte professionnel, des cellules d'aide fournissent un soutien psychologique aux policiers qui en ressentent le besoin après une intervention potentiellement traumatique⁵⁸⁹. Nous avons évoqué l'une de ces cellules de la zone de police de Bruxelles-Capitale Ixelles dans notre éclairage théorique : il s'agissait du Stress-Team. La recherche mettait en avant que ces services de soutien psychologique seraient également utiles lorsqu'il s'agirait de prévenir des situations de burn-out⁵⁹⁰, notamment car le soutien social professionnel fourni par l'institution aurait des effets positifs sur la santé mentale des policiers⁵⁹¹. Il serait par ailleurs important que le soutien psychologique soit fourni par des personnes qui sont perçues comme faisant partie de la police⁵⁹². L'aspect de solidarité instauré par la cellule d'aide psychologique en interne serait par conséquent nécessaire pour que celle-ci soit acceptée par les agents de police⁵⁹³. Etant considérée comme « intérieure » au groupe, elle serait alors finalement légitimée⁵⁹⁴. Cependant, cela ne garantirait pas une adhésion de chaque policier, en raison de la résistance à la dimension émotionnelle à et à la psychologisation de la profession⁵⁹⁵ ainsi que nous l'avons déjà évoqué dans cette partie. Robert, par exemple, critiquait l'absence de psychologues agréés au sein du Stress-Team et démentait en avoir besoin un jour. L'analyse de nos entretiens reflète une variation sur la perception du Stress-Team en fonction de nos interlocuteurs. Marie et Mirjam, quant à elles, y sont grandement favorables et soutiennent ce projet en y faisant partie.

La perception du Stress-Team comme un soutien social directement proposé par la police pourrait être bénéfique pour la santé mentale des policiers qui enquêtent sur des dossiers à grande charge émotionnelle tels que des filicides⁵⁹⁶. Néanmoins, nos répondants questionnent à plusieurs reprises la raison et la manière dont cette cellule

⁵⁸⁹ P. PAYETTE, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁹⁰ S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS, *op. cit.*, p. 409.

⁵⁹¹ P. JACKMAN, H. HENDERSON, G. CLAY et A. COUSSENS, *op. cit.*, p. 189.

⁵⁹² P. PAYETTE, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁹³ *Ibid.*

⁵⁹⁴ *Ibid.*

⁵⁹⁵ *Ibid.*

⁵⁹⁶ P. JACKMAN, H. HENDERSON, G. CLAY et A. COUSSENS, *op. cit.*, p. 189.

d'aide a été implémentée. Robert nous disait lors de son entretien que la formation du Stress-Team « *est bien, qui existe et qui est bien, mais faut voir pourquoi elle a existé. Elle a été exister parce que... le chef de corps ne peut pas... A besoin du bien-être de son personnel. Il est gérant du bien-être de son personnel. Donc, il doit prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour que son personnel se sente bien. Et ça, ça fait partie, comme le bien-être au travail, ça fait partie, ben voilà, il a mis en place une structure qui permet... Comme ça, on peut rien lui reprocher* ». Marie, quant à elle, critiquait ce qu'elle décrivait manque de circulation des informations sur l'accès à l'aide psychologique pour les policiers. Victoria, Elien et Annika nous ont dit dans leur entretien que selon elles, la hiérarchie « *essayerait* » de mettre en place davantage de soutien social professionnel, mais que sa mise en œuvre resterait complexe, peu connue des policiers et peu développée sur l'ensemble des zones de police. Le manque de soutien social de la part de la hiérarchie est une critique fréquente au sein de la police⁵⁹⁷. L'existence de ce soutien émotionnel institutionnel serait donc appréciée par nos répondants, tandis que son implémentation ferait plus l'objet de critiques.

4.3.La police, un milieu impénétrable ?

Nous avons précédemment constaté que la littérature scientifique souligne l'importance du soutien social au sein de la police⁵⁹⁸. Ce soutien social peut être professionnel, mais peut également se traduire par le réconfort apporté par la vie de famille des policiers et de leurs amitiés formées hors de la police⁵⁹⁹. G. PATTERSON constatait justement que les effets négatifs du stress que subissent les policiers pouvaient être atténués par le soutien de leurs partenaires⁶⁰⁰. Marie nous confiait qu'il était important pour elle de « *serrer dans ses bras ses proches et puis se rendre compte de la chance qu'on a. De vivre une vie... Je dirais normale, mais finalement qu'est-ce que la normalité, n'est-ce pas ? Mais euh, de vivre une vie exempte de ce genre de situations un peu pourries quoi. Et se dire qu'on a de la chance* ». Elle disait ressentir le soutien de ses collègues, mais que sa vie de famille et ses amis ne travaillant pas dans la police, lui permettraient également de gérer ses émotions en étant distincts de sa vie professionnelle.

⁵⁹⁷ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, 2014, No. 13, Vol. 3, p. 113.

⁵⁹⁸ M. PADHY, L. RALTE, R. PADIRI et K. CHELLI, *op. cit.*, p. 319.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 327.

⁶⁰⁰ G. PATTERSON, *op. cit.*, p. 216.

Mirjam évoquait aussi cette distance et ce soutien émotionnel au travers de son conjoint, car celui-ci n'était pas policier.

Toutefois, certains de nos interlocuteurs nous avaient confié que bien que leur réseau social revête une importance de taille quant au soutien qu'ils ressentent et aux risques de burn-out, ils gardent tout de même une réserve : d'après leurs dires, leurs proches ne sauraient pas comprendre ce qu'ils vivent au quotidien en travaillant dans la police. En effet, cette retenue envers le soutien extérieur à la police en raison du rôle policier qui avait déjà été mise en avant par certains auteurs⁶⁰¹. Marie nous expliquait que sa famille ou ses amitiés ne seraient pas toujours prêts à entendre les faits violents sur lesquels elle devait enquêter, que selon elle, ils pouvaient difficilement comprendre ce qu'elle vivait dans le cadre de sa profession, car tout le monde ne serait pas prêt à entendre leur quotidien.

5. La nature insaisissable du discours sur les émotions

Dans notre éclairage théorique, nous avons pointé du doigt ce qui nous a fait obstacle à définir l'émotion, au vu des nombreuses tentatives d'approches diverses afin de déterminer son essence, et de leur échec à s'accorder⁶⁰². Par ailleurs, nous avons constaté que cette tâche de comprendre empiriquement le discours émotionnel de nos répondants aura été tout aussi complexe. Il nous semblait subsister une profonde hétérogénéité dans leurs manière de mettre en récit leurs émotions, en articulant leur vie professionnelle et leur vie privée, qui nous a troublée durant la réalisation de notre recherche et de notre analyse. L'articulation entre les émotions puissantes résultant des affaires traitées par nos répondants d'une part et leur tentative de s'en détacher d'autre part, produisaient des récits imprégnés de cette complexité. Nous avons remarqué une grande difficulté à appréhender les émotions comme objet de recherche, non seulement dans le milieu professionnel spécifique de la police, mais également de manière générale. Il resterait donc laborieux et difficilement possible de produire des résultats empiriques homogènes sur un sujet aussi délicat que les émotions. Nos émotions sont à la fois influencées par notre environnement social, mais également par notre histoire personnelle, et par notre

⁶⁰¹ B. DABIN, *op. cit.*, p. 36.

⁶⁰² C. BERGHMANS, « Chapitre 1 – L'émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 15-38.

représentation des émotions, celle que nous détenons au plus profond de nous⁶⁰³ et que nous ne pouvons que difficilement verbaliser. Nous avons été amenée à analyser nos propres émotions et interrogations pendant ces récits d'enquête de filicide, quant aux faits que nos répondants nous auront rapportés et à leur brutalité. C'est la raison pour laquelle nous avons constaté que le discours sur les émotions, particulièrement s'agissant du filicide demeurerait, dans une grande mesure, bel et bien insaisissable⁶⁰⁴.

Chapitre 3 : Le filicide et la police, un miroir de l'incompréhension

En analysant nos entretiens, nous avons repéré une double incompréhension : nos répondants ressentent qu'ils sont incompris en tant que policiers, tout comme ils expriment une difficulté de compréhension de l'acte filicide. Nous avons par conséquent pris la décision d'étudier le sentiment que la police est un milieu imperméable, incompréhensible pour les citoyens, en le liant à la confusion engendrée par le meurtre d'un enfant par son ou ses parent(s)⁶⁰⁵. Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur l'intérêt professionnel que génèrent les dossiers de filicide, avant de développer le besoin de comprendre le passage à l'acte à la lumière de l'amour parental. Ensuite, nous étendrons notre réflexion à la charge émotionnelle du filicide, au postulat de l'incompréhension du métier policier, et finalement à la question de la différenciation du filicide de la catégorie générale des homicides d'enfants.

1. L'intérêt professionnel

En évoquant le filicide, certains de nos interlocuteurs nous ont dit que les affaires de filicide généreraient un intérêt professionnel pour les policiers, en raison des expertises qu'elles nécessitent⁶⁰⁶ et de leurs spécificité. Robert nous expliquait qu'il appréciait travailler sur ce genre de dossier car cela lui demandait une analyse particulière des faits et du profil du/de la suspect(e). Dans son entretien, celui-ci utilisait le terme de « *curiosité judiciaire* ». Marie parlait également de l'intérêt professionnel qu'elle avait eu pour le dossier de filicide dont elle avait traité : « *C'était intéressant, parce que j'ai fait des trucs que je ne faisais pas d'habitude, c'était... L'enquête était vraiment intéressante en soi.*

⁶⁰³ F. SCHENK, *op. cit.*, p. 158.

⁶⁰⁴ A. TCHERKASSOF et N. FRIJDA, « Les émotions : une conception relationnelle », *L'année psychologique*, Vol. 114, 2014, pp. 530.

⁶⁰⁵ O. VERSCHOOT, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁰⁶ L. SIMMAT-DURAND, N. VELLUT, A. TURSZ, *op. cit.*, p. 431.

Euh... Donc ça, ça avait ce côté-là intéressant parce qu'on a fait des trucs, ouais très différents, beaucoup de contacts aussi avec les médecins. Ben les autopsies, pour l'instant c'est la seule que j'ai eu l'occasion de faire. Euh... Ouais les devoirs d'enquête, c'était différent de ceux qu'on traite d'habitude, donc ça, c'était intéressant ». Cet intérêt professionnel pourrait être favorisé par les caractéristiques souvent associées aux affaires de filicide, telles que la difficulté d'établir les causes de la mort lorsque le meurtre concerne un jeune enfant, ou les mesures d'enquête qui sont par la suite mises en œuvre⁶⁰⁷. Robert et Marie avaient effectivement traité d'affaires de filicide dans lesquelles les expertises médico-légales visaient à comprendre les lésions internes ou externes qu'avaient subies les deux jeunes enfants victimes.

2. Le besoin de comprendre et l'amour parental

Lors des enquêtes sur les filicides évoquées par nos interlocuteurs, ceux-ci nous ont à plusieurs reprises cité leur besoin de comprendre le déroulement des faits et ce qui avait amené ces parents à tuer ou à tenter de tuer leur enfant, la plupart de nos répondants étant eux-mêmes parents. Ils ont également des parents. Nous avons évoqué dans l'éclairage théorique que dans notre société occidentale actuelle, le filicide génèrerait des sentiments de sidération et d'incompréhension⁶⁰⁸. Cet acte aurait donc pour effet de nous questionner *« dans notre filiation et dans notre propre représentation de la parentalité »*⁶⁰⁹. Nos répondants, étant confrontés aux faits de l'affaire, aux procès-verbaux, aux autopsies... n'y feraient donc pas exception. Nous nous sommes ainsi demandé comment nos répondants articulaient ce besoin de compréhension de l'acte à la notion d'amour parental.

Nos interlocuteurs auraient été nombreux à se poser une question dès leur connaissance des faits de filicide dont ils nous ont fait le récit : *« comment est-ce possible ? »*. Cela pourrait être attribué à l'état de confusion et de choc que causent souvent les meurtres d'enfants par leurs parents tel que le constatait O. VERSCHOOT⁶¹⁰. Annika ajoutait : *« Et je pense, ce qui est très important, surtout dans des trucs tellement sensibles, c'est de ne pas uniquement déterminer ce qu'il est passé, parce que ça, à la limite, c'est encore relativement facile. Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est aussi d'essayer de comprendre*

⁶⁰⁷ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 304.

⁶⁰⁸ O. VERSCHOOT, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁰⁹ O. VERSCHOOT, *op. cit.*, p. 7.

⁶¹⁰ *Ibid.*, pp. 7-8.

pourquoi on est arrivé à tel point ». Marie nous disait avoir voulu comprendre le déroulement des faits, à travers les expertises du médecin légal. Dans leur entretien collectif, Elien et Victoria exprimaient avoir ressenti un besoin de se représenter les motivations des parents qui tuaient leurs enfants afin de gérer leurs émotions.

Quant à l'amour parental, les policiers interrogés auraient tenté de comprendre les motifs des actes sur lesquels ils ont enquêté, tout en avançant que pour commettre de tels faits, il fallait comprendre comment « cela avait dégénéré à ce point », pour qu'un parent commette un filicide. Nos interlocuteurs ne remettaient pas systématiquement en question l'amour parental des auteurs de filicide. Plusieurs racontaient les faits de l'affaire comme une situation familiale malsaine, qu'ils décrivent comme ayant évolué vers le filicide, ou une absence de ressources psychosociales mises à la disposition au suspect après la naissance de leurs enfants. Ils sont plusieurs à exprimer avoir été bouleversés par les conditions de vie dans lesquelles vivaient les victimes, bouleversés par l'idée que l'enfant ait pu être « captif » de cet environnement familial défaillant qu'ils ont dû constater après les faits. Elien nous confiait : « *C'est une... Une émotion que j'ai et je sais que je ne peux pas rester longtemps dessus, mais parfois je... Ça me... ça me joue pendant quelques temps. De vouloir savoir comment cet enfant a vécu et... Est-ce que cet enfant aurait connu de la joie dans... dans sa vie ?* ». Seule Mirjam nous disait être convaincue que la mère du nouveau-né tué pourrait tuer l'un de ses potentiels futurs enfants après sa peine de prison de douze ans. Les points de vue de la recherche scientifique divergent sur le sujet de la récidive des auteurs d'infanticide, pointant du doigt des statistiques ambiguës sur le sujet⁶¹¹.

De surcroît, certains de nos répondants nous auront communiqué l'impact d'avoir eux-mêmes des enfants sur la manière dont ils auront perçu les faits du dossier de filicide qu'ils ont traité. D'après J. ROACH, K. SHARRATT et al., le contrecoup émotionnel serait plus intense lorsque les policiers forment une association entre l'enfant victime et leurs propres enfants⁶¹². Nous avons demandé à quelques-uns nos interlocuteurs qui évoquaient leurs enfants, si selon eux, avoir des enfants avait une influence sur leur manière de gérer leurs émotions durant l'enquête. Les réponses étaient différentes en fonction de chacun de nos répondants. Robert dément que le fait qu'il ait des enfants aie le moindre effet sur ses émotions : « *Non, dire je t'aime plus parce que j'ai vu un enfant mort, je suppose qu'il*

⁶¹¹ T. PORTER et H. GAVIN, *op. cit.*, p. 105.

⁶¹² J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 316-317.

y a des gens qui doivent faire ce transfert-là, mais moi pas ». Il affirme toujours vouloir prendre de la distance. Dirk indique être moins touché émotionnellement par les affaires dans lesquelles des mineurs sont victimes, car lui-même n'a pas d'enfants, il s'y identifie donc moins facilement. Marie met en lumière cette problématique : « *Il y a des choses qui m'ont, je t'ai dit, qui ne me faisaient ni chaud ni froid et du jour au lendemain je me suis retrouvée avec l'estomac qui se retourne quand j'entendais un enfant pleurer, ça me faisait, ça me prenait au niveau émotionnel de manière très, très forte et je me suis dit mince, mais comment je vais faire aujourd'hui dans mon travail, pour... pour gérer ça ?* ». Elle exprime avoir ressenti le besoin d'aller à l'autopsie pour compartimenter l'affaire et sa vie privée, afin d'ultimement différencier l'enfant victime de ses propres enfants. Par ailleurs, la charge émotionnelle liée à l'homicide d'un enfant serait plus grande lorsque l'âge de l'un des enfants de l'enquêteur est similaires à celui de la victime⁶¹³. Mirjam nous confie avoir ressenti plus de difficultés émotionnelles lorsque les enfants victimes avaient le même âge que ses propres enfants. Le fait que dans les affaires de filicide, la violence soit infligée par un parent, générerait également plus d'émotions négatives et de risques-psychosociaux au sein des enquêteurs chargés du dossier⁶¹⁴.

3. La charge émotionnelle du filicide

Plusieurs de nos interlocuteurs nous confient que les dossiers de filicide auraient une charge émotionnelle importante, car ils concernent un enfant. Nous préciserons plus tard le fait que nos répondants font allusion à l'enfance pour parler du filicide, alors que le filicide peut concerner une victime de tout âge⁶¹⁵. Robert nous dit que cette charge émotionnelle est plus grande lorsque cela concerne un enfant, notamment car il faut savoir prendre en charge les membres éplorés de la famille de l'enfant. Marie nous évoque également cette charge émotionnelle cumulée, tandis que Dirk et Mirjam mettaient l'accent sur une même affaire de filicide qui les a profondément marqués. La charge émotionnelle des enquêtes sur la mort d'un enfant accentuerait les risques psychosociaux auxquels sont exposés les policiers, cependant le sujet reste peu étudié⁶¹⁶. Les meurtres

⁶¹³ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 311.

⁶¹⁴ A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, p. 121.

⁶¹⁵ D. BOURGET et A LABELLE, *op. cit.*, p. 667.

⁶¹⁶ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 296-199.

d'enfants auraient donc un impact plus important sur le bien-être mental des policiers⁶¹⁷. Il est par ailleurs recommandé par la littérature scientifique que les policiers ne travaillent pas continuellement sur des dossiers de meurtres d'enfant, afin que ceux-ci puissent avoir le temps et les ressources nécessaires pour réguler leurs émotions⁶¹⁸. Un des éléments qui intensifierait cette charge émotionnelle serait la vulnérabilité de la victime. Mirjam dit difficilement supporter les affaires dans lesquelles la victime appartient à une tranche vulnérable de la population. Elle nous dit : « *J'ai beaucoup de difficultés que des gens qui ont besoin de l'aide et qui ne savent plus se protéger eux-mêmes, qu'ils soient mal, abusés quoi. Ça, pour moi, ça c'est... Inacceptable* ». Elle met cela en lien avec sa motivation profonde quant au métier policier et sa volonté de traduire l'auteur du crime en justice, qui découlerait souvent de cette vulnérabilité de la victime⁶¹⁹. A. CARTWRIGHT et J. ROACH évoquent d'ailleurs que les conséquences émotionnelles qui découlent de la victimisation de populations vulnérables seraient plus intenses⁶²⁰.

Chacun des policiers interrogés se rappellent d'un détail de l'affaire qui aura été plus émotionnellement impactant. Pour Robert, Elien et Annika, cela aura été de voir les conditions de vie déplorables dans lesquelles vivait la victime. Pour Marie, c'était connaître les causes de la mort de l'enfant (le syndrome de l'enfant secoué) qui l'a interpellée. Pour Victoria, cela était de voir des parents suspectés de la mort de leur enfant n'exprimer aucune émotion. Dirk se souvient la recherche du corps de l'enfant après les aveux de sa mère, tandis que Mirjam raconte encore se souvenir du regard du bébé de cinq jours qu'ils ont retrouvé mort par la suite. Ces détails représenteraient pour nos interlocuteurs l'aspect émotionnel intense d'affaires particulièrement violentes⁶²¹.

4. Une spécificité du métier policier

L'incompréhension quant au métier policier fait partie du noyau de stéréotypes théorisé par D. MONJARDET, auxquels de nombreux policiers adhèrent. En effet, celui-ci postule un malentendu dans lequel la police ressent une incompréhension de la part des

⁶¹⁷ A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, p. 114.

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 115.

⁶¹⁹ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, p. 307.

⁶²⁰ A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, p. 121.

⁶²¹ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 309-310.

médias et du public⁶²². La littérature scientifique éclaire effectivement l'idée que c'est une conception qui serait souvent véhiculée au sein de la police⁶²³. La croyance générale serait que le monde extérieur des policiers ne les comprend pas, et ne sait pas ce que c'est d'être à leur place⁶²⁴. Lors de nos entretiens, nous avons constaté que ce présupposé d'incompréhension concerne non seulement les conditions de travail, mais également le soutien social hors professionnel.

5. La question de la singularisation du filicide

Dans le cadre de cette recherche empirique, nous avons remarqué un enjeu de l'étude de l'attitude émotionnelle des policiers face au filicide : hormis leur conception sur l'amour parental, celle-ci ne semblait pas différer grandement de leur attitude aux meurtres d'enfants, qu'ils soient commis par leurs parents ou non. Notons que pendant les entretiens, nous nous sommes davantage concentrées sur le travail émotionnel effectué par nos interlocuteurs que sur les filicides en tant que tels. En évoquant une gestion des émotions laborieuse, c'est la position de l'enfant vulnérable qui était prévalente, sur laquelle la recherche scientifique se sera davantage penchée que sur la réaction au filicide au sein de la police⁶²⁵. Toutes les affaires racontées par nos répondants concernaient effectivement des bébés ou des jeunes enfants. Par conséquent, la réaction émotionnelle de nos répondants ne serait pas foncièrement modifiée selon que l'affaire criminelle est considérée comme un infanticide ou un filicide, (en dehors de leurs interrogation sur la notion de parentalité) dont la distinction et la définition sont floues dans la recherche scientifique existante⁶²⁶.

Chapitre 4 : Le suivi du dossier et la gestion de la frustration

1. La notion d'efficacité

La notion d'efficacité semble être un élément pris en compte dans la décision de nos interlocuteurs de suivre le dossier après qu'ils aient clôturé l'affaire à leur niveau. D.

⁶²² D. MONJARDET, "La Culture Professionnelle Des Policiers", *Revue Française de Sociologie*, Vol. 35, N° 3, 1994, p. 400.

⁶²³ *Ibid.*

⁶²⁴ M. LORIOL, V. BOUSSARD et S. CAROLYS, *op. cit.*, p. 113.

⁶²⁵ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.* p. 311.

⁶²⁶ D. BOURGET et A. LABELLE, *op. cit.*, p. 667.

MONJARDET, en développant la notion d'intérêt personnel, indique que les policiers font partie d'un mode de production, dont les produits sont mesurés afin d'en mesurer l'efficacité dans la répression⁶²⁷. Lors de nos entretiens, certains de nos interlocuteurs nous ont confié suivre leurs dossiers jusqu'au jugement et apprécient recevoir un feedback positif sur le traitement ultérieur de l'affaire. Elien exprime que « *Je trouve que pour nous, c'est très utile pour un peu voir qui est-ce qui, par exemple, qui est-ce qui a été retenu du dossier, de... Des infos que toi t'as mis dedans ? Qu'est ce qui était positif ? Qu'est ce qui était négatif ? À quoi ça a servi ou pas ? Parce que tu sais prendre ça avec la prochaine fois* ». La répression serait donc valorisée par l'institution policière⁶²⁸.

2. Le suivi d'un dossier de filicide

Pour nos interlocuteurs, le suivi du dénouement judiciaire de l'affaire de filicide sur laquelle ils ont été enquêteurs variait. La plupart nous aura tout de même précisé s'être renseignés sur l'issue du jugement. En ce qui concerne les dossiers dans lesquels la victime est un enfant, il serait fréquent que les policiers ressentent une plus grande pression personnelle (la responsabilité d'obtenir justice pour l'enfant) et externe (de la part de leur hiérarchie, des médias) à ce que le travail d'enquête débouche sur une condamnation de l'auteur⁶²⁹. Marie nous indique qu'elle suit rarement un dossier jusqu'au jugement ou dans les médias, notamment pour éviter d'être déçue par l'issue du procès. Le dossier de filicide n'a pas fait exception. Elle soutient que ne pas suivre le dossier de trop près lors du procès lui permet de prendre de la distance, et dans le cas discuté, elle refusait d'être informée de l'aboutissement judiciaire.

Pour les dossiers qui ont été jugés en Cour d'assises, les policiers ayant réalisé l'enquête auront dû présenter le dossier aux jurés, et auront donc suivi leur traitement judiciaire. C'est le cas de la plupart de nos répondants. Nous avons donc pris la décision de leur poser une question : « si vous aviez eu le choix de suivre le dossier ou non, l'auriez-vous fait ? ». Elien, comme écrit précédemment, nous dit qu'elle le suivrait de toute manière, car selon elle, c'est une opportunité de recevoir un « feedback » sur son travail d'enquête. Victoria répond également par l'affirmative, car elle exprime : « *J'ai*

⁶²⁷ D. MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996, p. 152.

⁶²⁸ D. MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996, p. 153.

⁶²⁹ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 307-309.

ma pierre à porter à l'édifice. Quand j'étais à la garde, je n'avais rien à dire, ça aurait été en pure spectatrice et donc ça, ça n'aurait pas de sens. Donc ici, j'irai parce que je peux apporter quelque chose ». Dirk nous confirme lui aussi qu'il aurait suivi le dossier aux assises quoi qu'il arrive, afin de voir les résultats du travail effectué. Mirjam, quant à elle, a insisté pour suivre le dossier de filicide sur lequel elle avait commencé à enquêter, même après avoir changé de section. Malgré une déception concernant la peine prononcée aux assises, elle marque cet intérêt quant à l'aboutissement du dossier : « *Quand tu commences quelque chose, tu veux toujours, allez, bon dans mon cas, et je pense que je parle pour beaucoup de... de policiers, que tu veux toujours ce suivi. Et comment se termine un truc, que t'as constaté des choses. Tu as fait des rapports et tu, ouais, t'as vraiment constaté. Et constater, ça veut vraiment dire parfois vivre* ». Tous nos interlocuteurs témoignent d'une grande quantité d'énergie dépensée pour l'enquête, ce qui pourrait expliquer leur degré d'implication dans le suivi ultérieur de l'affaire⁶³⁰.

3. Gérer sa frustration

S'agissant des émotions associées au suivi d'un dossier de filicide, Victoria nous déclarait lors de son entretien : « *La frustration, c'est, je pense, la première émotion d'un flic, non ?* ». La frustration des policiers serait souvent dirigée envers les instances judiciaires⁶³¹. H. MONIER postule que la frustration ressentie par les policiers pourrait découler d'un sentiment d'impuissance face au traitement ultérieur de leur travail⁶³². Victoria évoquait que selon elle, en raison de la complexité du système judiciaire, il arrive qu'un dossier qui lui tienne à cœur soit classé sans suite. Elle affirmait : « *Donc toi t'étais là, t'as vécu le truc, donc tu le prends plus à cœur que celui qui le lit derrière son bureau et encore plus à cœur que celui qui le reçoit au tribunal* ». Comment les policiers pourraient-ils gérer cette frustration parfois ressentie en ce qui concerne le suivi de leurs dossiers, notamment pour des enquêtes pour des faits de filicide ?

H. MONIER précise que les stratégies mettant en exergue le sens du travail policier comme une ressource cruciale seraient utiles afin de préserver sa santé mentale et d'éviter

⁶³⁰ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 307-309.

⁶³¹ *Ibid.*, p. 306.

⁶³² H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 12.

les effets négatifs qui peuvent découler du quotidien professionnel⁶³³. Victoria précisait que pour gérer sa frustration, il lui fallait garder une motivation, à traiter leurs dossiers, une raison personnelle à enquêter sur ces faits, dans le but de ne pas tomber dans un sentiment de frustration complète dans le cas où le dossier serait classé sans suite. Nous pouvons relier cela au sens donné au travail, aussi varié qu'il puisse être, qui reste essentiel dans le maintien du bien-être psychologique des policiers qui enquêtent sur des faits de filicide⁶³⁴.

TITRE 3 : DISCUSSION DES RESULTATS

Introduction

Dans ce titre, nous réaliserons une réflexion sur les résultats que nous avons pu dégager de notre recherche empirique sur l'attitude policière face au filicide grâce au discours de nos interlocuteurs. Premièrement, nous essayerons de répondre à la question de recherche initiale. Ensuite, nous établirons les apports de la démarche empirique par rapport au contexte théorique et les éléments supplémentaires qui y auront été amenés. Ensuite, nous effectuerons des réflexions critiques sur la méthodologie afin d'obtenir une prise de recul quant à notre recherche. Finalement, nous discuterons de pistes de recherche qui nous sembleraient pertinentes à explorer à l'avenir sur la gestion des émotions des policiers confrontés à des dossiers de filicide.

Chapitre 1 : Réponse à la question de recherche initiale

Afin de répondre à notre question de recherche initiale, nous avons effectué d'une part une vue d'ensemble théorique sur à la fois le filicide et sur la gestion des émotions dans la police, et nous avons réalisé d'autre part une recherche empirique basée sur des entretiens semi-directifs avec des policiers de la zone de Bruxelles-Capitale. Ces entretiens ont été non seulement enrichissants mais provoquant également nos réflexions sur la place des émotions dans la police et l'articulation des discours de nos interlocuteurs.

⁶³³ H. MONIER, « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, p. 18.

⁶³⁴ E. MORIN et J. FOREST, *op. cit.*, pp. 34-35.

En ce qui concerne notre question de recherche, nous pouvons mettre en évidence que le travail de policier nécessite une gestion des émotions et travail émotionnel important ; sur base de ce que nous avons pu dégager de nos entretiens, les affaires de filicide n'y échappent pas au vu de leur nature extrême. Ce travail émotionnel peut se réaliser avec du « surface » acting et du « deep acting »⁶³⁵. Développé par A.R. HOCHSCHILD, le travail s'effectuerait à travers des méthodes qui permettraient à nos acteurs de faire jeu d'émotions fortes, en modifiant ou en supprimant leurs émotions⁶³⁶. La nature de ce travail émotionnel est à la fois influencée par le milieu professionnel spécifique qu'est la police et sa perception des émotions, et est également influencée par des caractéristiques telles que le genre⁶³⁷.

La gestion des émotions des policiers rencontrés serait également facilitée par le soutien social, à la fois institutionnel et relationnel. Celui-ci permettrait de réduire les risques psycho-sociaux, notamment les risques de burn-out, auxquels les policiers seraient fréquemment confrontés⁶³⁸.

Chapitre 2 : Apport de la démarche empirique quant au contexte théorique

La démarche empirique nous apportait un avantage considérable quant à notre éclairage théorique. Ainsi que déjà évoqué, la recherche empirique nous permettait de lier entre eux la problématique du filicide et la problématique de la gestion des émotions des policiers. Nous avons trouvé peu d'études scientifiques mêlant les deux, hormis les travaux de J. ROACH et de ses collègues⁶³⁹. Les entretiens avec les policiers de sections diverses, nous ont permis d'articuler ces deux thèmes, peu abordés ensemble. Ils nous permettent également d'interroger nos propres émotions sur le sujet de notre mémoire au fil des entretiens, notamment dans la capacité de produire un discours sur les émotions, ici dans un milieu professionnel spécifique.

⁶³⁵ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ S.E. MARTIN, *op. cit.*, pp. 111-126.

⁶³⁸ H. MONIER, « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, 2014, No. 13, Vol. 3, p. 113.

⁶³⁹ J. ROACH, K. SHARRATT, A. CARTWRIGHT et T. SKOU ROER, *op. cit.*, pp. 296-320.

Chapitre 3 : Réflexions critiques sur la méthodologie

En premier, nous pouvons formuler une critique sur le fait que dans nos entretiens, nous avons majoritairement analysé l'impact du genre sur le discours de nos interlocuteurs quant à leurs émotions face au filicide. Nous n'avons donc peu analysé d'autres facteurs tels que la classe sociale ou la formation précédente de nos interlocuteurs. Cependant, prendre en compte ces informations dans l'analyse de nos entretiens, les mettre en lumière, aurait pu être enrichissant et pertinent afin de produire cette partie empirique.

Une deuxième réflexion critique que nous pouvons émettre concerne notre guide d'entretien (en annexe). Celui-ci se concentrait principalement sur les émotions de nos intervenants durant des affaires de filicide. Finalement, les discours des personnes interviewées se concentraient davantage sur leur gestion des émotions face à des dossiers dont la charge émotionnelle était particulièrement importante, par exemple lorsqu'une victime est un enfant. En définitive, nous nous sommes rendue compte que bien que la dimension particulière du filicide a servi à nos interlocuteurs d'interrogation sur leur propre vision de la parentalité et sur les homicides d'enfants, nous nous sommes peu concentrée sur l'acte de filicide pendant les entretiens. Au final, le fait d'avoir peu souvent évoqué le filicide de manière précise peut être critiqué car il est plus difficile de déterminer si les émotions et les méthodes utilisées afin de les réguler discutées concernent spécifiquement les affaires dans lesquelles des parents tuent leurs enfants, ou si cela ne serait pas plutôt surtout le cas pour les homicides d'enfants. Nous pouvons ainsi nous demander si les concepts d'infanticide et de filicide n'auraient donc pas été associés par nos interlocuteurs. Nous pouvons aussi nous poser la question de si cela est lié à la nature des entretiens, ou à des formes d'esquive utilisées par nos interlocuteurs au vu de la sensibilité du sujet.

Chapitre 4 : Pistes pour de futures recherches

1. L'impact de nouvelles technologies

Premièrement, S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS argumentent dans une étude récente que davantage de recherches devraient se concentrer sur les technologies destinées à soulager les effets psychologiques découlant du travail émotionnel⁶⁴⁰. Ces technologies prendraient la forme de détecteurs utilisés lors d'appels téléphoniques à des centres d'aide psychologique pour déceler des caractéristiques telles que le ton de la voix⁶⁴¹. L'objectif serait ensuite de prévenir les superviseurs des employés concernés afin de prévenir des risques psychosociaux causés par une éventuelle dissonance émotionnelle⁶⁴². Une nuance est relevée par les mêmes auteurs. En effet, cela pourrait créer davantage d'angoisse pour les employés de savoir leur comportement analysé dans les moindres détails⁶⁴³. Nous pouvons ainsi nuancer l'apport de ces technologies et nous ne pouvons que recommander que plus de recherches se focalisent sur l'instrumentalisation des émotions⁶⁴⁴.

2. L'impact du soutien social sur le travail émotionnel

Le soutien social est décrit comme étant décisif quant à la gestion des émotions au sein de la police par nos interlocuteurs. La recherche met également en avant l'importance du soutien social professionnel, des discussions informelles entre collègues et des supervisions pour atténuer les effets potentiellement négatifs du travail émotionnel demandé aux policiers⁶⁴⁵. Nous sommes de l'avis qu'il serait pertinent d'étudier plus profondément les fonctions précises et les avantages de la régulation collective des émotions⁶⁴⁶.

⁶⁴⁰ S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS, « The Impact of Daily Emotional Labor on Health and Well-Being », *Management Communication Quarterly*, 36(3), 2022, p. 408.

⁶⁴¹ *Ibid.*

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ S.E. RIFORGIATE, S.S. HOWES et M.J. SIMMONS, « The Impact of Daily Emotional Labor on Health and Well-Being », *Management Communication Quarterly*, 36(3), 2022, p. 408.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 409.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

3. La contagion émotionnelle

Dans ce mémoire, nous n'avons que peu abordé la contagion des émotions dans la police durant des enquêtes menées sur des filicides, plus typiquement entre collègues⁶⁴⁷. Dans des cas de binômes de policiers, nous trouverions intéressant d'analyser la manière dont les émotions aux faits brutaux se synchronisent, s'influencent, et se partagent⁶⁴⁸. La nature contagieuse des émotions pourrait également être analysée en parallèle avec la prise de décision au sein de l'institution⁶⁴⁹.

4. L'apport de la formation policière

La question de la formation s'est posée dans la littérature scientifique dans le cadre des recherches sur les effets émotionnels des enquêtes sur homicide par des policiers⁶⁵⁰. La recherche tend tout de même à constater que certains policiers seraient quand même plus habilités à gérer ce genre de situations indépendamment des apports d'une formation sur les risques potentiels découlant du fait d'enquêter sur un homicide d'enfant⁶⁵¹. Ils ne seraient pas tous égaux face aux effets des mécanismes de travail émotionnel⁶⁵². Dans cette partie, nous avons pointé du doigt que les enquêteurs interrogés n'ont pas un apport important de leur formation, tout en insistant sur son importance. Par conséquent, nous sommes de l'avis que des recherches se penchant sur les compétences émotionnelles nécessaires pour gérer ce genre de dossier, leur acquisition et la manière dont la formation les prendrait en compte au sein de la police seraient une piste pertinente⁶⁵³.

⁶⁴⁷ D. VAN HOOREBEKE, « L'émotion et la prise de décision », *Revue française de gestion*, N° 182, 2008/2, p. 41.

⁶⁴⁸ *Ibid.*

⁶⁴⁹ *Ibid.*, pp. 41-42.

⁶⁵⁰ A. CARTWRIGHT et J. ROACH, « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, 95(1), 2022, p. 122.

⁶⁵¹ *Ibid.*

⁶⁵² *Ibid.*

⁶⁵³ *Ibid.*, pp. 122-123.

Conclusion générale

Avec ce mémoire, nous avons voulu comprendre la manière dont les policiers réagissent au filicide, et dont ils régulent les émotions qui découlent des aspects désarmants de leur métier. Nous avons postulé comme hypothèse que les inspecteurs de police doivent réguler leurs émotions dans l'exercice de leur métier, lorsqu'ils enquêtent sur des faits de filicide, par divers mécanismes. C'est en parcourant les recherches scientifiques, respectivement sur le filicide et la gestion des émotions, que nous avons pu comprendre les concepts et les approches saillantes qui s'en dégagent. C'est en effectuant des entretiens au commissariat central de Bruxelles que nous avons véritablement pu nous plonger dans l'expérience subjective de policiers qui ont traité de dossiers de filicide, dans leur récit. Cette recherche nous a apporté des réponses variées quant à notre question de recherche.

Nous insistons sur le fait que la réaction émotionnelle des policiers au filicide reste complexe à analyser : elle est à la fois intriquée avec leur rôle très particulier, leur histoire personnelle, mais également avec les prescriptions sociales qui régissent notre rapport aux émotions et la façon dont elles sont performées sur la scène qu'est le monde du travail⁶⁵⁴. Le filicide génère précisément une grande palette d'émotions, allant du dégoût à la pitié, autant pour les victimes que pour les auteurs. Cet acte bouscule notre vision de la parentalité, et provoque de nombreux questionnements relevant de la psychiatrie, du monde judiciaire, des dispositifs sociaux. De plus, cette toile d'émotions décrite par nos interlocuteurs ne peut être que disparate, au final abstraite. En essayant de relier les vécus de nos répondants les uns entre les autres, nous avons aussi constaté l'importance du partage et du soutien social dans la police. Nous avons ressenti nous aussi dans l'accomplissement de ce mémoire la nature infiniment énigmatique des émotions, des nôtres parfois, sur laquelle il est difficile d'obtenir un consensus, non seulement dans la littérature scientifique mais également sur le terrain. Il est ardu de verbaliser les émotions, mais aussi de les aborder en tant qu'objet d'étude.

Cette recherche se sera en fin de compte concentrée sur l'attitude émotionnelle des policiers face à des affaires violentes, émouvantes et délicates, et moins sur l'acte de

⁶⁵⁴ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

filicide en tant que tel. Notre guide d'entretien était construit de telle manière que le meurtre d'un enfant par son parent servait de base, car il permettait de se focaliser sur les émotions de nos interlocuteurs dans une affaire spécifique de filicide, sans qu'il soit évoqué de manière marquante par la suite. Nous retiendrons cet élément car il est nécessaire pour comprendre la formulation des résultats de notre recherche.

Ce mémoire semble nous donner une fenêtre de compréhension sur la réaction émotionnelle des policiers qui ont été confrontés à un cas de filicide dans leur carrière. Les émotions générées restent attachées à leur perception dans notre société, parfois à leur instrumentalisation⁶⁵⁵. Mais qu'en est-il des autres acteurs confrontés à la réalité de cet acte, des magistrats, des médecins légaux, des experts, des journalistes ? Comment régulent-ils leurs émotions ? Plus fondamentalement, nous nous interrogeons sur la gestion des émotions en fonction des milieux professionnels et des codes qui leur sont propres. Durant l'écriture de ce travail et l'analyse de nos entretiens, nous avons remarqué une prévalence du rôle policier, de ses caractéristiques partagées, la trame collective que nous commentions. Par conséquent, nous nous demandons si les masques des acteurs qui jouent leurs émotions, en surface ou en profondeur⁶⁵⁶, diffèrent, en quoi ils seraient similaires. En tant que future criminologue, ces masques seront peut-être un jour les nôtres.

⁶⁵⁵ D. VAN HOOREBEKE, « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, p. 88.

⁶⁵⁶ A.R. HOCHSCHILD, *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

Bibliographie

Législation

Constitution belge, art. 150.

Code pénal, art. 393, 394, 396.

A.R. du 10 mai 2006 fixant le code de déontologie des services de police, *M.B.*, 30 mai 2005, p. 27086.

Code de déontologie des services de police.

Jurisprudence

Cour ass. Hainaut, 17 mars 2010, *J.L.M.B.*, 2016, p. 1222.

Cour ass. Namur, 27 mars 2015, *J.L.M.B.*, 2016, p. 1223.

Articles scientifiques

ADAM C., « Responsabilisation et déresponsabilisation dans le traitement des délinquants sexuels en Belgique », *Déviance et Société*, Vol. 36, 2012/3, pp. 263-276.

ADAM C., CAUCHIE J.F., DEVRESSE M.S., DIGNEFFE F. et KAMINISKY D., *Crime, justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie*, Larcier, Bruxelles, 2014.

AL ALI O. E., GARNER I., et MAGADLEY W., « An Exploration of the Relationship Between Emotional Intelligence and Job Performance in Police Organizations », *Journal of Police and Criminal Psychology*, 27(1), pp. 1–8.

ALDER C. et POLK K., « Masculinity and child homicide », *The British Journal of Criminology*, Vol. 36, 1996, pp. 396–411.

AMADIO N., « Émotions et théories des organisations. Une perspective socio-historique et interdisciplinaire », *Revue européenne des sciences sociales*, N° 60, 2022, pp. 17-43.

ANGEHRN A., FLETCHER A. J. et CARLETON R. N., « ‘Suck It Up, Buttercup’: Understanding and Overcoming Gender Disparities in Policing », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(14), 2021, p. 7627.

ASHFORTH B. et HUMPHREY R., « Emotional Labor in Service Roles: The Influence of Identity », *The Academy of Management Review*, Vol. 18, N° 1, 1993, pp. 88–115.

ASHKANASY N. et DAUS C., « Emotion in the Workplace: The New Challenge for Managers », *The Academy of Management Executive*, Vol. 16, N° 1, 2002, pp. 76–86.

BELL H., KULKARNI S., et DALTON L., « Organizational Prevention of Vicarious Trauma », *Families in Society : The Journal of Contemporary Human Services*, Vol. 84(4), 2003, pp. 463-470.

BERGHMANS C., « Chapitre 1 : L’émotion, un objet à multiples faces : approche théorique, processuelle et fonctionnelle », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. Berghmans), L'Harmattan, « L’esprit économique », 2018, pp. 15-38.

BERGHMANS C., « Chapitre 3 : La régulation émotionnelle : encadrement théorique et pratique », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L’esprit économique », 2018, pp. 90-108.

BLOKSGAARD L., et PRIEUR A., « Policing by social skills: the importance of empathy and appropriate emotional expressions in the recruitment, selection and education of Danish police officers », *Policing and Society*, 2021, pp. 1–16.

BLUMBERG D. M., SCHLOSSER M. D., PAPAZOGLU K., CREIGHTON S., et KAYE, C., « New Directions in Police Academy Training: A Call to Action », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(24), 2019, p. 4941.

BOURGET D. et LABELLE A., « Homicide, infanticide and filicide », *Psychiatric Clinics of North America*, Vol. 15, 1992, pp. 661-673.

BRODY L. et HALL J., « Gender and emotion in context », in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, pp. 395-408.

BRUN P., « Émotions et régulation émotionnelle : une perspective développementale », *Enfance*, N° 2, 2015/2, pp. 165-178.

CAMBIER M., *Le stress en milieu policier* (mémoire sous la dir. de I. FERRERAS), Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain, année académique 2018-2019.

CAMPOS J., WALLE E., DAHL A., et MAIN A., « Reconceptualizing Emotion Regulation » *Emotion Review*, 3(1), 2011, pp. 26-35.

CARPENTER B., TAIT G., QUADRELLI C., ET THOMPSON I., « Investigating death: the emotional and cultural challenges for police », *Policing and Society*, 26(6), 2015, pp. 698–712.

CARTWRIGHT A. et ROACH J., « A price paid? A review of the research on the impact of investigating serious crime on the wellbeing of police staff », *The Police Journal*, Vol. 95(1), 2022, pp. 109-126.

CHABROL H., « Les mécanismes de défense », *Recherche en soins infirmiers*, N° 82, 2005/3, pp. 31-42.

CLAUDON P. et WEBER M., « L'émotion. Contribution à l'étude psychodynamique du développement de la pensée de l'enfant sans langage en interaction », *Devenir*, Vol. 21, 2009/1, pp. 61-99.

CONN S. et BUTTERFIELD L., « Coping with Secondary Traumatic Stress by General Duty Police Officers : Practical Implications », *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy*, Vol. 47, N° 2, 2013, pp. 272-298.

DABIN B., *Les traumatismes secondaires ou vicariants au sein de la population des policiers* (mémoire sous la dir. de A. BLAVIER), Faculté de psychologie de logopédie et sciences de l'éducation, Université de Liège, année académique 2019-2020.

DE GREEFF E., *Les instincts de défense et de sympathie*, Paris, PUF, 1947.

DRODGE E.N. et MURPHY S., « Interrogating Emotions in Police Leadership », *Human Resource Development Review*, Vol. 1, 2002, pp. 420-438.

DUPONT BOUCHAT M.S., « Victimes ou coupables ? La loi et la justice face à l'infanticide en Belgique au XIXe siècle » in *Femmes et justice pénale : XIXe-XXe siècles* (sous la dir. de C. BARD), Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 63-81.

GABRIEL A. S., DANIELS M. A., DIEFENDORFF J. M. et GREGURAS G. J., « Emotional labor actors: A latent profile analysis of emotional labor strategies », *Journal of Applied Psychology*, Vol. 100(3), 2015, pp. 863–879.

GETTI J.-P., « Un traitement judiciaire de l'infanticide », *Perspectives Psy*, Vol. 46, 2007/2, pp. 115-118.

GOODWIN R. E., GROTH M., et FRENKEL S. J., « Relationships between emotional labor, job performance, and turnover », *Journal of Vocational Behavior*, 79(2), 2011, pp. 538–548.

GRANDEY A. A. et GABRIEL A. S., « Emotional Labor at a Crossroads: Where Do We Go from Here ? », *Annual Review of Organizational Psychology and Organizational Behavior*, 2(1), 2015, pp. 323–349.

GROSS J., *Handbook of emotion regulation*, Guilford Press, 2007.

GROSS J., « Emotion regulation » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, pp. 497-513.

GROSS J. et JAZAIERI H., « Emotion, Emotion Regulation, and Psychopathology: An Affective Science Perspective », *Clinical Psychological Science*, Vol. 2(4), 2014, pp. 387-401.

GUREVICH L., « Patriarchy? Paternalism? Motherhood Discourses in Trials of Crimes Against Children », *Sociological Perspectives*, Vol. 51, N° 3, 2008, pp. 515–539.

HARTMANN M. et MEIER N., « ‘Letting the Uniform Take It’: Emotion absencing and its role in institutional maintenance », *Organization Studies*, Vol. 44(11), 2023, pp. 1879-1897.

HELLER A., « The Emotional Division of Labour Between the Sexes : Perspectives on Feminism and Socialism », *Thesis Eleven*, Vol. 5-6(1), 1982, pp. 59-71.

HENRY V., « The police officer as survivor: Death confrontations and the police subculture », *Behavioral Sciences & the Law*, Vol. 13(1), 1995, pp. 93–112.

HOCHSCHILD A.R., « Travail émotionnel, règles de sentiment et structure sociale », *Travailler*, N° 9, 2003/1, pp. 19-49.

HOCHSCHILD A.R., *The Managed Heart. Commercialization of Human Feelings*, University of California Press, 2012.

HUEY L., NORMAN M., RICCIARDELLI R., et SPENCER D. C., « ‘I’ve Seen More Dead People than I thought I Would’ : Vicarious Trauma Exposure among Police Support Personnel », *Criminal Justice and Behavior*, Vol. 50(4), 2023, pp. 541-558.

HUR W.-M., SHIN Y., et MOON T., « Linking Motivation, Emotional Labor, and Service Performance From a Self-Determination Perspective », *Journal of Service Research*, Vol. 25(2), 2022, pp. 227-241.

INGRAM R., « Locating Emotional Intelligence at the Heart of Social Work Practice », *The British Journal of Social Work*, Vol. 43, N° 5, 2013, pp. 987–1004.

JACKMAN, P., HENDERSON H., CLAY G., et COUSSENS A., « The relationship between psychological wellbeing, social support, and personality in an English police force », *International Journal of Police Science & Management*, Vol. 22(2), 2020, pp. 183-193.

JEANTET A., « L'émotion prescrite au travail », *Travailler*, N° 9, 2003/1, pp. 99-112.

KARASEK R. et THEORELL P., *Healthy Work : Stress, Productivity, and the Reconstruction of Working Life*, New York, Basic Books, 1990.

KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, « 128 », 2016.

LARCHET K. et LANGLADE A., « La criminalité féminine : un objet criminologique », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, N° 59, 2023/3, pp. 112-122.

LAURENT C., *Le processus judiciaire sous la loupe de l'expérience. Regards croisés de deux mères, victimes indirectes d'infanticide* (mémoire sous la dir. de D. KAMINSKY), Faculté de droit et de criminologie, Université Catholique de Louvain, année académique 2019-2020.

LAURENT C., *Justice et infanticide*, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2022.

LE BOTERF G., *Développer la compétence des professionnels*, 4^e revue, Editions d'Organisation, 2002.

LE BOTERF G., « Qu'est-ce qu'un professionnel compétent? Comment développer son professionnalisme? », *Pédagogie collégiale*, Vol. 24, N° 2, 2011, pp. 27-31.

LIEM M. et KOENRAADT F., « Filicide : a comparative study of maternal versus paternal child homicide », *Criminal Behaviour and Mental Health*, Vol. 18, 2008, pp. 166-176.

LORIOLO M., BOUSSARD V. et CAROLYS S., « La résistance à la psychologisation des difficultés au travail. Le cas des policiers de voie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 165, 2006, pp. 106-113.

LUMSDEN K. et BLACK A., « Austerity Policing, Emotional Labour and the Boundaries of Police Work: An Ethnography of a Police Force Control Room in England », *The British Journal of Criminology*, Vol. 58(3), 2017, pp. 606–623.

McKEE A. et EGAN V., « A case series of twenty one maternal filicides in the UK », *Child abuse and neglect*, Vol. 37, 2013, pp. 753-761.

MAINSANT G., « Du juste usage des émotions. Le rôle institutionnel des policière(e)s chargé(e)s de la lutte contre le proxénétisme », *Déviance et société*, Vol. 34, 2010/2, pp. 253-265.

MARTIN S.E., « Police Force or Police Service? Gender and Emotional Labor », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 561, 1999, pp. 111–126.

MASON J., « The Myth of Madness: Murderous Mothers and Maternal Infanticide », *The Journal of Criminal Law*, Vol. 85(6), 2021, pp. 441-454.

MESMER-MAGNUS J. R., DECHURCH L. A. et WAX A., « Moving emotional labor beyond surface and deep acting: A discordance–congruence perspective », *Organizational Psychology Review*, 2(1), 2011, pp. 6-53.

MIKOLAJCZAK M., QUOIDBACH J., KOTSOU I., NÉLIS D., *Les compétences émotionnelles*, Dunod, 2023.

MIYAMOTO K., HUERTA M. et KUBACKA K., « Fostering Social and Emotional Skills for Well-Being and Social Progress », *European Journal of Education*, Vol. 50, N° 2, 2015, pp. 147–159.

MONIER H., « La gestion des émotions au travail : le cas des policiers d'élite », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire du Management, Homme & Entreprise*, 2014, No. 13, Vol. 3, pp. 105-121.

MONIER H., HENRION E. et ANDRE D., « Les émotions en action : la mise en vigilance des policiers de primo-intervention », *Revue internationale de psychologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXVI, 2020, pp. 107-126.

MONIER H., « Le facteur émotionnel de l'activité : analyser les « angles morts » pour améliorer la QVCT. Bilan d'une recherche immersive en Police Judiciaire française », *Gestion et management public*, 2023/5, pp. 1-21.

MONJARDET D., « Compétence et Qualification Comme Principes d'analyse de l'action Policière », *Sociologie Du Travail*, Vol. 29, N° 1, 1987, pp. 47-58.

MONJARDET D., « La Culture Professionnelle Des Policiers », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 35, N° 3, 1994, pp. 393-411.

MONJARDET D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, « TAP / Sociologie », 1996.

MORIN E. et FOREST J., « Promouvoir la santé mentale au travail : donner un sens au travail », *Gestion*, Vol. 32, 2007/2, pp. 31-36.

MOUHANNA C., « Le Code de déontologie : un outil de régulation des relations police-population ? », *Droit et société*, N° 97, 2017, pp. 503-519.

OSBURN G., OST J., MORRIS P. et CHERRYMAN J., « The Impact of Question Type and Empathy on Police Interviews with Suspects of Homicide, Filicide and Child Sexual Abuse », *Psychiatry, Psychology and Law*, Vol. 21, N° 6, 2014, pp. 903-917.

PADHY M., RALTE L., PADIRI R. et CHELLI K., « Well-being of police personnel: Role of perceived social support and perceived control of internal states », *The Police Journal*, Vol. 96(2), 2023, pp. 318-330.

PAILLÉ P., « L'analyse par théorisation ancrée », *Critiques féministes et savoirs*, N° 23, 1994, pp. 147-181.

PATTERSON G., « Examining the effects of coping and social support on work and life stress among police officers », *Journal of Criminal Justice*, 31(3), 2003, pp. 215–226.

PAYETTE P., « À propos du stress dans le travail policier », *Santé mentale au Québec*, Vol. 10, 1985, pp. 140–144.

POGREBIN M. et POOLE E., « Humor in the briefing room », *Journal of Contemporary Ethnography*, 17(2), 1988, pp. 183–210.

PORTER T. et GAVIN H. « Infanticide and Neonaticide: A Review of 40 Years of Research Literature on Incidence and Causes », *Trauma, Violence & Abuse*, Vol. 11, 2010, pp. 99–112.

RESNICK P., « Murder of the newborn : a psychiatric review of neonaticide », *The American Journal of Psychiatry*, pp. 1414-1420.

RIFORGIATE S. E., HOWES S. S. et SIMMONS M. J., « The Impact of Daily Emotional Labor on Health and Well-Being », *Management Communication Quarterly*, Vol. 36(3), 2022, pp. 391-417.

ROACH J., SHARRATT K., CARTWRIGHT A., et SKOU ROER T., « Cognitive and Emotional Stressors of Child Homicide Investigations on U.K. and Danish Police Investigators », *Homicide Studies*, Vol. 22(3), 2018, pp. 296-320.

ROMERO E. et CRUTHIRDS K., « The Use of Humor in the Workplace », *Academy of Management Perspectives*, Vol. 20, N° 2, 2006, pp. 58–69.

SANTA MARIA A., WÖRFEL F., WOLTER C., GUSY B., ROTTER M., STARK S., KLEIBER D. et RENNEBERG B., « The Role of Job Demands and Job Resources in the Development of

Emotional Exhaustion, Depression, and Anxiety Among Police Officers », *Police Quarterly*, Vol. 21(1), 2018, pp. 109-134.

SAXTON M. D., JAFFE P. G., et OLSZOWY L., « The Police Role in Domestic Homicide Prevention: Lessons From a Domestic Violence Death Review Committee », *Journal of Interpersonal Violence*, 37(3-4), 2022, pp. 1886-1907.

SCHAIBLE L. M. et GECAS V., « The Impact of Emotional Labor and Value Dissonance on Burnout Among Police Officers », *Police Quarterly*, Vol. 13(3), 2010, pp. 316-341.

SCHAIBLE L. M. et SIX M., « Emotional Strategies of Police and Their Varying Consequences for Burnout », *Police Quarterly*, Vol. 19(1), 2016, pp. 3-31.

SCHENK F., « Les émotions de la raison », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLVII, 2009/2, pp. 151-162.

SCHLOSSER J.-M., « La police d'investigation : de la fascination à la désaffection », *Délibérée*, N° 12, 2021/1, pp. 30-34.

SCHMODDE L. et WEHNER M. C., « Integrating emotion regulation, emotional intelligence, and emotion-focused coping in the entrepreneurial context: A review and research agenda », *International Small Business Journal*, 2024, pp. 1-32.

SCHUCK A. M., « Gender Differences in Policing: Testing Hypotheses From the Performance and Disruption Perspectives », *Feminist Criminology*, Vol. 9(2), 2014, pp. 160-185.

SHIELDS S. A., « Gender and Emotion: What We Think We Know, What We Need to Know, and Why It Matters », *Psychology of Women Quarterly*, 37(4), pp. 423-435.

SIMMAT-DURAND L., VELLUT N., TURSZ A., « Les néonaticides devant la justice : le reflet d'une ambivalence face à ces crimes ? », *Déviance et Société*, Vol. 36, 2012/4, pp. 413-440.

SOARES A., « Les émotions dans le travail », *Travailler*, N° 9, 2003/1, pp. 9-18.

STANTON J. et SIMPSON A., « Filicide : a review », *International Journal of law and psychiatry*, Vol. 25, 2002, pp. 1-14.

STEINBERG R., et FIGART D., « Emotional Demands at Work: A Job Content Analysis », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 561, 1999, pp. 177–191.

STEPHENS C., LONG N. et MILLER I., « The impact of trauma and social support on Posttraumatic Stress Disorder: A study of New Zealand police officers », *Journal of Criminal Justice*, Vol. 25(4), 1997, pp. 303–314.

STETS J. et TURNER J., « The Sociology of Emotions » in *Handbook of emotions*, Vol. 3, 2008, pp. 32-47.

TCHERKASSOF A. et FRIJDA N., « Les émotions : une conception relationnelle », *L'année psychologique*, Vol. 114, 2014, pp. 501-535.

TECHER T., « Chapitre 2 : La compétence émotionnelle dans les organisations : entre concepts et réalité », in *Intelligence et compétence émotionnelles en entreprise. Perspectives multiples* (sous la dir. de C. BERGHMANS), L'Harmattan, « L'esprit économique », 2018, pp. 39-89.

TENHOUTEN W., « Dual symbolic classification and the primary emotions : a proposed synthesis of Durkheim's sociogenic and Plutchik psychoevolutionary theories of emotions » *International Sociology*, 10(4), 1995, pp. 427–445.

TENHOUTEN W., « Basic emotion theory, social constructionism, and the universal ethogram », *Social Science Information*, Vol. 60(4), 2021, pp. 610-630.

TERPSTRA J. et SCHAAP D., « Police culture, stress conditions and working styles », *European Journal of Criminology*, Vol. 10(1), 2013, pp. 59-73.

TROTH A., JORDAN P., LAWRENCE S. ET TSE H., « A Multilevel Model of Emotional Skills, Communication Performance, and Task Performance in Teams », *Journal of Organizational Behavior*, Vol. 33, N° 5, 2012, pp. 700–722.

TUCKEY M., WINWOOD P. et DOLLARD M., « Psychosocial culture and pathways to psychological injury within policing », *Police Practice and Research*, 13(3), 2012, pp. 224–240.

TUTTLE B., MERTEN M., GARDNER B., BISHOP A., et CROFF J., « Emotional distress among police academy recruits: Humor and coping », *The Police Journal*, Vol. 95(3), 2022, pp. 492-507.

VAN GELDEREN B., HEUVEN E., VAN VELDHoven M., ZEELenberg M. et CROON M., « Psychological strain and emotional labor among police-officers: A diary study », *Journal of Vocational Behavior*, 71(3), 2007, pp. 446–459.

VAN GELDEREN B., *At the heart of policing : Emotional labor among police officers*, Erasmus University Rotterdam, 2013.

VAN GELDEREN B., KONIJN E., et BAKKER A., « Emotional labor among police officers: a diary study relating strain, emotional labor, and service performance », *The International Journal of Human Resource Management*, 28(6), 2016, pp. 852-879.

VAN HOOREBEKE D., « L'émotion et la prise de décision », *Revue française de gestion*, N° 182, 2008/2, pp. 33-44.

VAN HOOREBEKE D., « La gestion des émotions au travail : une revue vers une nouvelle conception du management », *Humanisme et Entreprise*, N° 289, 2008/4, pp. 81-103.

VENVILLE A., KOSTECKI T., MCGOWAN D. et LYNCH R., « From active police duty to civilian life: The role of peer support », *The Police Journal*, Vol. 97(1), 2024, pp. 92-104.

VERSCHOOT O., « Le filicide : un crime pour la vie », *Cliniques méditerranéennes*, N° 87, 2013/1, pp. 7-18.

VIAUX J.-L., *L'amour infanticide – Essais cliniques sur les infanticides et néonaticides*, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2014.

WALKLATE, S. et PETRIE S., « Witnessing the pain of suffering: Exploring the relationship between media representations, public understandings and policy responses to filicide-suicide », *Crime, Media, Culture*, 2013, pp. 265-279.

WARD T., « The Sad Subject of Infanticide: Law, Medicine and Child Murder, 1860-1938 », *Social & Legal Studies*, 1999, pp. 163-180.

WEST S., « An overview of filicide », *Psychiatry*, 2007, pp. 48-57.

WILCZYNSKI A., « Mad or bad ? Child-Killers, Gender and the Courts », *The British Journal of Criminology*, Vol. 37, N° 3, 1997, pp. 419–436.

ZAWIEJA P., « Fatigue compassionnelle » in *Dictionnaire de la fatigue* (sous la dir. de P. ZAWIEJA), Librairie Droz, Genève, 2016, pp. 289-292.

Site Internet

Police de Bruxelles Capitale Ixelles, Rapport annuel de la Zone de Police de Bruxelles Capitale Ixelles 2022, 2022,
<https://sway.cloud.microsoft/U2fPUAvy0FgrDaPS?ref=email>.

Annexe

Guide d'entretien

<i>Début de l'entretien</i>	- Présentation - Explication de la raison de l'entretien - Question sur enregistrement vocal - Consigne d'entretien : racontez-moi une affaire de filicide que vous avez vécue.
<i>Présentation du répondant</i>	- Brève présentation du répondant, ses tâches principales - Travaille depuis combien de temps dans la police ? - Travaille depuis combien de temps dans la section ?
<i>Affaire actuelle</i>	- Dossier de filicide actuellement ? - Fréquence de ce genre de dossiers ?
<i>Expérience antérieure</i>	- Déjà travaillé sur un dossier de filicide ou expérience avec un dossier d'infanticide ?
<i>Perception du phénomène</i>	- Quand on parle d'infanticide, qu'est-ce que ça vous évoque ? - Différence entre avant et après avoir travaillé sur ce genre de dossiers ?
<i>Procédure - Eléments propres aux dossiers d'infanticide</i>	- Quelle est la place de la police dans des dossiers d'infanticide ?
<i>Traitement du dossier</i>	- Expertises ? - Méthodes d'enquête ?
<i>Flux d'émotions</i>	- Compétences émotionnelles spécifiques demandées ? - Nécessaires pour le recrutement ? - Y a-t-il des formations spécifiques ? - Description des émotions initiales ? (lors de la descente sur les lieux, par exemple). - Description des émotions lors de l'enquête (audition, autopsie, etc.) ? - Emotions à long-terme quant au dossier ? Si oui, description des émotions dans le long-terme ? - Expression de ces émotions ?

	- Quel est le travail émotionnel demandé ?
<i>Avec les collègues</i>	- Quelle est la « fonction » de parler avec les collègues ?
<i>Gestion des émotions – niveau individuel</i>	- Avant, pendant et après le travail sur le dossier ? - Impact sur le travail ? - Comment gérez-vous la frontière entre le domaine professionnel et personnel ? - Mécanismes mis en place pour gérer les émotions, stratégies ?
<i>Gestion des émotions – niveau collectif</i>	- Soutien social professionnel/collectif ? Avec les collègues ? - Management ? - Dispositifs mis en place ? S Team, Ressources humaines ? - Soutien social hors professionnel ? Avec famille, amis, groupes de soutien ?
<i>Suivi du dossier</i>	- Suit le dossier ? - Affaire déjà jugée ? - Si oui, réaction quant au jugement ?
<i>Contacts avec les médias</i>	- Influence ? - Comment ?
<i>Questions supplémentaires si nécessaire et remerciements</i>	

De Cleyre Aude

Août 2024

L'attitude policière au filicide : la gestion des émotions dans la police

Promotrice : Marie-Sophie Devresse

Ce mémoire aborde l'attitude des policiers qui ont traité d'un dossier de filicide durant leur carrière, en étudiant les mécanismes de gestion émotionnelle mis en place par ceux-ci, leur discours sur les émotions au regard de leur métier et les risques psychosociaux auxquels ils sont exposés ;

Ce mémoire vise à analyser l'expérience des policiers et leur discours quant aux émotions générées par l'affaire qui leur est demandé de raconter. Ce travail est réalisé en deux temps. En premier temps, est établi un éclairage théorique du filicide, de la manière dont il est appréhendé par notre société actuelle, ainsi qu'une vue d'ensemble théorique sur la gestion des émotions dans la police, et sur la place des émotions au sein du monde professionnel. En deuxième temps, des entretiens avec des policiers de sections diverses servent de fondement pour une analyse empirique de l'attitude des policiers confrontés à des dossiers de filicide.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté de droit et de criminologie

École de criminologie

Place Montesquieu, 2 bis L2.07.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/école-criminologie